



Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 21 OCTOBRE 2022
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2023.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) est l'occasion pour l'Assemblée, sur la base d'un rapport élaboré selon les termes des articles L. 3312-1 et D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales, d'examiner la situation budgétaire du Département et les perspectives financières à court et long terme. Cette étape est la première du cycle budgétaire 2023. Elle précède le vote du budget primitif (BP) 2023 programmé le 9 décembre prochain.

L'Assemblée délibérante doit débattre sur les orientations budgétaires du Département et prendre acte de la tenue de ce débat par délibération. Celui-ci s'appuie sur le présent rapport établi conformément aux dispositions susvisées.

I - Le contexte économique et social

Après une année 2020 difficile, l'exercice 2021 s'est clôturé sur une amélioration des principaux agrégats de la Nation. Mais le regain de dynamisme observé est désormais clairement hypothéqué par les conséquences d'une spirale inflationniste alimentée par une demande mondiale exacerbée et un conflit armé en Europe de l'Est. Etat et collectivités locales évoluent donc dans un contexte économique et social marqué d'incertitudes. L'atterrissage 2022 et les perspectives 2023 et plus seront précisés au sein du projet de loi de finances pour 2023 et du programme de stabilité qui court jusqu'en 2027.

A – L'échelon national

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20221021-50123-DE-1-1 Date de télétransmission : 25/10/2022 Date de réception préfecture : 25/10/2022
--

La période 2017 – 2019 est considérée par la Cour des comptes comme une période de croissance favorable de l'économie française. L'exercice 2020, avec une crise sanitaire violente, met un coup d'arrêt à l'amélioration de la situation économique du pays. Un redressement est enregistré en 2021 et de fortes inconnues pèsent sur l'année 2022 et la période qui s'ouvre.

- La situation à fin 2021¹

Les chiffres relatifs à l'économie générale du pays et ses finances publiques s'améliorent donc nettement en 2021.

Les données d'économie générale

En 2021, le produit intérieur brut (PIB) est en croissance de 6,8 % en euros constants. L'exercice 2020 s'était, lui, soldé par une contraction de 7,8 %. Malgré tout, le PIB reste inférieur de 1,5 % à son niveau moyen de 2019.

Si des branches d'activité rebondissent vigoureusement en 2021 (construction, services marchands...), d'autres secteurs continuent à éprouver des difficultés (hébergement – restauration, transports, services aux ménages, agriculture...).

Le regain de croissance est d'abord le fait de la consommation des ménages (contribution de +4,2 points sur les +6,8 % de progression du PIB). Celle-ci progresse de 6 % en volume, tirée particulièrement à la hausse par les dépenses des administrations réalisées au profit des ménages (+8,4 %), notamment tests et vaccins contre la Covid-19. L'investissement, quant à lui, pèse pour 2,6 points dans cette embellie, ou simple retour à la normale, économique.

Le PIB et les opérations sur les biens et les services							
	Evolution en volume aux prix de l'année précédente (en %)			2021			
	2020	2021	2021/2019	En milliards d'euros	Evolution des prix (en %)	Evolution en valeur (en %)	Contribution à la croissance du PIB en volume
Produit intérieur brut (PIB)	-7,8	6,8	-1,5	2 500,9	1,3	8,2	6,8
Importations	-12,8	8,0	-5,8	785,0	7,0	15,5	2,4
Total des emplois finals	-9,0	7,1	-2,6	3 285,9	2,6	9,9	9,2
Consommation effective des ménages, dont :	-6,5	6,0	-0,9	1 720,0	0,9	6,9	4,2
<i>dépense de consommation des ménages</i>	-6,7	5,2	-1,9	1 264,8	1,6	6,9	2,7
<i>individualisable des administrations</i>	-5,7	8,4	2,2	402,9	-1,3	6,9	1,4
Consommation collective des administrations publiques	-0,8	2,8	2,0	203,5	-0,6	2,1	0,2
Formation brute de capital fixe, dont :	-8,2	11,5	2,3	606,2	2,6	14,4	2,6
<i>entreprises non financières</i>	-6,6	11,6	4,2	339,7	1,6	13,4	1,5
<i>ménages</i>	-11,8	17,0	3,1	143,0	3,2	20,7	0,9
<i>administrations publiques</i>	-5,2	2,8	-2,6	89,7	2,8	5,6	0,1
Variations de stocks (contribution à la croissance)	-0,2	-0,3	-0,4	19,7	0,0	0,0	-0,3
Exportations	-16,8	8,8	-9,5	736,5	6,8	16,1	2,4

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Les prix à la consommation augmentent en moyenne de 1,6 % sur l'année

¹ « Insee Première » – n° 1903/1904 – mai 2022.

2021, contre 0,5 % en 2020 et 1,1 % en 2019. La variation récente la plus importante date de 2018 avec +1,8 % et s'était toujours maintenue en dessous des 3 % depuis 1992. La moyenne 1992 – 2020 ressort à +1,4 %.

Le pouvoir d'achat, mesuré en 2021 par unité de consommation, s'accroît de 1,9 % (-0,3 % en 2020) et le taux d'épargne du revenu disponible brut s'affiche à 18,7 % (20,9 % en 2019).

La situation des finances publiques

Le déficit public s'établit à 160,7 milliards d'euros pour 2021. Il représente 6,4 % du PIB, après 8,9 % en 2020 et 3,1 % en 2019. En son sein, les administrations de l'Etat supportent la majeure partie de la charge (143,4 milliards d'euros). Le déficit des administrations de sécurité sociale est pour sa part de 16,7 milliards d'euros. Les administrations publiques locales (APUL) sont proches de l'équilibre avec un déficit de 0,6 milliard d'euros (3,5 milliards en 2020). La plus importante amélioration provient de la sphère communale.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques				
	en milliards d'euros			
	2018	2019	2020	2021
Etat	-66,0	-85,7	-180,2	-143,7
Organismes divers d'administration centrale	-2,6	-2,4	24,1	0,3
Administrations publiques locales	2,7	-1,1	-3,5	-0,6
Administrations de sécurité sociale	11,7	14,5	-46,0	-16,7
Ensemble des administrations publiques	-54,1	-74,7	-205,5	-160,7
Lecture : en 2021, le déficit de l'Etat est de 143,7 milliards d'euros.				
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.				

Avec 1 475,6 milliards d'euros, les dépenses des administrations publiques évoluent significativement à hauteur de +4 % (+5,1 % en 2020), soit +57 milliards d'euros. Elles absorbent 59 % du PIB national. Le poste des subventions et autres transferts demeure dynamique avec +12,5 % (+12,2 % en 2020) en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs. Les dépenses liées à la crise sanitaire sont en partie reconduites en 2021 et en même temps il est constaté un regain des dépenses qui avaient ralenti du fait de l'arrêt des activités en 2020. Les APUL représentent 280 milliards d'euros, soit 19 % des dépenses. La progression 2021 est de 4,1 % globalement, dont +8,7 % pour la part investissements (52,7 milliards d'euros). Les rémunérations augmentent de 2,8 % (+1,4 % en 2020).

Les recettes du secteur public (1 314,9 milliards d'euros) progressent de 8,4 % en 2021 (+101,3 milliards d'euros et 52,6 % du PIB). Les APUL représentent 279,4 milliards d'euros (+5,2 %). La part liée à la fiscalité connaît une dynamique consécutive au transfert de recettes de TVA en compensation de la suppression progressive de la taxe d'habitation et de la réduction des taxes locales sur la production.

Principales dépenses et recettes des administrations publiques en 2021

	Administrations publiques centrales		Administrations publiques locales		Administrations de sécurité sociale		Ensemble des administrations publiques ¹	
	En milliards d'euros	Evolution 2021 / 2020 (en %)	En milliards d'euros	Evolution 2021 / 2020 (en %)	En milliards d'euros	Evolution 2021 / 2020 (en %)	En milliards d'euros	Evolution 2021 / 2020 (en %)
Total des dépenses¹	611,9	+4,3	280,0	+4,1	683,1	+3,4	1 475,6	+4,0
Dépenses de fonctionnement ² , dont :	193,4	+1,7	141,9	+4,3	114,6	+6,4	449,9	+3,7
<i>consommations intermédiaires²</i>	40,9	+4,5	52,0	+6,9	32,0	+6,5	125,0	+6,0
<i>rémunérations des salariés</i>	150,1	+1,0	86,5	+2,8	75,7	+6,1	312,4	+2,7
Intérêts versés ²	31,1	+21,6	4,0	-5,7	3,1	-8,6	38,1	+15,0
Prestations sociales en espèces et en nature	126,0	-6,2	27,4	+0,9	518,7	+3,2	672,1	+1,2
Transferts courants entre administrations publiques	62,3	+0,0	3,7	-15,7	20,0	+5,9	0,0	///
Autres transferts et subventions	167,8	+18,4	48,3	+4,0	20,0	-9,6	222,9	+12,5
Acquisitions nettes d'actifs non financiers, dont :	31,2	-4,0	54,7	+7,9	6,6	+7,4	92,6	+3,5
<i>formation brute de capital fixe</i>	30,4	+0,3	52,7	+8,7	6,6	+7,6	89,7	+5,6
Total des recettes¹	468,5	+8,8	279,4	+5,2	666,4	+8,4	1 314,9	+8,4
Impôts et cotisations sociales	391,0	+5,2	163,5	+5,9	614,1	+8,6	1 168,6	+7,1
Ventes	27,0	+6,1	45,3	+9,7	22,1	+3,9	94,4	+7,3
Revenus de la propriété	8,2	+45,9	3,1	+15,4	3,7	+14,2	14,9	+30,0
Autres transferts	42,2	+51,0	67,6	+0,5	26,6	+6,3	37,1	+66,7
Capacité (+) / Besoin (-) de financement	-143,4	///	-0,6	///	-16,7	///	-160,7	///

/// : absence de résultats due à la nature des choses.

1. Dans la colonne « Ensemble des administrations publiques », les transferts entre les trois sous-secteurs (administrations centrales, locales et de sécurité sociale) sont consolidés, si bien que les dépenses et recettes sont inférieures à la somme des dépenses et recettes des trois sous-secteurs.

2. Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.

Lecture : en 2021, les dépenses des administrations centrales s'élevaient à 611,9 milliards d'euros et progressent de 4,3 % par rapport à 2020.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Les prélèvements obligatoires s'établissent à 44,3 % du PIB en 2021 (44,4 % en 2020). Plusieurs mesures ont contribué à une baisse de 14,8 milliards d'euros des prélèvements (suppression de la taxe d'habitation, baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, réduction des impôts de production). Toutefois, après correction des mesures nouvelles, la croissance des prélèvements obligatoires en 2021 ressort à 8 %, en cohérence avec l'activité constatée. L'évolution de la TVA, de l'impôt sur les sociétés ou des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est significative.

Les prélèvements obligatoires en 2021 par sous-secteur et par type d'impôt

	En milliards d'euros	En % du PIB	2021 / 2020 (en %)
État ¹	308,0	12,3	9,0
Organismes divers d'administration centrale	18,5	0,7	-9,5
Administrations publiques locales	162,6	6,5	5,9
Administrations de sécurité sociale ²	612,9	24,5	8,7
Institutions de l'Union européenne	5,7	0,2	11,9
Total des prélèvements obligatoires	1 107,7	44,3	8,0
Principaux prélèvements³			
Taxe sur la valeur ajoutée	184,8	7,4	14,4
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	30,3	1,2	12,2
Impôt sur le revenu (hors crédits d'impôt)	79,8	3,2	7,7
Contribution sociale généralisée	129,5	5,2	4,8
Impôt sur les sociétés (hors crédits d'impôt)	45,8	1,8	23,8
Taxes foncières (propriétés bâties et non bâties)	35,5	1,4	-2,6
Taxe d'habitation	7,3	0,3	-30,0
Cotisations sociales effectives	374,3	15,0	7,4

1. Déduction faite des transferts fiscaux de l'État aux collectivités locales et à la Sécurité sociale et des impôts dus non recouvrables.

2. Déduction faite des cotisations dues non recouvrables.

3. Prélèvements sans déduction des prélèvements dus non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20221021-50123-DE-1-1
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Fin 2021, l'endettement s'établit à 112,5 % du PIB, contre 114,6 % fin 2020. Son volume est de 2 813,1 milliards d'euros, en hausse de 165 milliards d'euros dont 88 % du fait de l'Etat. L'amélioration du ratio de dette provient principalement du rebond du PIB lui-même et non de la diminution du stock de dette. Les APUL contribuent à hauteur de 245,5 milliards d'euros dans ce stock de dette, soit un peu moins de 10 % du PIB. La croissance, marquée, s'affiche à 15,8 milliards d'euros. Une grande partie de cette variation de dette vient alimenter les dépôts des APUL auprès du Trésor.

Dette publique¹ et dette publique nette¹				
	en milliards d'euros			
	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2021	
	Dette publique (brute)	Dette publique nette	Dette publique (brute)	Dette publique nette
État	2 083,8	1 895,9	2 228,8	2 038,4
Organismes divers d'administration centrale	63,7	56,2	64,2	56,1
Administrations publiques locales	229,7	216,1	245,5	231,4
Administrations de sécurité sociale	270,9	194,1	274,6	198,6
Ensemble des administrations publiques	2 648,1	2 362,4	2 813,1	2 524,4
En % du PIB	114,6	102,2	112,5	100,9
1. Voir <i>définitions</i> .				
Lecture : à fin 2021, la dette des administrations publiques est de 2 813,1 milliards d'euros.				
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.				

Principaux ratios de finances publiques				
	en % du PIB			
	2018	2019	2020	2021
Déficit public ¹	-2,3	-3,1	-8,9	-6,4
Dette publique (brute) ¹	97,8	97,4	114,6	112,5
Dette publique nette ²	89,2	88,9	102,2	100,9
Recettes publiques	53,4	52,3	52,5	52,6
Dépenses publiques	55,6	55,4	61,4	59,0
Prélèvements obligatoires ³	44,7	43,8	44,4	44,3
1. Au sens du traité de Maastricht ; voir <i>définitions</i> .				
2. La dette publique nette est égale à la dette publique brute diminuée de certains éléments d'actif ; voir <i>définitions</i> .				
3. Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôts.				
Lecture : en 2021, le déficit des administrations publiques représente 6,4 % du PIB.				
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.				

- Les perspectives 2022 – 2027

Après le vote de la loi de finances initiale (LFI) pour 2022 en décembre 2021, le Gouvernement a fait adopter une première loi de finances rectificative (LFR1) par le Parlement durant l'été. Ce texte permet de poser les éléments du nouveau contexte international et national consécutif au conflit armé entre l'Ukraine et la Russie et d'en corriger certains effets. Le projet de LFR1 a été

examiné par le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) qui a émis un avis le 4 juillet 2022. Comme le stipule la loi organique du 17 décembre 2012, le HCFP a confronté la trajectoire financière issue du projet de LFR1 avec celle retenue par la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 (années 2018 – 2022).

Le nouveau contexte général

Le HCFP, dans son avis susvisé, souligne les fortes tensions inflationnistes et le durcissement des politiques monétaires. Ces éléments font peser des incertitudes sur la croissance économique mondiale.

Au 1^{er} semestre 2022, on observe une nouvelle perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales et une hausse significative du prix des matières premières. La guerre en Ukraine et la politique chinoise en matière de lutte contre la Covid-19, ainsi que le vif rebond de la demande mondiale au sortir des cycles de confinement, expliquent en grande partie cette situation.

Le renchérissement du prix des approvisionnements et de l'énergie contribue à une hausse de l'inflation à l'échelle mondiale. Aux Etats-Unis, proche du plein emploi, la hausse des salaires entretient celle des prix à la consommation. En Europe, la hausse des prix est elle aussi significative (+8,6 % en zone euro sur un an en juin 2022), même si la diffusion de l'inflation via les salaires demeure contenue en raison d'une structure du marché du travail très différente de celle des USA.

La hausse des prix freine le rebond économique mondial en privant les ménages d'une partie de leur pouvoir d'achat. De plus, pour faire face à ce risque d'inflation, les banques centrales durcissent leurs conditions financières (hausse des taux directeurs, arrêt des achats d'actifs). Mécaniquement, les taux d'intérêt sont donc en hausse.

Dès lors, la croissance mondiale attendue en 2022 a été révisée à la baisse par les différentes institutions internationales (FMI, banque mondiale, OCDE...). Après une évolution de l'ordre de 6 % en 2021, la progression en 2022 se limiterait à environ 3 %. En zone euro, les inquiétudes sont encore plus fortes en raison de la proximité du conflit Ukraine – Russie et de la dépendance des différents pays aux approvisionnements énergétiques russes. Après une croissance de l'ordre de 5,4 % en 2021, la croissance du PIB de la zone euro pourrait se situer à seulement 2,6 % / 2,8 % en 2022. De plus, un risque de rupture totale des approvisionnements russes et d'un nouveau resserrement des politiques monétaires pèse de toutes ses incertitudes sur le devenir de la croissance économique européenne.

Les prévisions économiques 2022 – 2027

Les enseignements de la LFR1 adoptée le 16 août 2022

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20221021-50123-DE-1-1 Date de télétransmission : 25/10/2022 Date de réception préfecture : 25/10/2022
--

Compte tenu de ces facteurs défavorables, le Gouvernement a révisé une première fois son scénario de croissance pour 2022 de +4 % au PLFI à +2,5 % en LFR1. Concernant l'inflation, elle atteindrait en moyenne annuelle 2022 les 5 % (+1,5 % au PLFI), après une hausse de 1,6 % en 2021. Notamment, les prix de l'énergie contribueraient pour près de 40 % à cette augmentation. Le Gouvernement précise que ces prévisions sont soumises à l'évolution de la situation en Ukraine, aux choix monétaires de la banque centrale européenne (BCE) et au comportement des acteurs économiques, notamment les ménages en matière d'utilisation de l'épargne.

La prévision de croissance de 2,5 %, portée notamment par les mesures en faveur du pouvoir d'achat et de lutte contre l'inflation, est jugée un peu élevée par le HCFP, mais réalisable. Les hypothèses présentées par les principaux organismes et instituts de conjoncture oscillent entre +2,1 % et +2,5 %. L'Etat retient donc le point le plus haut dans la LFR1. Concernant l'inflation 2022, le HCFP estime que la croissance à 5 % déterminée par l'Etat est sous-estimée. Les hypothèses oscillent entre +4,9 % et +5,5 % selon les prévisionnistes. De même, dans son avis du 26 juillet sur le programme de stabilité 2022 – 2027, la HCFP réitère ses observations pour la période à venir tant sur la croissance que sur l'inflation retenues.

Concernant les ratios de finances publiques, le Gouvernement estime le déficit public 2022 à 5 % du PIB en 2022 (6,4 % en 2021), stable par rapport au PLFI compte tenu d'un parfait équilibre « dépenses / recettes » en LFR1. Le poids des dépenses publiques est évalué à 57,3 % du PIB (58,4 % en 2021) et le taux de prélèvements obligatoires à 44,8 % (44,3 % en 2021). L'endettement public représenterait 111,9 % du PIB (112,5 % en 2021).

Le HCFP souligne son inquiétude sur l'optimisme d'évaluation de la dynamique des recettes retenue par le Gouvernement. En effet, il considère que le risque de dégradation du marché de l'immobilier, du résultat des entreprises ou encore la baisse de la consommation de carburant ne sont pas suffisamment pris en compte.

Ces ressources nouvelles permettent de financer 60 milliards d'euros de dépenses supplémentaires réparties sur différents dispositifs (soutien des ménages et des entreprises face à la hausse des prix, en particulier énergétiques ; intérêts de la dette...). Le HCFP souligne des incertitudes inhabituelles : risque de hausse des taux de la dette plus marqué, risque sur les dépenses de santé en raison des vagues épidémiques, volatilité des prix et tarifs du gaz et de l'électricité assumés à la place des acteurs économiques.

En conclusion, le HCFP considère le maintien d'un déficit public à 5 % du PIB en 2022 comme optimiste. En effet, les prévisions gouvernementales seraient davantage affectées de risques défavorables qui pourraient conduire à un déséquilibre entre les 60 milliards d'euros de « dépenses / recettes ».

Le projet de loi de finances pour 2023 présenté le 26 septembre 2022

Durant l'été, différentes allocutions ont permis de cerner les éléments du projet de loi de finances initiale (PLFI) pour 2023 avant une présentation en Conseil des ministres le 26 septembre dernier.

Le Gouvernement annonce un budget 2023 axé sur les grands objectifs suivants :

- protéger des ménages face à la crise énergétique et accélérer la transition écologique ;
- accompagner le pays vers le plein emploi et favoriser l'inclusion sociale ;
- donner priorité à la jeunesse ;
- protéger les français et les territoires.

Dans sa présentation à la presse du PLFI du 26 septembre et antérieurement, le 21 juillet dernier, du programme de stabilité, Bruno LE MAIRE a exposé les grands agrégats pour la période 2023 – 2027. Certains chiffres de la LFR1 ont été revus. Il en ressort une perspective de croissance du PIB en volume de 1 % en 2023 et de 1,8 % à l'horizon 2027. L'inflation évoluerait de près de +5,4 % en 2022 et de +4,3 % en 2023, avant de se modérer.

Le Gouvernement vise en outre le plein emploi à l'horizon 2027 avec un taux de chômage limité à 5 %. Certaines mesures sont mises particulièrement en avant. Elles doivent permettre d'atteindre les objectifs de croissance du Gouvernement : baisse des impôts de production, réforme des retraites et de l'assurance chômage, réforme de la formation, plan d'investissement France 2030.

Le programme de stabilité qui a été remis à la Commission européenne à la mi-août et le PLFI pour 2023 sont assis sur les données suivantes :

Libellés	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Croissance (var. de PIB)	6,8%	2,7%	1,0%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%
Inflation estimée	1,6%	5,4%	4,3%	1,9%	1,8%	1,8%	1,8%
Déficit public (% de PIB)	-6,4%	-5,0%	-5,0%	-4,5%	-4,0%	-3,4%	-2,9%
Dette publique (% de PIB)	112,5%	111,5%	111,2%	111,3%	111,7%	111,6%	110,9%
Périmètre des dépenses de l'Etat (en milliards d'euros)		490	480	485	496	501	509

Sur la base d'un nouveau périmètre, les dépenses de l'Etat seraient en retrait de 9,6 milliards d'euros en 2023. Cette baisse s'explique en particulier par la fin du plan de relance qui régresse de 13 à 4,4 milliards d'euros, les dépenses des Ministères étant en général en progression. En effet, les budgets des Ministères (346,5 milliards d'euros hors dette) seraient en croissance de 21,7 milliards d'euros en 2023 (+6,6 %). Certains secteurs comme l'emploi et la formation, les pôles régaliens et le domaine de la transition écologique ou de l'éducation sont particulièrement favorisés. Le budget emploi / formation progresserait notamment afin de financer l'objectif en matière d'apprentissage (1 million d'apprentis d'ici la fin du quinquennat). Le budget

de la défense (43,9 milliards), porté par la conjoncture internationale, devrait progresser de 3 milliards. Côté écologie et agriculture ce serait respectivement 6,6 milliards d'euros et 500 millions de plus, notamment à travers le dispositif Ma Prime Rénov', le bonus écologique ou le fonds vert territorial. L'éducation nationale (60,2 milliards) bénéficierait aussi d'une hausse significative (+3,6 milliards). Principalement dans le but de couvrir la revalorisation de la rémunération des enseignants. On peut aussi observer une hausse de 1,5 milliard pour la recherche et l'enseignement supérieur (30,6 milliards) ou encore +700 millions pour la justice, +300 millions pour l'outre-mer, +200 millions pour la culture, +100 millions d'euros pour le sport et la vie associative. Rares seraient les ministères à voir leur budget en stagnation ou en réduction.

B – Le niveau local

Après les soubresauts de 2020, l'exercice 2021 renoue avec des chiffres plus conformes avec la santé antérieure des collectivités locales. Notamment, le déficit des APUL passe de 3,5 milliards d'euros en 2020 à 600 millions d'euros en 2021. Mais, l'exercice 2022 est de nouveau empreint de fortes incertitudes. Par ailleurs, diverses mesures de loi de finances viendront impacter les perspectives 2023, en particulier avec un nouveau dispositif de contrainte des charges.

1. Les finances des Départements en 2021

L'observation des chiffres des Départements² pour 2021 permet de constater leur capacité de résilience. Toutefois, comme l'a souligné Jean-Léonce DUPONT, président du département du Calvados, lors d'une séance de Départements de France, « les comptes départementaux 2021 ne reflètent qu'une embellie provisoire (...) ».

- une nette amélioration de l'épargne des Départements

Les dépenses de fonctionnement des Départements observés représentent plus de 56 milliards d'euros pour 2021. Elles sont en augmentation de 1,4 % hors intérêts (+0,8 milliard), contre +3,2 % en 2020, année exceptionnelle, et +1,2 % en 2019.

Les frais de personnel varient de +2,5 % (+0,3 milliard d'euros). Ils s'élèvent à 11,8 milliards, soit plus de 21 % des charges. Dans le domaine de l'aide sociale, les seules allocations individuelles de solidarité (AIS) atteignent les

² Les développements sur les Départements sont issus des travaux réalisés par la société Ressources Consultants Finances (RCF) pour le compte de l'Assemblée des départements de France (ADF) en juin 2022. Les analyses sont effectuées à l'aide des comptes de gestion des budgets principaux en opérations réelles sur un périmètre permettant de garantir les comparaisons (hors Mayotte, Rhône et métropole de Lyon, Corse, Martinique, Guyane, Paris et Réunion).

18,5 milliards d'euros³. Après une hausse de 5 % en 2020, la progression 2021 se limite à 1,1 % (+0,2 milliard d'euros). Les seules allocations du RSA, en retrait par rapport à 2020, représentent 10,3 milliards (-0,1 %) (56,3 % des AIS). L'aide personnalisée à l'autonomie (APA) (5,8 milliards) évolue de +1,5 % (+2,1 % en 2020) et la prestation de compensation du handicap (PCH) (2,2 milliards) de +7,1 % (+4,7 % en 2020). Compte tenu des compensations de l'Etat et de la CNSA, le reste à charge pour les Départements ressort à 8,9 milliards d'euros en 2021, soit 49 % des dépenses. Les frais de séjour et d'hébergement (12,9 milliards) s'accroissent de 2,1 %. Parmi ces frais de séjour et d'hébergement, les secteurs de l'aide sociale à l'enfance et des personnes handicapées sont les plus dynamiques avec des variations respectives de +3,6 % et +2,4 %. Dans son rapport annuel présenté le 29 juin dernier, l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) considère l'année 2021 comme atypique. Il souligne que « jamais les dépenses sociales des Départements n'avaient si peu augmenté d'une année sur l'autre ». « C'est la deuxième fois depuis 1984 (...) que l'évolution est si faible ». Le rapporteur note toutefois que « l'enjeu des personnels [du secteur social] est devenu un souci majeur ».

Côté recettes, avec 67,3 milliards d'euros, la croissance 2021 se chiffre à 6,5 % (+4,1 milliards d'euros). Elle était de 0,6 % entre 2019 et 2020.

L'évolution entre 2020 et 2021 trouve d'abord sa source dans la forte progression du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (14,1 milliards, soit +27 % / +3 milliards d'euros et 75 % de l'évolution des recettes de 2020 / 2021). La taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) (7,9 milliards, soit +5,5 % / +0,4 milliard d'euros) évolue elle aussi favorablement. Par ailleurs, le produit de la fiscalité directe (7,3 milliards contre 21,4 en 2020) s'effondre compte tenu du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à la sphère communale. Ce transfert est compensé par la mise en place d'une recette de TVA (14,3 milliards d'euros). Les produits de la CNSA (3,2 milliards d'euros) évoluent de 0,2 milliard d'euros.

Entre 2015 et 2019, l'épargne des Départements n'a cessé de s'améliorer. La crise sanitaire de 2020 a mis un coup d'arrêt, provisoire, à ce cycle positif. En 2021, l'épargne des Départements renoue avec la croissance. Ainsi, l'épargne brute des Départements (11 milliards d'euros) progresse de près de 3,4 milliards d'euros (+44,1 %). Le taux d'épargne (rapport de l'épargne brute sur les recettes de fonctionnement) s'apprécie de 12,1 % en 2020 à 16,4 %. Après remboursement du capital de la dette (3,4 milliards d'euros), l'épargne nette ressort à un peu moins de 7,6 milliards.

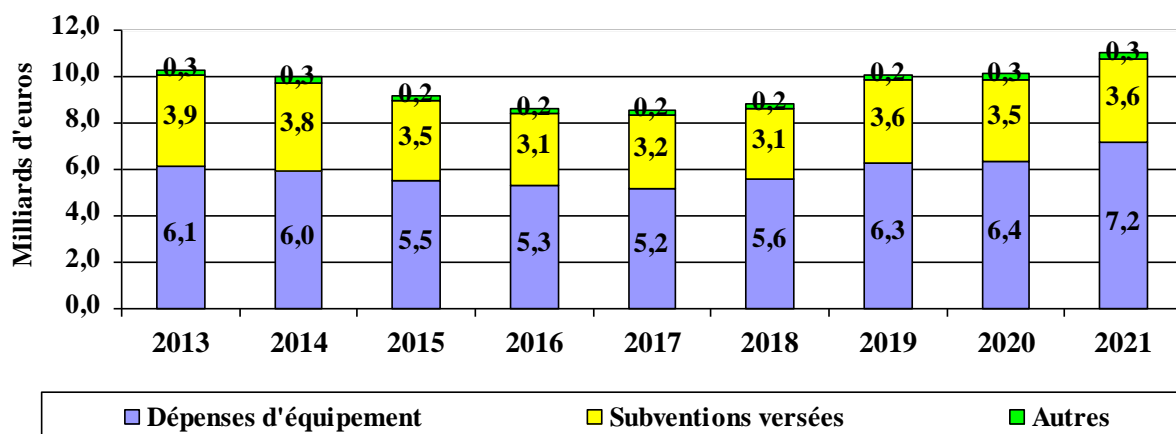
- un niveau d'investissement soutenu

L'investissement hors dette des Départements a représenté 11,1 milliards d'euros en 2021, niveau le plus élevé depuis 2013. Il est en progression de

³ Allocation compensatrice tierce personne incluse.

9,2 % par rapport à 2020. Pour mémoire, malgré la crise sanitaire, les Départements étaient parvenus à maintenir leur effort d'investissement en 2020 (+0,7 %). Les résultats de 2021 mettent de nouveau en lumière l'importance de l'investissement local départemental. Dans le détail, les dépenses d'équipement (7,2 milliards) sont en augmentation de 13,4 % (+0,8 milliard d'euros) et les subventions versées (3,6 milliards) de 2 % (+70 M€).

Dépenses d'investissement hors dette



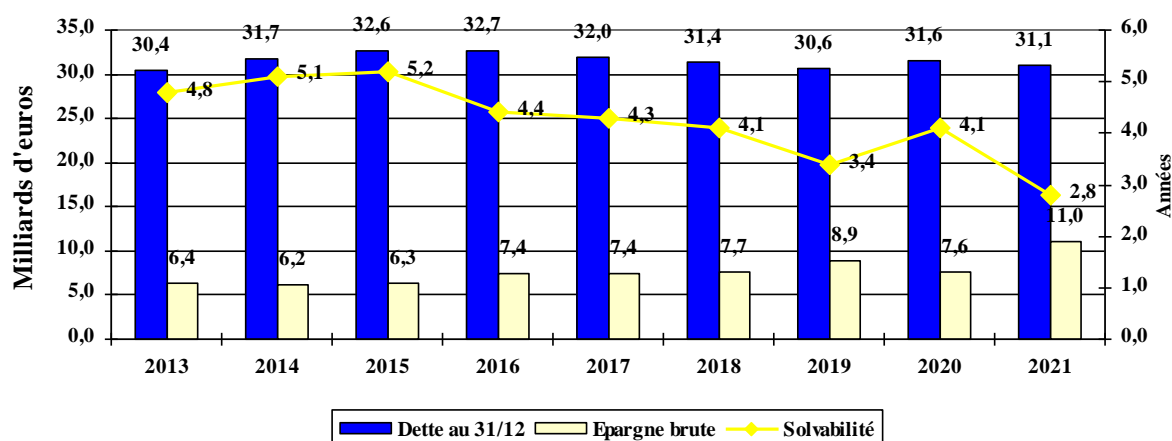
- un recours à l'emprunt en large diminution

Avec la hausse de l'épargne et malgré la hausse des investissements, les Départements ont eu un recours plus modéré à la dette en 2021. Ainsi, la part du financement de l'investissement par l'emprunt est passé de 24 % en 2019 à 40 % en 2020 pour revenir à 26 % en 2021. L'épargne nette n'assurait plus que 44% du financement en 2020. Ce chiffre remonte à 68 % en 2021, mieux qu'en 2019 (56 %).

L'encours de dette (31,1 milliards d'euros) est en retrait de 0,6 milliard d'euros (-1,9 %). Le volume des emprunts souscrits a été de 2,9 milliards (4,1 milliards en 2020), pour des remboursements de 3,4 milliards.

Dès lors, le délai de désendettement (rapport entre l'encours de dette au 31/12 et l'épargne brute exprimé en années), qui avait évolué de 3,4 ans en 2019 à 4,1 ans en 2020 (+0,7 an), s'améliore en 2021 avec 2,8 ans. Il s'affiche à son plus faible niveau sur la période examinée.

Délai de désendettement



- les tendances de l'exercice 2022

S'il est encore trop tôt pour disposer d'une vision précise de l'exercice 2022 pour les collectivités et notamment les Départements, les tendances suivantes se dessinent. Elles sont toutefois à nuancer selon les tailles et caractéristiques de chaque collectivité, une grande hétérogénéité étant souvent la règle.

Selon la DGCL (bulletin d'information statistique n°166 de septembre 2022) et sur la base des budgets 2022 adoptés avant la poussée inflationniste, la situation financière des Départements devait continuer à s'améliorer cette année. Le délai de désendettement devait diminuer de 0,5 an à 2,3 années. L'épargne brute était annoncée en hausse (+18,7 %) et l'encours de dette en retrait (-2,7 %). Les recettes de fonctionnement augmenteraient de 4,6 % et les charges de seulement 1,8 %. L'épargne brute supplémentaire dégagée devant permettre la poursuite de l'accroissement des dépenses d'investissement (+8,1 %).

Toutefois, les budgets votés fin 2021 et début 2022 sont fortement remis en question aujourd'hui. Le rythme annuel de l'inflation était déjà de +2,8 % en décembre 2021, mais s'inscrit d'ores et déjà à +6,1 % en juillet. Notamment, les prix de l'énergie ont augmenté de 26 % sur le premier semestre 2022 en comparaison de la même période en 2021. Les achats de produits liés à l'énergie (carburant, électricité, chauffage...) représentent une proportion de 8 % des achats et charges externes des Départements. Les mesures arrêtées par le Gouvernement en matière de pouvoir d'achat vont aussi venir impacter de manière imprévue les budgets départementaux. La revalorisation de 4 % de l'allocation RSA et l'accroissement du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % depuis juillet vont augmenter mécaniquement les charges des Départements. Enfin, la mise en œuvre du Ségur de la santé pour les collectivités locales, mal évaluée à l'origine, va, elle aussi, amoindrir les capacités financières des Départements.

Il est donc fort probable que les pronostics optimistes de début d'année 2022 soient démentis dans les faits, sauf regain de recettes ou efforts substantiels sur les autres dépenses. La Banque postale, dans sa note de conjoncture de septembre 2022, souligne l'influence de l'inflation sur les dépenses des Départements. Elles accuseraient une progression de 3,6 %. Notamment, les charges à caractère général seraient en hausse de 8,9 % sous l'effet de la croissance des prix et les frais de personnel en évolution de +4,9 %, en lien avec les différentes revalorisations salariales décidées récemment (catégories B et C, point d'indice). Malgré tout, les Départements confirmeraient leur reprise des investissements tout en étant en mesure de réduire le poids de leur dette.

2. Les mesures de la loi de finances initiale pour 2023

Le projet de loi de finances pour 2023 et la loi de programmation des finances publiques 2023 - 2027 ont été dévoilés le 26 septembre dernier. Le programme de stabilité 2023 - 2027 destiné à Bruxelles a, lui, été présenté courant juillet.

Soulignons que l'Etat a confirmé lors de la présentation à la presse du programme de stabilité que les collectivités locales devraient contribuer à l'effort de redressement des finances publiques. Cette contribution prendra la forme d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ainsi, les charges devront baisser en volume de 0,5 % l'an sur la période 2023 - 2027.

Libellés	2023	2024
Variation des charges totales (en volume)	-0,5%	-0,5%
Inflation estimée	4,3%	3,0%
Variation en valeur	3,8%	2,5%

Dans sa communication du 27 juillet, Matignon précise qu'il a acté les fortes réticences des élus locaux vis-à-vis du mécanisme des « contrats de Cahors ». Ainsi, les conditions pour atteindre cet objectif de réduction des charges seront arrêtées par chaque niveau de collectivité, en lien avec l'Etat. Le non-respect de l'objectif assigné, examiné globalement, conduirait à une réfaction de certains fonds pour les Départements ayant contribué au dépassement.

Par ailleurs, malgré les appels des associations d'élus à la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui représente une recette de près de 27 milliards d'euros pour les collectivités locales, si une hypothèse de baisse est désormais rejetée, une indexation, au moins partielle, sur l'inflation est restée lettre morte. La stabilité est privilégiée, même si l'enveloppe globale des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales est en croissance de 1,1 milliard d'euros grâce à l'intégration de certains événements (compensation de la baisse des frais de gestion de la CVAE au Régions, compensation des effets induits de l'inflation au profit des communes [énergie et point d'indice]).

Lors de son discours de politique générale, la Première ministre Elisabeth BORNE a annoncé la suppression au 1^{er} janvier 2023 du solde du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Il s'agit d'une ressource de 8 milliards d'euros que se partagent les Départements (47 %) et la sphère communale (53 %). Depuis cette annonce, le Gouvernement a révisé sa copie et décidé d'étaler la suppression sur deux années. La compensation annoncée par l'Etat est qualifiée d'intégrale, pérenne et dynamique. Elle sera assise sur le produit moyen de la période 2020 – 2022. De plus, un fonds national d'attractivité économique des territoires sera créé. Alimenté par la dynamique de la fraction de compensation, ce fonds est destiné à inciter les collectivités locales à investir pour attirer les acteurs économiques sur leur sol. Les modalités de répartition des budgets de ce fonds restent à définir. Les Départements seront attentifs à la mise en œuvre de ces nouveaux outils.

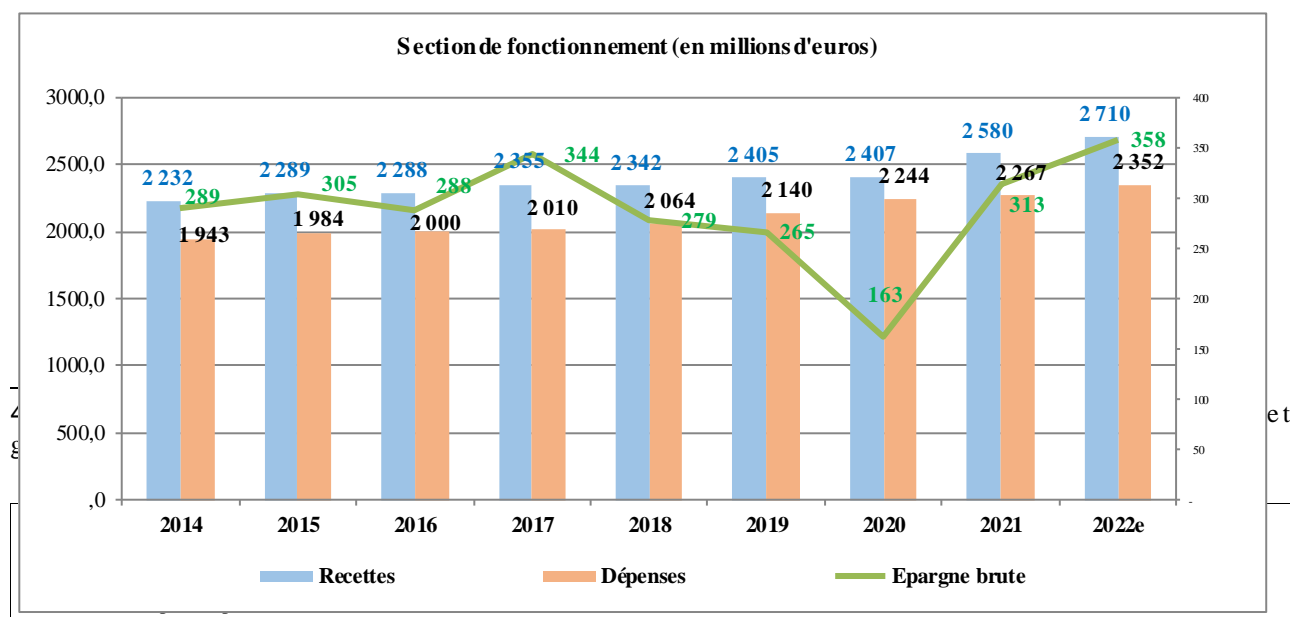
Enfin, à terme, les indicateurs financiers, qui servent à la répartition des dotations et péréquations, devraient être revus. Il s'agirait de corriger d'éventuels effets déstabilisateurs consécutifs aux différentes récentes et futures réformes fiscales.

II - La situation financière du Département

La situation financière à fin 2021 est issue des analyses des comptes administratifs⁴ arrêtés par l'Institution. Pour leur part, les données 2022 du Département sont décrites ci-dessous sur la base d'une situation estimative des comptes.

1. Un niveau d'épargne en forte amélioration

Après une résilience significative sur la période précédente, sans surprise, l'exercice 2020 a enregistré un retrait significatif de l'épargne brute du Département. En 2021, la situation est en amélioration, l'épargne revenant à plus de 300 M€. Le même phénomène est constaté au niveau national. Ce volume de l'ordre de 300 M€ devrait se confirmer en 2022.



NB : hors cessions d'actif ; avec comptes financiers, exceptionnels et provisions ; e = estimé

o Les recettes de fonctionnement

En 2021, après correction de différents facteurs (reprises sur provisions, cessions), le taux de variation des produits a été de +7,2 % (+173,6 M€) après une quasi-stagnation en 2020. Au niveau national, les produits varient de +6,5 %. La progression corrigée estimée pour 2022 s'élève à plus de 4 %.

Recettes de fonctionnement - structure

Libellés	2020	2021	Var. 2020 - 2021 (%)	2022e	Structure	Var. 2021 - 2022 (%)	Var. 2021 - 2022 (euros)
Fiscalité indirecte	1 084 711	1 643 504	51,5%	1 718 153	63,3%	4,5%	74 649
Fiscalité directe	643 745	243 449	-62,2%	237 131	8,7%	-2,6%	- 6 318
Dotations / participations	566 198	573 237	1,2%	611 720	22,5%	6,7%	38 483
Provisions	3 325	2 702	-18,7%	24 884	0,9%	820,9%	22 182
Autres recettes	119 395	126 304	5,8%	122 972	4,5%	-2,6%	- 3 331
Total	2 417 374	2 589 195	7,1%	2 714 860	100,0%	4,9%	125 665
dont cessions	10 233	9 114	-10,9%	5 000	0,2%	-45,1%	- 4 114
Total hors cessions	2 407 141	2 580 081	7,2%	2 709 860	99,8%	5,0%	129 779
Total hors cessions / provisions	2 403 816	2 577 379	7,2%	2 684 976	98,9%	4,2%	107 597

en milliers d'euros

e = estimé

Structurellement, trois postes représentent la quasi-totalité des recettes de fonctionnement du Département (fiscalité indirecte et directe, dotations et participations). La fiscalité indirecte à elle seule pèse désormais après réforme de la TFPB pour près de 63 % de l'ensemble. Il convient de noter qu'entre 2015 et 2022, la part des dotations et participations est passée de 27 % à 23 % dans le budget départemental. Ceci en raison de la progression du poste fiscalité indirecte d'une part et de la régression des dotations d'Etat d'autre part, dont l'effet lié à la contribution au redressement des finances publiques (CRFP). L'exercice 2022 enregistre en outre des événements exceptionnels : reprises de provisions (+22,2 M€), effets Ségur de la santé (21 M€), nouvelle éligibilité à l'attribution de péréquation des DMTO (+16,6 M€).

✓ la fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte a connu une forte croissance jusqu'en 2019 grâce au produit des droits de mutation (DMTO). En 2020, la situation se dégrade avec

5 +0,2% toutes ressources incluses.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20221021-50123-DE-1-1
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

une régression de la rubrique de l'ordre de 1 % (-7,3 M€). L'exercice 2021 a constaté deux phénomènes : un regain de DMTO (de 450,5 M€ à 589,1 M€) et le transfert de plus de 400 M€ entre les rubriques fiscalité directe et indirecte. Entre 2015 et 2021, cette ressource aura ainsi évolué de 920,9 M€ à 1.643,5 M€.

Les DMTO sont estimés à près de 620 M€ en 2022 (+5,3 % par rapport à 2021), ils étaient de 315,5 M€ en 2015. Ils représentent plus de 36 % de la fiscalité indirecte. Même s'ils donnent lieu à reversement de ressource, les DMTO, par leur dynamisme à l'exception de 2020, ont été un atout important pour le Département.

En 2021, la part départementale de TFPB a été transférée à la sphère communale. En substitution, le Département bénéficie d'une fraction de TVA dont le montant a été fixé forfaitairement par la loi à hauteur de 404,4 M€. La méthode de valorisation appliquée a eu pour conséquence de priver le Département de la dynamique des bases de TFPB dont il aurait pu bénéficier en 2021 (+2,4 % l'an en moyenne sur la période 2015-2020, soit environ 10 M€). En 2022, le produit attendu est de 425 M€ (+5,1 %). Toutefois, le risque d'un plafonnement à seulement +2,9 % fait peser une incertitude de l'ordre de 9 M€ sur cette ressource.

Au sein de cette rubrique la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) est évaluée à 371,6 M€ pour 2022. La part de cette recette qui compense partiellement le transfert des charges RMI/RSA (soit 355,5 M€) est gelée depuis l'origine.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), avec près de 259 M€ de produit attendu, est le quatrième poste le plus important de la rubrique fiscalité indirecte (15,1 %). La TSCA était de 202,4 M€ en 2015. Si sa croissance est difficile à appréhender, la campagne 2022 devrait avoisiner les +6,5 % après une évolution de +5,4 % en 2021.

Enfin, concernant la taxe départementale sur l'électricité, l'article 54 de la loi de finances pour 2021 réforme la taxation. Il supprime les taxes locales en les intégrant progressivement, en quatre ans, à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TIFCE). A compter de 2022, les Départements perçoivent une part de TIFCE dont le montant est calculé à partir du produit perçu en 2021 actualisé. La somme de 22,2 M€ est allouée au Département. Toutefois, le 1^{er} semestre 2022 enregistre aussi des reliquats dus au titre de la fin de l'exercice 2021, soit environ 5,4 M€. Par conséquent, un à-coup exceptionnel sera enregistré en 2022 avant un retour à un rythme plus lissé à compter de 2023.

La rubrique fiscalité indirecte intègre aussi le produit de la taxe d'aménagement (de l'ordre de 13 M€) et de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (1,4 M€ estimation 2022).

e = estimé ; milliers d'euros ; liste non exhaustive

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20221021-50123-DE-1-1 Date de télétransmission : 25/10/2022 Date de réception préfecture : 25/10/2022
--

Libellés	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022e
DMTO	340 746	405 308	433 008	460 426	450 539	589 086	620 013
Fraction de TVA	0	0	0	0	0	404 368	425 060
TICPE	370 998	371 128	370 958	370 639	369 101	370 373	371 593
TSCA	192 884	221 202	216 905	222 534	230 944	243 463	259 191
Taxe sur l'électricité (TDCFE)	21 466	21 512	22 044	22 023	21 092	21 797	27 577
Taxe d'aménagement (TA)	11 125	10 740	15 093	15 190	11 511	13 201	13 267
Total général	937 238	1 029 933	1 058 973	1 092 021	1 084 711	1 643 504	1 718 153

✓ les dotations et participations

Les dotations et participations sont désormais le deuxième poste le plus important des recettes de fonctionnement. Entre 2015 et 2021, cette ressource a évolué de 618,5 M€ à 573,2 M€. Les restrictions sur les dotations de l'Etat expliquent cette contraction du poste. D'une manière générale, depuis plusieurs années, les « dotations » Etat sont en régression régulière : au premier chef la dotation globale de fonctionnement (DGF). Mais c'est vrai aussi pour les allocations compensatrices de fiscalité directe ou la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour les principales dotations.

Ainsi, la DGF est passée de 375 M€ en 2015 à 296,2 M€ en 2022. Sur la période 2013 – 2022, la régression aura été de 129,4 M€, dont 115,1 M€ pour la seule CRFP. Elle demeure malgré tout structurellement la participation la plus importante avec 48,4 % du total des dotations et participations. En ce qui concerne les participations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), celles-ci sont en nette progression en 2021 et 2022. Elles intègrent en effet de nouveaux remboursements liés au Ségur de la santé. Différents événements exceptionnels affectent selon les années le poste des dotations et participations : mise en place d'un fonds de stabilisation (3,4 M€ en 2021 et 2,2 M€ *a minima* attendus en 2022), recettes Covid-19 en 2021 (4,9 M€), mise en place du contrat enfance avec l'Etat (3,5 M€) notamment.

Libellés	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022e
DGF	340 002	303 817	302 782	301 602	300 426	297 422	296 209
DGD	11 932	11 932	11 932	11 932	11 932	11 932	11 932
DCRTP	48 625	42 187	42 077	40 982	40 982	40 797	40 797
FNGIR	37 710	37 710	37 710	37 710	37 710	37 710	37 710
Allocations fiscalité directe	16 043	12 492	12 592	12 136	11 112	10 197	10 184
DCP	16 759	18 127	18 485	19 186	20 565	21 335	23 069
FMDI	16 004	15 249	15 772	13 293	15 042	16 038	14 113
Attribution de péréquation	14 516	16 030	16 427	12 609	9 444	6 534	23 182
FCTVA fonctionnement	0	1 421	1 300	1 139	1 121	882	1 439

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20221021-50123-DE-1-1
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Autres	18 148	11 857	11 127	10 715	17 079	17 861	12 292
CNSA	84 410	89 086	91 823	93 015	99 985	109 148	138 593
Total général	604 080	559 865	561 984	554 308	566 198	573 237	611 720

✓ la fiscalité directe

Il s'agit désormais, avec la perte de la TFPB en 2021, du troisième poste le plus important des recettes de fonctionnement. Entre 2015 et 2020, cette ressource a évolué de 595,4 M€ à 643,7 M€. Cette faible progression s'explique en partie par la transformation à compter de 2017 d'une partie de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) départementale en une CVAE régionale. Celle-ci est partiellement restituée au Département à travers un schéma complexe découlant des travaux des commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées (CLECRT) du dernier acte de décentralisation.

En 2021, la TFPB a été transférée à la sphère communale en compensation pour celle-ci de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Ce mouvement explique l'effondrement de la rubrique en question qui se chiffre à seulement 243,4 M€ cette année-là. Le produit attendu en 2022 se chiffre à 237,1 M€, en retrait de 2,6%. Ses trois principales composantes sont la CVAE départementale, la CVAE reversée par la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les IFER. Elles représentent respectivement (volume et variation 2021/2022) 131,3 M€ (-4,1%), 95,6 M€ (gelée) et 9,8 M€ (+1,5%).

Libellés	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022e
CVAE	237 932	120 069	122 122	134 118	135 272	136 795	131 261
CVAE (compensation)	0	115 387	95 615	95 615	95 615	95 615	95 615
IFER	7 480	7 843	8 627	8 958	9 259	9 614	9 755
Autres impôts locaux	2 790	2 503	2 896	2 595	1 405	1 425	500
TFPB	365 938	372 041	381 042	392 313	402 193	0	0
Total général	614 140	617 842	610 302	633 599	643 745	243 449	237 131

Les autres postes de recettes représenteraient environ 141 M€ en 2022, dont 5 M€ de cessions d'actifs. Il s'agit essentiellement de recouvrements sur différents tiers en lien avec les politiques du bel âge, des personnes handicapées ou encore de la santé. On y trouve aussi 18,1 M€ de reprises sur provisions suite à l'arrêt du dispositif de provisionnement forfaitaire du risque de garantie d'emprunt.

o Les dépenses de fonctionnement

En 2021, le taux de variation des charges a été de +1 % (+23 M€) toutes charges incluses, contre +4,9 % en 2020 (+104,5 M€). Au niveau national, les charges ont augmenté de 1,3 %. La progression 2022 devrait tendre vers

3,7 %, soit + 84,6 M€.

Dépenses de fonctionnement - structure

Libellés	2020	2021	Var. 2020 - 2021 (%)	2022e	Structure	Var. 2021 - 2022 (%)
Personnel	377 817	391 623	3,7%	418 866	17,8%	7,0%
Charges générales	138 324	135 432	-2,1%	148 976	6,3%	10,0%
Revenu de solidarité active	549 202	531 703	-3,2%	507 898	21,6%	-4,5%
Aide personnalisée à l'autonomie	175 422	177 626	1,3%	184 141	7,8%	3,7%
Charges de gestion courante	911 898	913 230	0,1%	985 122	41,9%	7,9%
Atténuations de produits	67 485	88 758	31,5%	78 178	3,3%	-11,9%
Frais financiers	14 497	15 219	5,0%	17 108	0,7%	12,4%
Provisions	6 026	12 116	101,1%	10 000	0,4%	-17,5%
Autres charges	3 387	1 339	-60,5%	1 402	0,1%	4,7%
Total	2 244 059	2 267 048	1,0%	2 351 691	100,0%	3,7%

approche comptable

Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 2020/2021	Taux de réal. 2021	2022e	Var. 2021/2022	structure 2022
1 - Moyens généraux	370 697	376 355	392 582	405 010	425 468	437 162	2,7%	95,9%	469 414	7,4%	20,0%
2 - Solidarité	1 267 276	1 287 892	1 317 750	1 360 011	1 450 570	1 432 147	-1,3%	96,9%	1 480 763	3,4%	63,0%
3 - Aménagements, réseaux, infrastructures et développement local	112 388	36 757	28 197	25 507	28 763	26 769	-6,9%	88,1%	29 144	8,9%	1,2%
4 - Education, construction, environnement et sécurité	114 081	117 263	132 910	141 936	142 051	143 760	1,2%	90,6%	148 809	3,5%	6,3%
5 - Vie locale et culture	61 217	61 605	64 631	68 090	62 414	64 487	3,3%	78,8%	71 486	10,9%	3,0%
6 - Dépenses non fonctionnelles	74 615	130 427	127 754	139 002	134 791	162 723	20,7%	99,1%	152 075	-6,5%	6,5%
Total général	2 000 273	2 010 300	2 063 823	2 139 556	2 244 059	2 267 048	1,0%	95,7%	2 351 690	3,7%	100,0%

approche par activités

milliers d'euros ; e = estimé

Les commentaires qui figurent ci-dessous sont issus de l'approche par activités. En 2022, les dépenses de solidarité restent prépondérantes (63 %) et retrouvent une dynamique élevée. Par ailleurs, tous les secteurs sont plus ou moins impactés par les effets de l'inflation (moyens généraux, collègues, bâtiments...).

✓ les politiques de solidarité

Les dépenses de solidarité se divisent en trois secteurs majeurs : l'insertion sociale et professionnelle (35 % ; -24 M€), les politiques du bel âge et des personnes handicapées (46 % ; +56 M€) et les politiques de la PMI et de l'enfance (19 % ; +16 M€) d'estimation pour 2022.

Pour mémoire, les chiffres 2020 intégraient presque 91 M€ de hausse de ces secteurs (hors rémunérations), dont une grande partie en raison de la crise sanitaire. La régression 2021 est donc parfaitement normale. L'exercice 2022 renoue avec d'importantes progressions dans certains secteurs, en particulier sous les effets de la réforme des tarifs APA / PCH et de l'amélioration des salaires dans le secteur de la solidarité.

Dans le secteur de l'insertion, les allocations versées en 2021 se sont élevées à près de 490 M€ (506,3 M€ en 2020). En 2022, les tendances du 1^{er} semestre donnent à penser que la dépense pourrait être de 465 M€, revalorisations

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20221021-50123-DE-1-1
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

incluses. Les contrats d'insertion devraient se maintenir à un niveau comparable (en dessous des 9 M€). Le poids des actions d'insertion, du fonds de solidarité pour le logement (FSL) et de la lutte contre la pauvreté devrait dépasser les 40 M€.

Dans le domaine du bel âge, avec près de 184 M€ en 2022, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) devrait évoluer de près de +4 %. Avec l'hébergement courant (près de 113 M€), c'est le poste le plus important de cette politique. Au sein de la politique des personnes handicapées, ce sont les dépenses des établissements (près de 181 M€) et la prestation de compensation du handicap (PCH) (plus de 140 M€) qui représentent les charges les plus importantes. Globalement, les charges des deux politiques seraient de nouveau en croissance de plus de 9 % en 2022.

Enfin, les dépenses de santé (environ 9 M€), après une nette croissance en 2020 (19,5 M€) pour cause de crise sanitaire, se situent depuis 2021 à un niveau comparable à celui de 2019 (8 à 9 M€ selon les années). Le secteur de l'enfance (dont rémunération des assistants familiaux) représenterait plus de 266 M€ en 2022, en hausse de près de 6 %. La charge liée aux mineurs non accompagnés (MNA) et les créations de places dans les établissements d'hébergement ont fortement pesé sur le budget départemental ces dernières années.

✓ **les autres charges de fonctionnement**

Hors solidarité, le volume des autres charges est évalué pour 2022 à près de 871 M€. Il est en croissance de près de 4,3 %, soit plus de 36 M€.

❖ **les dépenses de personnel et autres services généraux**

En 2021, cette rubrique avoisine les 469 M€ de dépenses (+7,4 % / +32,3 M€).

Concernant le personnel, après un à-coup de +3,9 % en 2021, la charge pour 2022 est estimée à environ 400 M€ (+6,9 % / +25,8 M€), hors assistants familiaux imputés en solidarité. Les autres moyens (71,3 M€ / +6,5 M€) sont en progression cette année de près de 10 %. Cette évolution est en grande partie imputable aux charges de fluides et énergies et autres consommables.

❖ **les dépenses des autres politiques publiques**

Celles-ci couvrent plus de 323 M€ d'actions en 2022 (13% des dépenses de fonctionnement). Elles devraient progresser de près de 4,6 %. Les postes les plus significatifs sont liés à l'aménagement, au développement des réseaux et des infrastructures (29 M€), à la construction (hors collèges), l'environnement et la sécurité (dont service incendie) pour près de 91 M€, à l'éducation pour près de 58 M€, ou encore à la culture, la jeunesse ou le sport pour environ 45 M€. Les autres politiques de vie locale (associations, aide aux communes...)

représentent environ 27 M€.

Depuis 2021, le Département fait usage de la pluri-annualité en fonctionnement. Ainsi, un volume de près de 93 M€ d'autorisations d'engagement (AE) est actuellement en cours (situation à octobre 2022).

❖ les atténuations de produits

Cette rubrique devrait représenter près de 78 M€ en 2022 (-11,9 % / -10,6 M€). En 2021, le Département a assumé une charge de 24,4 M€ au titre des « contrats » de Cahors. Cette dépense ne se retrouve pas en 2022 le dispositif étant pour l'heure éteint. Le Département aura reversé plus de 26 M€ à l'Etat pour ces « contrats ».

Le poste des atténuations de produits est aussi constitué des différents fonds de péréquation mis en place ces dernières années (DMTO et CVAE). Notons qu'en 2022, le Département revient à une éligibilité de droit commun au titre du 2^{ème} reversement de péréquation des DMTO. La recette évolue de 4 M€ à 18,1 M€ compte tenu des critères de potentiel financier et de revenu moyen. Malgré l'éligibilité du Département à certaines fractions de ces fonds, il reste largement contributeur net au système (près de 51 M€ en 2022 pour les DMTO et 3,5 M€ pour la ponction sur la CVAE).

Sur la période 2015 – 2021, l'épargne brute du Département est demeurée sur une moyenne de près de 280 M€ par an (hors cessions d'actifs) [290 M€ cessions incluses]. Sur cette période, avec la crise de 2020, entre hausse des charges et baisse des recettes, l'épargne a connu son point le plus bas avec seulement un peu plus de 163 M€. L'exercice 2022, bien qu'intégrant des charges nouvelles, devrait se solder par une hausse de l'épargne brute. En effet, la baisse des dépenses d'allocations du RSA (-25 M€) et la nouvelle éligibilité à une fraction d'attribution de péréquation des DMTO (+17 M€) génèrent un surplus de budget exceptionnel qui permet d'absorber une partie des autres dépenses. L'épargne 2022 est évaluée à environ 320 M€ hors cessions.

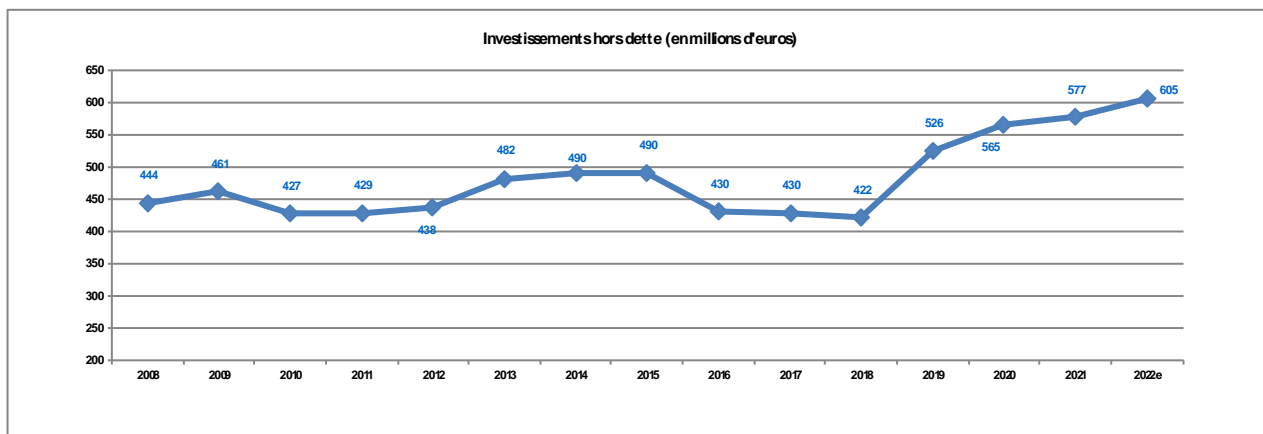
Le taux d'épargne du Département avoisinait les 7 % en 2020 au cœur de la crise sanitaire. Il est remonté à plus de 12 % en 2021, assez proche de celui de 2019 (11 %). Il devrait se maintenir à 12 % en 2022.

Le remboursement de la dette devrait se limiter à 91 M€, contre plus de 106 M€ en 2021, année de remboursement des 22,3 M€ d'avance 2020 de l'Etat sur DMTO. L'épargne nette disponible pour investissement serait alors de l'ordre de 230 M€ (hors cessions).

2. La dynamique de l'investissement

L'investissement hors dette s'affiche à près de 577 M€ en 2021. Ce volume financier est rétrospectivement le plus élevé de ces 14 dernières années. Sur la période 2015 – 2021, les dépenses d'investissement hors dette se sont

élevées en moyenne à 491 M€, contre 453 M€ pour l'intervalle 2008 – 2014. L'exercice 2021 connaît une exécution en progression de 2 % (+11,2 M€) et un taux d'exécution de 81 %. Sur les 577 M€ investis en 2021, près de 63 % l'ont été sous forme de subventions à des tiers (33 % au niveau national) et environ 37 % sous forme d'équipements directs (65 % au niveau national). Au niveau national, les dépenses d'investissement progresseraient de 9,2 %. Les dépenses 2022 du Département devraient tourner autour des 600 M€ selon les dernières tendances.



e = estimé

Structurellement, les plus importants investissements concernent le domaine « Aménagement – Environnement » qui comprend une partie de la politique d'aide aux communes.

Dépenses d'investissement hors dette

Libellés	2020	Structure	2021	Structure	Var. 2020 - 2021
Services généraux	39 347	7,0%	32 726	5,7%	-16,8%
Sécurité	11 296	2,0%	18 541	3,2%	64,1%
Enseignement	75 324	13,3%	97 743	17,0%	29,8%
Culture et vie sociale	5 786	1,0%	5 139	0,9%	-11,2%
Politiques sociales	18 839	3,3%	15 811	2,7%	-16,1%
Réseaux - Infrastructures	106 653	18,9%	111 858	19,4%	4,9%
Aménagement - Enviro.	242 108	42,8%	262 444	45,5%	8,4%
Transports	58 366	10,3%	25 914	4,5%	-55,6%
Développement	7 727	1,4%	6 461	1,1%	-16,4%
Total	565 446	100,0%	576 638	100,0%	2,0%

en milliers d'euros - approche fonctionnelle

Concernant les autorisations de programme (AP), l'encours devrait être de 6.857 M€ après décision modificative n°3 pour 2022 et enregistrement des clôtures votées. Sur ce volume, compte tenu d'une exécution 2022 de l'ordre de 600 M€, le reste à inscrire au titre des exercices 2023 et plus ressortirait à 2 milliards d'euros. Cela représente une durée de vie moyenne du stock de moins de 4 ans sur la base des consommations 2021.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20221021-50123-DE-1-1
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Les recettes d'investissement hors dette sont, quant à elles, surtout constituées de concours de l'Etat et de participations de tiers aux travaux départementaux. En 2020, la rubrique enregistre l'avance provisoire de 22,3 M€ reçue de l'Etat au titre des DMTO. Cette avance remboursable est traitée comme une dette et a fait l'objet d'un remboursement courant 2021. Les recettes attendues pour 2022 devraient avoisiner les 40 M€, comme en 2021.

Recettes d'investissement hors dette

Libellés	2020	Structure	2021	Structure	Var. 2020 - 2021
FCTVA	21 639	39,2%	25 654	62,3%	18,6%
DDEC	7 919	14,3%	7 919	19,2%	0,0%
DGE-DSID	54	0,1%	396	1,0%	626,4%
Subventions reçues	1 571	2,8%	5 783	14,1%	268,0%
Autres recettes	1 782	3,2%	1 398	3,4%	-21,6%
Avance sur DMTO	22 278	40,3%	-	0,0%	-100,0%
Total	55 244	100,0%	41 150	100,0%	-25,5%
Total hors avance / DMTO	32 966		41 150		24,8%

en milliers d'euros

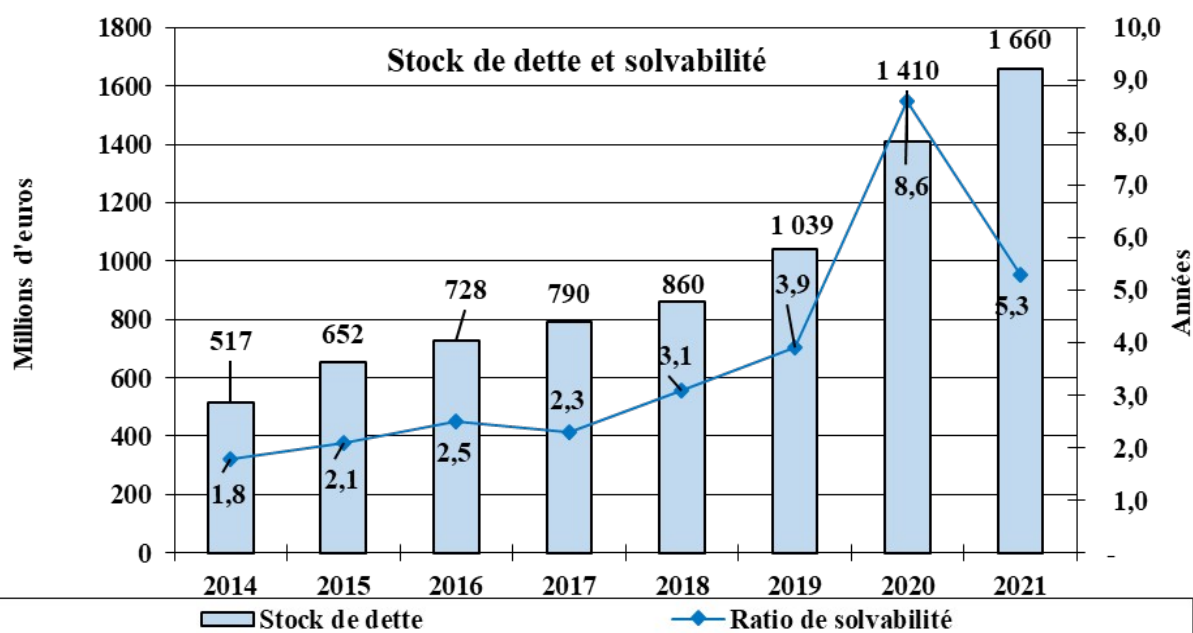
3. Les marges de manœuvre

Dans le domaine de la fiscalité, la quasi seule marge de manœuvre dont disposait le Département résidait dans le pouvoir de l'Assemblée de fixer le taux de la TFPB. Avec la réforme de la taxe d'habitation (TH) et le transfert en 2021 de la TFPB au secteur communal, le Département a perdu son dernier pouvoir de taux significatif. Soulignons que, pendant toute la mandature 2015 – 2021, le Département a fait le choix de ne pas recourir à une hausse fiscale. Ce choix politique a privé le Département d'un certain volume de ressources⁶. Des efforts de rationalisation des charges ont été recherchés plutôt que d'alourdir la facture fiscale des habitants de Marseille et des Bouches-du-Rhône.

Au 31 décembre 2021, avec une variation nette de dette⁷ de l'exercice de plus de 250,8 M€, l'encours de dette s'élevait à 1 660,5 M€ et la capacité de désendettement à 5,3 ans, en nette amélioration. Fin 2022, les anticipations conduisent à estimer le stock de dette à 1 850 M€ et la solvabilité à un peu plus de 5 ans.

⁶ Une hausse de 1 % du taux représente 4 M€ de produit (base 2020).

⁷ Emprunts levés – remboursements.



Source : travaux RCF (logiciel REGARDS).

III - Les orientations budgétaires 2023 du Département

Après une crise majeure en 2020, l'exercice 2021 s'est présenté sous un jour plus favorable pour le département des Bouches-du-Rhône et sa nouvelle Assemblée. L'exercice 2022, bien que positif sur un plan financier pour certains sujets (allocation du RSA, attribution de péréquation, intervention de la CNSA...), porte en lui les germes de jours difficiles (inflation, hausse des dépenses sociales, mesures étatiques partiellement compensées, annonce d'une nouvelle réforme fiscale...). Le budget 2023 devrait donc s'inscrire dans un contexte qui conduira à une contraction de l'épargne et la mise en place de mesures d'économies supplémentaires.

S'il est trop tôt pour tracer un tableau précis de l'année 2022, des tendances locales se dessinent à la lecture des travaux de l'INSEE et de la Banque de France.

Ainsi, l'INSEE dans ses publications de juillet et août précise que l'activité économique dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est en progression au 1^{er} trimestre 2022 (+3,8 % en comparaison à 2019). Les services marchands sont les plus dynamiques et l'activité dans les Bouches-du-Rhône serait parmi les plus positives. Le secteur de la construction comble lentement son retard. Les difficultés d'approvisionnement et la hausse des coûts ne facilitent pas la reprise dans ce secteur. On peut noter que le nombre de logements autorisés à la construction à juin 2022 sur un an est de 35 300 pour la région, en progression de 4,5 % sur un an. Le département représente 12 100 unités, en croissance de 7,6 %. Les créations d'entreprises (43 106) dans le département sur un an à juin 2022 sont en léger retrait (-0,2 %). En revanche, les défaillances (1 542) à la fin du 2^{ème} trimestre 2022 accusent une nette hausse. Enfin, le taux de chômage (catégories A, B et C) ressort à 8,7 %

de la population active au 1^{er} trimestre 2022 dans les Bouches-du-Rhône, c'est -0,7 % en variation annuelle. Toujours au-dessus du taux régional (8,2 %) et national (hors Mayotte) (7,3 %) malgré l'amélioration constatée. Au deuxième trimestre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ressortait à 189 370 dans le département (-1,8 % en variation trimestrielle) et à 451 870 en région (-2,1 %).

De son côté, la Banque de France relève dans son étude publiée en juillet 2022 (enquête entre le 28 juin et le 5 juillet) que malgré un environnement difficile marqué par la guerre en Europe et les fortes tensions sur les marchés de matières premières, l'activité continue de résister. En juin, l'économie régionale apparaît contrastée. La production industrielle et l'activité dans le bâtiment ont à nouveau faiblement progressé. Les transactions dans les services marchands sont étalées. En revanche, le secteur des travaux publics est apparu en nette hausse. Dans la continuité des mois précédents, le renchérissement du prix des matières premières, de l'énergie et les difficultés d'approvisionnement demeurent prégnants pour les entreprises.

Il est à noter que de nouveaux risques viennent assombrir l'horizon des collectivités locales :

- **risques internationaux** avec une tension dans les échanges commerciaux post-Covid et le drame de la guerre en Ukraine ;
- **risques nationaux** avec un Gouvernement qui entend économiser plusieurs milliards d'euros sur le budget des collectivités locales et asservir encore davantage leurs ressources en supprimant la CVAE, tout en mettant à leur charge de multiples dépenses nouvelles (point d'indice des fonctionnaires, accords salariaux dans le sanitaire et social, investissements publics...).

Toutefois, dans ce contexte national et local, les objectifs du Département demeurent intangibles :

- cibler le développement des politiques publiques porteuses d'avenir ;
- œuvrer au soutien des populations les plus fragiles ;
- conforter les infrastructures locales.

L'atteinte de ces objectifs doit s'accompagner d'une gestion économe qui s'avère encore plus d'actualité à la lumière des événements récents. Dans les mois à venir il faudra demeurer attentifs à la maîtrise des charges lorsque cela est possible, au bon niveau d'investissement et rechercher des partenariats fructueux.

1. La situation des ressources

En fonctionnement, les recettes à venir sont évaluées à 2 654 M€ pour le budget primitif (BP) 2023. Elles seraient ainsi en croissance de 5,7 % (contre -0,8 % au BP 2022), soit environ +143 M€. Toutefois, comparativement au CA 2022 estimé, les recettes sont en retrait de l'ordre de 2 %. Le poste fiscalité

indirecte désormais largement majoritaire dans le panier des ressources départementales est appelé à évoluer compte tenu du projet de suppression de la TSCA restante.

La fiscalité indirecte, avec près de 1 700 M€, devrait être en croissance de l'ordre de 90 M€ de BP à BP. Ceci hors réforme de la CVAE annoncée par le Gouvernement. Le produit 2022 des DMTO est évalué à plus de 620 M€. A fin août, les recettes collectées en la matière étaient déjà de près de 413 M€, contre 383 M€ (+7,7%) l'année précédente. Le marché de l'immobilier est resté dynamique tout cet été et, à l'automne 2022, il demeure actif. Malgré tout, compte tenu d'un contexte de hausse des taux des emprunts et d'inflation des prix à la consommation, le Département souhaite être prudent. Le projet de budget 2023 est limité à 595 M€ de produit (soit +55 M€ de BP à BP). Le deuxième poste le plus important de cette rubrique est représenté par la fraction de TVA reçue en compensation de la perte de la TFPB. En 2021, son produit notifié s'est élevé à 404,4 M€ et correspondait essentiellement aux recettes 2020. Ce n'est qu'à partir de 2022 que cette recette a commencé à évoluer en fonction du taux annuel de croissance du produit national net de TVA. Précisons que les experts en fiscalité considèrent qu'il existe une corrélation entre produit net de TVA et PIB. En 2022, une première notification fait état d'un produit de 416 M€ (+2,9%). Un surplus pouvant porter la recette à 425,1 M€ (+5,1%) est susceptible d'être perçu d'ici la clôture de l'exercice 2022. Le produit pour 2023 a été estimé à 437 M€ (+2,8 % à +5 % selon l'exécution 2022), représentant un surplus de recette de l'ordre de 19 M€ de BP à BP. Les recettes de TICPE sont évaluées à 371 M€. Elles ont essentiellement vocation à compenser le transfert des allocations RMI/RSA aux Départements et ne sont donc que peu évolutives. La TSCA devrait atteindre les 254 M€ (+1,9% / CA 2022 estimé) et +15 M€ de BP à BP. Les autres postes (TDCFE, TA, TDATS, soit près de 37 M€) génèrent globalement un retrait des recettes de l'ordre de 5 M€ par rapport à l'exécution 2022 estimée (mais +3 M€ de BP à BP). Ce recul s'explique par la réforme de la taxe départementale sur l'électricité qui enregistre en 2022 un reliquat 2021 exceptionnel (cf. II-1 « la fiscalité indirecte »).

Les impôts directs sont estimés à près de 239 M€ (+4 M€), en progression d'environ 1,7% de BP à BP, mais très proche de l'exécution 2022 (environ 237 M€ d'estimé). Les composantes du poste sont la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), évaluée à environ 230 M€ (+1,2% / +2,6 M€ sur la part dynamique), et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) pour près de 9 M€. Compte tenu des projets de l'Etat vis-à-vis des impôts de production, *a minima*, la CVAE devrait être transformée dès la loi de finances pour 2023 en une nouvelle fraction de TVA et changer de rubrique. De plus, il est à craindre que la dynamique de CVAE attendue pour 2023 soit effacée par le jeu d'une compensation basée sur le seul produit 2021 versé en 2022 aux collectivités locales. Cela générerait une perte de l'ordre de 3 M€ au budget 2023.

Concernant les concours de l'Etat et de la Caisse nationale de solidarité pour

l'autonomie (CNSA), ceux-ci sont estimés à plus de 580 M€, en progression de près de 5 % compte tenu de la réforme du « Ségur de la santé » et de « l'avenant 43 » qui impacte le rôle de la CNSA. Les participations de l'Etat et de l'Europe, seraient de l'ordre de 454 M€ (+1,3 % de BP à BP), soit 80 % de la rubrique. La DGF demeure la dotation la plus importante du budget (295 M€ / -2M€ de BP à BP). Les principaux autres concours de l'Etat sont gelés (DCRTP [41 M€], FNGIR [38 M€], DGD [12 M€], soit 90 M€). Seules certaines dotations sont susceptibles d'évoluer, notamment l'attribution de péréquation des DMTO à laquelle le Département est redevenu fortement éligible en 2022. Elle pourrait représenter plus de 20 M€.

Côté CNSA, le budget est évalué à près de 130 M€. Il devrait connaître une forte croissance en raison de la compensation aux Départements des effets du « Ségur de la santé » et de « l'avenant 43 ».

Les autres recettes de fonctionnement ont été évaluées à ce stade à près de 140 M€ (+19 M€). Le secteur de la solidarité représente plus de 80 % de ce budget (plus de 113 M€, en croissance de près de 15 M€). Il s'agit essentiellement de participations des usagers dans les domaines des personnes du bel âge et en situation de handicap (85 M€), de recouvrements divers (sécurité sociale, indus...) et de participations notamment de l'Etat. L'importante progression est liée justement aux concours de l'Etat pour le plan pauvreté (6 M€) et le plan enfance (5,7 M€). Les autres postes majeurs sont : les recouvrements sur ressources humaines (près de 7 M€), la participation des familles à la restauration scolaire (environ 5 M€), les loyers et redevances perçus (environ 3,7 M€).

Recettes de fonctionnement - structure

Libellés	BP 2022	Structure	BP 2023	Structure	Var. BP/BP
Fiscalité indirecte	1 603	63,8%	1 694	63,8%	5,7%
Fiscalité directe	235	9,3%	239	9,0%	1,7%
Concours Etat / CNSA	556	22,1%	583	22,0%	5,0%
Provisions	-	0,0%	1	0,0%	NS
Autres recettes	118	4,7%	137	5,2%	16,0%
Total	2 511	100,0%	2 654	100,0%	5,7%

en millions d'euros

Dans le domaine de l'investissement, les ressources, estimées à un peu plus de 74 M€, devraient connaître une nette progression en 2023 (+29 M€). Notamment, le programme de cessions 2023 est plus ambitieux (+9 M€) et le fonds de compensation de la TVA intégrant le remboursement lié à l'opération Pixelia est en hausse de près de 17 M€.

Recettes d'investissement hors dette - structure

Libellés	BP 2022	Structure	BP 2023	Structure	Var. BP/BP
FCTVA	24,0	52,9%	40,6	54,6%	69,2%
DDEC	7,9	17,4%	7,9	10,7%	0,0%
DGE - DSID	1,8	4,0%	1,5	2,0%	-16,7%
Subventions reçues	6,7	14,7%	6,0	8,0%	-10,4%
Cessions	4,1	9,0%	13,2	17,8%	224,8%
Autres recettes	0,9	2,0%	5,1	6,8%	449,8%
Total	45,4	100,0%	74,3	100,0%	63,7%

en millions d'euros

2. La situation des dépenses

En 2023, les dépenses de fonctionnement, estimées à près de 2 425 M€ devraient connaître une croissance significative de l'ordre de 4 % (+94 M€), toutes charges incluses. Les hausses majeures se situeraient dans les secteurs de la solidarité, des ressources humaines et de la péréquation et frais financiers.

Dans le domaine de la solidarité (près de 1 531 M€) le besoin supplémentaire pour 2023 est estimé à près de 44 M€ (+2,9%). Les politiques d'insertion (hors plan pauvreté) mobiliseront près de 510 M€ (-6,1% / -33 M€), avec une estimation des dépenses d'allocations à 474 M€ (-26 M€). En effet, après une nette détérioration courant 2020, le nombre des bénéficiaires du RSA tend à baisser régulièrement sur les exercices 2021 et 2022. A fin août il était de 63 218, soit près de 8 000 de moins qu'en fin 2021. La dépense d'allocation 2022 devrait avoisiner les 460/465 M€. Le budget 2023 intègrerait donc une hausse de 2 à 3 % tenant compte d'une poursuite de la baisse du nombre d'allocataires et des revalorisations annuelles programmées, dont l'effet des +4 %. Une part d'incertitude demeure quant aux mesures que souhaite mettre en place l'Etat en matière d'automatisation des droits. Les autres postes tiennent compte d'une rationalisation de l'offre d'insertion.

La rubrique relative aux personnes en situation de handicap avoisinera les 381 M€ (+12,3%). Sous l'effet de la réforme des tarifs et de la revalorisation de la branche à domicile, toutes les prestations sont en forte croissance. Ainsi, l'hébergement (195 M€) est en progression de 17 M€ (plus de +9 %). La PCH (151 M€) augmente de près de 16 % (+20 M€).

Dans le domaine des personnes du bel âge, le budget est évalué à 328 M€ (+6,9 % / +21 M€). La prestation APA (186 M€; +2 %) et l'hébergement (117 M€; +1,1 %) restent les deux rubriques majeures au sein de cette politique. Toutefois, c'est le poste d'aide au maintien à domicile, sous l'effet de la revalorisation de la filière, qui représente la plus forte progression de cette politique publique (+16 M€).

Les secteurs PMI, enfance et santé représentent un budget de 288 M€, en progression de 3,7 % (+10 M€). Notamment, les strictes politiques de

l'enfance seraient en croissance de 3,9 % sous l'effet de l'augmentation de l'hébergement et du déploiement du plan enfance.

Globalement, les différents récents accords dans le domaine de la solidarité (hors tarif à 22 €) vont générer en 2023 un coût supplémentaire estimé à 40 M€ (salaires de la fonction publique compris), pour une compensation de l'ordre de 21 M€ laissant une charge de 19 M€ au Département. Entre 2021 et 2023 le reste à charge cumulé est évalué à plus de 37 M€.

Au sein des autres politiques (249 M€ ; -2,6 % / -7 M€), le Département doit prendre en compte différents facteurs parfois antagonistes : l'inflation qui grève certains budgets, son souhait de soutenir le monde associatif et de développer ses plans d'actions, la nécessité de contenir les dépenses pour éviter une dérive financière. Ainsi, en matière d'environnement et de sécurité (92 M€), une hausse de près de 4 M€ est destinée en particulier à soutenir le budget du SDIS 13. De même, en éducation (69 M€), une croissance de près de 2 M€ doit permettre de faire face aux problématiques de hausse des coûts dans les collèges. En revanche, dans les domaines de la vie locale et de l'aménagement (88 M€), sans renoncer à ses objectifs phares en matière de culture ou de jeunesse, de nécessaires efforts et ajustements conduisent à une réduction des budgets de près de 12 M€.

Concernant les moyens généraux de la collectivité, ceux-ci sont estimés à près de 500 M€, soit +8,2 % (+37 M€). L'essentiel de la hausse provient du poste ressources humaines.

Les charges de personnel (hors assistants familiaux) sont estimées à 417 M€ pour 2023, en hausse de 9 % par rapport au budget primitif 2022, soit +35 M€. Elles intègrent les dépenses nécessaires à la gestion de plus de 7 300 titulaires et contractuels permanents (données au 1^{er} janvier 2022), ainsi que celles relatives aux indemnités des élus départementaux. Les mesures d'Etat relatives à la revalorisation du point d'indice et à la mise en œuvre du Ségur de la santé pour les agents départementaux devraient générer un surcoût de l'ordre de 20 M€ en 2023. A cela, on peut ajouter plus de 6 M€ d'autres mesures règlementaires (effet du glissement/vieillesse/technicité [GVT]...).

Les principales caractéristiques des agents affectés sur emplois permanents sont les suivantes :

- ✓ catégorie A : 27,8 %,
- ✓ catégorie B : 15,6 %,
- ✓ catégorie C : 56,6 %.

Les effectifs relèvent principalement des filières technique (43,6 %), administrative (36,6 %) et sociale / médico-sociale (17,6 %). Toutes filières confondues, le Département compte 62,5 % de femmes et 37,5 % d'hommes. Les agents à temps complet représentent 92,1 % de l'effectif et les temps partiel 6,6 %. L'âge moyen est de 48 ans et 2 mois, en légère hausse (47 ans et 10 mois en 2021). Les agents occupant un emploi permanent ayant 60 ans et

plus sont de 11,7 % de l'effectif. Les moins de 30 ans représentent une proportion de 6,2 %.

Le budget prévisionnel des ressources humaines se compose à 94,3 % des dépenses de rémunération dont 56,2 % pour les salaires, 27,1 % pour les charges patronales et 16,7 % pour les primes, nouvelles bonifications indiciaires et heures supplémentaires.

En matière de temps de travail, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ayant mis fin à la possibilité de déroger à la durée annuelle légale fixée à 1 607 heures, le Département opère une révision complète de son règlement ARTT à compter du 1^{er} janvier 2023. Ainsi, les agents soumis au règlement général travailleront en moyenne 227 jours sur l'année en cours contre 220,5 jours en 2022. Ces nouvelles dispositions, soumises à l'Assemblée départementale du 24 juin dernier, permettent de respecter la réglementation en vigueur, tout en prenant en compte les spécificités liées à l'exercice de certains métiers et au fonctionnement de certains services. Elles témoignent par ailleurs d'une volonté affirmée de préserver, dans le cadre légal imposé, les modalités d'organisation de travail des personnels pour leur permettre de concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale.

S'agissant de l'évolution des dépenses de personnel (plus de 35 M€), soit une progression de 9 %, celle-ci est liée pour plus de 26 M€ à la mise en œuvre de mesures règlementaires. Outre le GVT qui concerne les avancements d'échelon, de grade et promotions internes, les effets les plus significatifs sont les suivants :

- hausse de 3,5 % du point d'indice depuis le 1^{er} juillet 2022 ;
- impact des accords du Ségur de la santé (plus de 1 200 agents concernés), par application des dispositions de la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 relatives au versement, à compter du 1^{er} avril 2022, d'un complément de traitement indiciaire (CTI) pour certains personnels des services sociaux et médico-sociaux ;
- clause d'examen de la part « fonctions » du RIFSEEP qui doit intervenir tous les 4 ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise ; elle concernera un périmètre potentiel de 5 000 agents dont les cadres d'emplois ont été les premiers à bénéficier de ce nouveau régime indemnitaire en 2018 ;
- revalorisation du début de carrière des agents de catégorie B qui bénéficiera à plus de 700 agents de la collectivité, toutes filières confondues ;
- mise en œuvre d'une indemnité forfaitaire de télétravail, telle que prévue par décret et arrêté publiés le 28 août 2021, dans le prolongement de l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif au télétravail dans la fonction publique.

Il est à noter que dans le cadre de la mise en place de l'indemnité prévue par

le Ségur de la santé, notre collectivité sera amenée à examiner la possibilité d'une revalorisation financière au bénéfice de certains personnels de terrain qui, bien qu'exerçant leurs missions en MDS notamment, sont exclus du dispositif réglementaire. Un effort particulier sera également porté en direction de l'emploi des jeunes, avec la poursuite de l'accueil de jeunes en service civique ou encore d'apprentis dans les services départementaux. Par ailleurs, afin d'assurer le bon fonctionnement des collèges et clore le dispositif de résorption de l'emploi précaire engagé pour l'intégration des emplois aidés non renouvelés par l'Etat (initialement 300), la stagiairisation des derniers personnels encore en contrat sera achevée en 2023.

L'évolution du budget traduit aussi les actions de formation mises en place pour favoriser l'adaptation et le développement continu des compétences des agents aux enjeux du Département, mais également la poursuite des mesures d'action sociale en faveur des personnels. Il intègre enfin l'accompagnement des inaptitudes professionnelles ainsi que le conventionnement avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées (FIPHFP) pour conforter le maintien dans l'emploi des agents concernés.

Les autres moyens généraux (logistique, informatique, sécurité, contentieux...), qui représentent environ 77 M€, connaissent une progression de l'ordre de 2,3 M€ (+3,1 %). Malgré les efforts de rationalisation des moyens, la hausse des prix affecte fortement les prévisions de dépenses de cette rubrique. Les besoins des services généraux (dont informatique et sécurité) (42 M€) sont en croissance d'un peu moins de 2 M€ (+4,2%). De même, la gestion du patrimoine (28,3 M€) génère des surcoûts évalués à 2 M€. Les autres rubriques représentent 7,5 M€ et sont programmées en retrait de 14,9 % (-1,3 M€) permettant d'améliorer les équilibres financiers 2023.

Enfin, le budget alloué au hors politiques publiques est estimé à près de 151 M€. Cette rubrique porte les dépenses habituelles en la matière (versements aux fonds de péréquation, dotations aux provisions, dotations de transferts de compétences, intérêts de la dette, dépenses imprévues). Elle est en progression de plus de 19 M€. Ces dépenses sont tirées à la hausse par deux postes. La péréquation horizontale devrait croître de près de 10 M€ en 2022 et atteindre en valeur brute les 77 M€. De même, il faut s'attendre à une aggravation de la charge financière (27 M€) sous le double effet de hausse du stock de la dette et d'inflation des taux d'intérêt. La progression serait de l'ordre de 9 M€.

Ventilation des variations des dépenses de fonctionnement par nature de contrainte

Ainsi, comme évoqué ci-dessus, la hausse prévisionnelle du budget 2023 ressort à 94 M€. Celle-ci est imputable pour près de 108 M€ à des décisions de nature étatique et pour environ 25 M€ à des effets de conjoncture. L'écart négatif de l'ordre de 39 M€ représente l'effort du Département dans sa

maîtrise du budget. Les compensation Etat / CNSA seraient d'environ 40 M€.

Dans le détail, on constate en matière de solidarité, que les différentes décisions de l'Etat pour la revalorisation de la filière de l'aide à domicile (hors rémunérations du Département) va représenter un surcoût de près de 41 M€, compensé de seulement sans doute 28 M€, laissant une charge au Département. Par ailleurs, l'Etat a décidé de revaloriser de 4 % les allocations du RSA. Cela devrait se traduire par une charge supplémentaire de 15 à 20 M€, atténuée au niveau national par une dotation de 120 M€ en 2022 (1/2 année). Dans la rubrique solidarité le nouveau plan enfance, couvert à 50 %, représente un budget nouveau de 12,1 M€. En revanche, le Département, par son action vers la formation et l'emploi, ambitionne de faire baisser le nombre d'allocataires, générant ainsi une importante économie.

Les moyens généraux augmenteraient de plus de 37 M€. En matière de ressources humaines, 26 M€ sur la croissance de 35 M€ sont produits par de nouvelles décisions de l'Etat ou par la réglementation préexistante (point d'indice, Ségur...), à ce stade très marginalement compensées. Les autres rubriques (hors collèges) augmentent de près de 5 M€ sous l'effet des hausses des prix et tarifs. Parallèlement, le Département réduit de près de 2 M€ ses autres dépenses de moyens généraux.

Les autres politiques publiques sont, elles, en réduction d'environ 7 M€. Le Département absorbe malgré tout une hausse des charges du SDIS13 (4 M€) et le surcoût de la gestion des collèges (+8 M€ *a minima*). Cela signifie que les autres secteurs (agriculture, tourisme, routes, éducation, enseignement supérieur, vie locale et culture) font un effort de maîtrise substantiel de plus de 19 M€.

Les dépenses hors politiques publiques et moyens généraux augmentent de plus de 19 M€, essentiellement imputables à des facteurs exogènes (péréquation pour +10 M€, hausse des taux d'intérêt pour environ 4 M€).

Dépenses de fonctionnement - structure

Libellés	BP 2022	Structure	BP 2023	Structure	Var. BP/BP	
Solidarité	1 488	63,8%	1 531	63,1%	44	2,9%
Education, construction, environnement et sécurité	155	6,6%	160	6,6%	5	3,5%
Vie locale et culture	72	3,1%	63	2,6%	- 10	-13,6%
Aménagement, réseaux, infrastructures et emploi	28	1,2%	26	1,1%	- 2	-7,9%
Sous-total 1 : politiques	1 743	74,8%	1 780	73,4%	37	2,1%
Moyens généraux	457	19,6%	494	20,4%	37	8,2%
Sous-total 2 : politiques et moyens	2 199	94,3%	2 274	93,8%	75	3,4%
Hors politiques publiques	132	5,7%	151	6,2%	19	14,7%
Total général	2 331	100,0%	2 425	100,0%	94	4,0%

en millions d'euros

Le Département s'est engagé depuis plusieurs années à soutenir le tissu économique local à travers des investissements structurants. L'exercice 2023 s'inscrit à la fois dans la continuité de cet engagement et dans un souci de maîtrise de l'endettement départemental. L'investissement hors dette devrait être proche de 630 M€ (environ -50 M€ hors acquisition Pixelia).

Dans les domaines de la « Vie locale et de la culture », le besoin de crédit est supérieur à 230 M€. Le budget le plus élevé sera consacré à l'aide à la sphère communale et aux particuliers (200 M€) à travers l'ensemble des dispositifs d'aide aux communes, de soutien à l'environnement et des territoires (contrats, véhicules électriques, plan énergie-climat...). Le logement et la politique de la ville restent des secteurs importants des politiques départementales (plus de 22 M€). Enfin, les domaines sport / culture représentent plus de 7 M€ (subventions aux associations sportives et culturelles, achat de mobiliers et œuvres d'art...).

Les dispositifs « Aménagements, réseaux, infrastructures et développement local » nécessitent un budget proche de 160 M€. Le budget mobilité, et notamment le partenariat métropolitain transports (62 M€), représente presque la moitié des dépenses du secteur. Le domaine routier et portuaire mobilise un engagement de près de 70 M€. Les programmes de grands travaux, de travaux de modernisation et travaux annexes seront supérieurs à 40 M€ (travaux de création sur le RD113 de voies d'accès sur l'A7 à Vitrolles, continuation des travaux de contournement Est d'Arles, travaux complémentaires échangeur D9/A55 à Ensues-la-Redonne et Châteauneuf-les-Martigues...). La poursuite du programme de renforcement des chaussées est évaluée à 12 M€ pour 2023 (reconduction). Un budget de 8 M€ sera aussi consacré aux pistes cyclables. Enfin, les autres secteurs (enseignement supérieur / recherche, aménagement / développement, agriculture / tourisme) représentent près de 22 M€ d'investissements (Euroméditerranée, GPMM...).

Les secteurs « Education, construction, environnement et sécurité » représenteraient aussi près de 160 M€. Le poste le plus important concerne les collèges (126 M€). Les programmes de réhabilitation / reconstruction sont de plus de 38 M€ (dont les établissements Marcel Pagnol à Martigues, des hauts de l'Arc à Trets et Virebelle à La Ciotat). L'entretien des établissements scolaires mobiliserait presque 40 M€. Le programme d'informatisation nécessiterait plus de 32 M€ cette année. La rubrique environnement et sécurité émerge pour plus de 30 M€. Celle-ci est en majorité représentée par les investissements prévus au bénéfice du SDIS13 (bâtiments, matériels et véhicules).

Les dispositifs liés à la « Solidarité » sont estimés à 10 M€. En matière de santé publique (5 M€), ces crédits permettront de financer les projets de l'APHM et ceux des autres hôpitaux du territoire (structures de Tarascon, Arles, du centre gérontologique départemental...). Dans le domaine des personnes du bel âge, les besoins sont estimés à près de 5 M€ (travaux des EHPAD [les Magnolias à Port-Saint-Louis-du-Rhône, la Soubeyrane à

Cassis...]).

Enfin, en matière de « Moyens généraux », les besoins sont supérieurs à 70 M€, dont 19 M€ pour les interventions sur les bâtiments départementaux hors collèges (maintenance, construction / réhabilitation...), 24 M€ pour l'informatique, un budget de plus de 22 M€ pour les acquisitions de bâtiments et près de 7 M€ en équipements, mobiliers et matériels.

Le volume des AP à ouvrir est quant à lui évalué à environ 370 M€ au BP 2023. L'objectif plafond étant de 500 M€, cela laisserait une marge d'ajustement pour le reste de l'exercice. Les secteurs suivants sont prépondérants : aide aux communes (plus de 85 M€), routes et mobilité (de l'ordre de 78 M€), éducation (environ 95 M€), logement et politique de la ville (pour près de 24 M€). Les moyens généraux devraient nécessiter plus de 70 M€ d'engagements nouveaux (dont environ 40 M€ en projets d'acquisitions et 31 M€ en informatique). Dans la continuité des exercices précédents, ce volume d'AP doit permettre le respect des objectifs fixés par les différents plans d'action de la majorité départementale (sécurisation des collèges, plan numérique, renforcement des chaussées dégradées, plan mobilité...) et le développement plus rapide des infrastructures du territoire.

Dépenses d'investissement - structure

Libellés	Crédits						AP		
	BP 2022	Struc.	BP 2023	Struc.	Var. BP/BP		BP 2022	BP 2023	Var. BP/BP
Solidarité	10	1,2%	10	1,4%	- 0	-0,8%	4	2	- 2
Education, construction, environnement et sécurité	167	19,6%	158	21,8%	- 9	-5,6%	111	102	- 9
Vie locale et culture	232	27,2%	231	31,9%	- 1	-0,3%	210	114	- 96
Aménagement, réseaux, infrastructures et emploi	224	26,2%	155	21,4%	- 69	-30,7%	136	83	- 53
Sous-total 1 : politiques	632	74,2%	553	76,4%	- 79	-12,5%	461	301	- 160
Moyens généraux	125	14,7%	71	9,8%	- 54	-43,1%	141	71	- 69
Sous-total 2 : politiques et moyens	757	88,8%	625	86,2%	- 133	-17,5%	602	372	- 229
Hors politiques publiques	95	11,2%	100	13,8%	5	4,8%	-	-	-
Total général	852	100,0%	724	100,0%	- 128	-15,0%	602	372	- 229

en millions d'euros

C – La trajectoire financière pluriannuelle

Par le déploiement de ses différentes politiques publiques de fonctionnement et d'investissement, le Département est un acteur majeur de la solidarité et du développement du territoire. S'il entend le demeurer, il ne peut ignorer les risques qu'engendreraient une détérioration de sa situation financière, tant pour lui-même que pour ses partenaires.

C'est pourquoi, afin d'éviter une dérive budgétaire qui pourrait le conduire à un taux d'endettement difficile à soutenir, le Département entend modifier

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20221021-50123-DE-1-1
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

certaines de ses interventions dans les exercices à venir afin de maintenir une solvabilité conforme aux estimations d'origine. Une solvabilité de 6 à 7 ans d'épargne est visée au terme du mandat.

Afin d'y parvenir, le Département ne peut qu'actionner les leviers suivants :

- réduire ses charges courantes ;
- modérer son intervention en investissement ;
- rechercher des partenariats et des financements.

Le budget 2023, avec un projet de moins de 2 430 M€ de charges et sur la base des taux de consommation des exercices 2021 et 2022 (moyenne de 99,6 %), devrait permettre d'approcher un objectif favorable en matière d'évolution des dépenses de fonctionnement. Effort qui devra être renouvelé les années suivantes. De même, l'investissement de la période à venir, bien que soutenu, devrait rapidement se limiter à 500 M€ en moyenne chaque année, tous dispositifs inclus, libérant ainsi une marge financière croissante.

Pour conclure sur ce chapitre, citons l'agence Fitch Ratings. Dans sa publication du 20 juin 2022, l'agence confirme la note AA- du Département et considère la perspective à 2026 comme stable. Notamment, l'établissement souligne que « la confirmation des notes de défaut émetteur reflète une capacité de désendettement du Département qui devrait rester durablement entre 7,5 ans et 9 ans dans notre scénario de notation ».

Conclusion

Les années 2020 et 2021 ont été des plus atypiques en raison des effets de la crise sanitaire de la Covid-19. L'année 2022 s'avère elle aussi hors norme de par les effets d'une inflation d'un niveau inattendu, aggravée par un conflit sur le sol européen, et l'application de nouvelles mesures règlementaires (Ségur de la santé, revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et des allocations RSA...).

Les Départements ont prouvé par le passé leur sens de la solidarité (interventions lors de la crise sanitaire, solidarité horizontale assumée...). Ils ont démontré aussi leur capacité d'adaptation et à faire des choix ne dégradant pas de trop la situation des finances locales.

L'année 2022 ne devrait pas se clôturer pour le secteur local, en termes financiers, aussi bien qu'il était initialement espéré. Heureusement, pour l'instant, les recettes de la fiscalité indirecte sont restées dynamiques.

L'exercice 2023 recèle de nombreux dangers pour les finances locales, alors même que le département des Bouches-du-Rhône se situe dans une dynamique d'action qui va bien au-delà de son spectre obligatoire (aide aux communes et aménagement du territoire, aide aux hôpitaux, culture, jeunesse, sport, plan enfance, expérimentation RSA...).

C'est pourquoi, ses interventions dans les années à venir se feront encore davantage dans un souci d'équilibre entre la satisfaction des besoins locaux et le nécessaire maintien d'une capacité d'investissement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 21 OCTOBRE 2022**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2023.

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt et un octobre à onze heures, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLE, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Alison DEVAUX à M. Thierry SANTELLI, M. Gérard FRAU à Mme Magali GIORGETTI, Mme Audrey GARINO à M. Yannick OHANESSIAN, Mme Mandy GRAILLON à M. Martial ALVAREZ, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, M. Lucien LIMOUSIN à Mme Corinne CHABAUD, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Denis ROSSI à Mme Nora PREZIOSI, M. Yves VIDAL à M. Lionel DE CALA.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 21 OCTOBRE 2022**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du
Département le 21 octobre 2022, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A pris acte :

de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour 2023,
établi conformément aux dispositions des articles L. 3312-1 et D. 3312-2 du
code général des collectivités territoriales, et de la tenue du débat sur les
orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Adopte à la majorité

Pour : 44

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Contre : 11

Mme Sophie CAMARD, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Abstentions : 3

Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE

Rapport sur les orientations budgétaires 2023
Annexes

Annexe 1 : Rétrospective – Chaîne du financement – Recettes

Annexe 2 : Rétrospective – Chaîne du financement – Dépenses et Equilibres

Annexe 3 : Etat des autorisations de programme et autorisations d’engagement en cours à octobre 2022

Annexe 4 : Situation de la dette à octobre 2022

Annexe 5 : Encours détaillé de dette au 21 octobre 2022

Annexe 6 : Projection du stock des autorisations de programme

Annexe 7 : Prospective – Chaîne du financement

Annexe 8 : Perspectives d’endettement 2023 – 2027

Annexe 9 : Glossaire des principaux termes

Annexe 1 : Rétrospective – Chaîne du financement – Recettes

Libellés milliers d'euros	Montants						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits fonctionnement courant stricts	2 250 997	2 267 642	2 302 784	2 324 957	2 372 553	2 388 870	2 560 422
Fiscalité directe	595 374	614 140	617 842	610 302	633 599	643 745	243 449
Contributions directes	595 374	614 140	502 456	514 687	537 984	548 130	147 834
Attribution de compensation CVAE reçue	0	0	115 387	95 615	95 615	95 615	95 615
Fiscalité indirecte	920 916	937 238	1 029 933	1 058 973	1 092 021	1 084 711	1 643 504
Produit DMTO	315 534	340 746	405 308	433 008	460 426	450 539	589 086
Produit TSCA	202 364	192 884	221 202	216 905	222 534	230 944	243 463
Produit TICPE	15 263	15 422	15 543	15 372	15 054	13 516	14 880
TVA transférée	0	0	0	0	0	0	404 368
Droit à compensation RSA	355 585	355 585	355 585	355 585	355 585	355 585	355 493
Taxe sur l'électricité (TDCFE)	21 143	21 466	21 512	22 044	22 023	21 092	21 797
Taxe d'aménagement (TA)	11 000	11 125	10 740	15 093	15 190	11 511	13 201
Taxe de séjour (TDATS)	0	0	43	944	1 180	1 500	1 181
Solde impôts et taxes	27	9	0	22	27	23	36
Dotations et participations (Etat / CNSA)	618 522	604 080	559 865	561 984	554 308	566 198	573 237
DGF	374 957	340 002	303 817	302 782	301 602	300 426	297 422
DGD	11 932	11 932	11 932	11 932	11 932	11 932	11 932
Concours PCH (CNSA)	18 906	18 582	19 387	20 155	20 710	20 928	21 768
Compensations fiscales	15 789	15 973	12 451	12 548	12 124	11 108	10 197
DCRTP	48 625	48 625	42 187	42 077	40 982	40 982	40 797
Reversement FNGIR	37 710	37 710	37 710	37 710	37 710	37 710	37 710
Attribution fonds péréqué des AIS	15 455	16 759	18 127	18 485	19 186	20 565	21 335
Attribution fonds de péréquation (DMTO)	7 257	14 516	16 030	16 427	12 609	9 444	6 534
Fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI)	15 430	16 004	15 249	15 772	13 293	15 042	16 038
FCTVA fct	0	0	1 421	1 300	1 139	1 121	882
Fonds de stabilisation	0	0	0	0	0	803	3 381
Concours APA (CNSA)	54 513	64 112	64 290	67 642	69 107	75 144	80 173
Concours MDPH (CNSA)	1 631	1 716	1 727	1 748	1 793	1 787	2 422
Concours forfait autonomie (CNSA)	0	0	675	400	440	664	716
Concours forfait prévention (CNSA)	0	0	3 006	1 878	965	1 462	1 798
Solde participations diverses	16 317	18 148	11 857	11 127	10 715	17 079	17 861
Autres produits de fonct. courant stricts	116 184	112 183	95 143	93 698	92 626	94 216	100 233
Produits des services	19 574	21 993	5 834	2 819	2 566	2 403	2 658
Produits de gestion	88 918	80 484	79 989	82 432	82 268	84 064	87 924
RMI/RSA (hors FMDI)	6 963	9 062	8 422	7 880	7 187	7 082	8 852
APA (hors concours CNSA)	729	644	899	568	604	667	799
Atténuations de charges	676	684	908	509	3 091	554	501
Produits de fonctionnement courant (A)	2 251 673	2 268 325	2 303 692	2 325 466	2 375 644	2 389 424	2 560 923
Produits exceptionnels larges	37 164	19 619	50 978	16 959	29 404	17 716	19 158
Produits financiers divers	6 007	4 347	4 797	1 907	2 879	2 581	3 493
Produits exceptionnels	31 157	15 272	46 181	15 052	26 525	15 135	15 664
Produits de fonctionnement (B)	2 288 837	2 287 944	2 354 670	2 342 425	2 405 048	2 407 141	2 580 081
Produits des cessions	5 579	3 739	15 664	6 189	8 372	10 233	9 114
Produits de fonctionnement (dont cessions)	2 294 417	2 291 683	2 370 333	2 348 613	2 413 420	2 417 374	2 589 195

Annexe 2 : Rétrospective – Chaîne du financement – Dépenses et équilibres

Libellés milliers d'euros	Montants						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges fct courant strictes	1 925 367	1 940 326	1 943 048	1 978 874	2 042 716	2 152 664	2 149 615
Charges à caractère général	175 346	168 994	109 577	115 973	130 546	138 324	135 432
Charges de personnel	315 938	316 890	322 604	329 317	341 273	360 559	373 995
RMI/RSA	532 054	527 795	527 547	528 920	533 982	561 530	544 115
APA	160 174	160 019	165 439	172 012	175 165	179 763	182 299
Autres charges de gestion courante	741 854	766 629	817 881	832 652	861 750	912 488	913 774
Atténuations de produits	34 721	38 752	45 100	49 431	69 546	67 485	88 758
Prélèvements DMTO	30 632	37 864	40 890	48 637	60 822	64 047	63 630
Contribution CVAE	4 079	888	3 610	548	1 793	3 432	564
Solde atténuations de produits	9	0	600	246	6 931	5	24 563
Charges de fonctionnement courant (C)	1 960 088	1 979 078	1 988 148	2 028 305	2 112 262	2 220 149	2 238 373
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	291 585	289 247	315 544	297 160	263 382	169 276	322 550
Charges exceptionnelles larges	10 453	6 600	7 790	21 398	12 931	9 676	13 464
Frais financiers divers	701	121	48	37	102	263	9
Charges exceptionnelles	9 752	6 478	7 742	21 361	12 829	9 413	13 455
Charges de fct. hors intérêts (D)	1 970 542	1 985 678	1 995 937	2 049 703	2 125 193	2 229 824	2 251 837
EPARGNE DE GESTION (B-D)	318 296	302 266	358 732	292 721	279 855	177 316	328 244
Intérêts (E)	13 353	14 596	14 362	14 120	14 363	14 234	15 211
Charges de fonctionnement (F = D+E)	1 983 895	2 000 273	2 010 300	2 063 823	2 139 556	2 244 059	2 267 048
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	304 942	287 671	344 370	278 601	265 492	163 082	313 033
Capital (H)	37 827	41 675	43 379	47 137	49 159	71 714	106 153
EPARGNE NETTE (I = G-H)	267 115	245 996	300 991	231 464	216 333	91 368	206 880
Dépenses d'investissement hors dette	492 110	436 500	435 946	421 666	525 533	565 446	576 638
Remboursement anticipé	16 667	8 926	2 646	0	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	508 777	445 427	438 592	421 666	525 533	565 446	576 638
EPARGNE NETTE	267 115	245 996	300 991	231 464	216 333	91 368	206 880
Ressources propres d'inv. (RPI)	46 808	38 172	42 298	28 964	30 596	33 098	35 674
Fonds affectés (DGE, DSID, DDEC, ...)	9 182	8 902	9 113	9 421	8 683	8 468	8 807
Subventions	7 045	14 601	8 202	4 556	3 635	1 633	5 783
Emprunt	176 500	132 950	114 686	116 498	228 650	442 278	357 000
Variation de l'excédent global	-2 127	-4 806	36 699	-30 762	-37 636	11 399	37 505
Excédent Global de Clôture (EGC)	67 061	62 256	98 955	68 192	30 557	41 956	79 461

Annexe 3 : Etat des autorisations de programme et d'engagement en cours à octobre 2022
(par délégation, programme et enveloppe)

DÉLÉGATION Programme / Enveloppe	Flux BP 2022	Stock autorisations après BS 2022 (1)	Flux DM3 2022	Stock AP/AE après DM3 2022 *	Total mandatement cumulé au 24/08/2022	Reste à mandater (2)
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)	59 990,2	95 541,3	-2 724,2	92 817,1	23 985,4	68 831,6
AFFAIRES EUROPEENNES					0,0	0,0
33000-PROJET MULTIPARTENARIAL EUROPEEN					0,0	0,0
2023-33000AE-A-Projet européen ROOMS					0,0	0,0
COLLEGES	2 700,0	2 700,0	0,0	2 700,0	72,9	2 627,1
10028-ACTIONS ÉDUCATIVES	2 700,0	2 700,0	0,0	2 700,0	72,9	2 627,1
2022-10028AE-A-Actions éducatives 2022	2 700,0	2 700,0	0,0	2 700,0	72,9	2 627,1
2023-10028AE-B-Actions éducatives 2023					0,0	0,0
CULTURE		600,0	0,0	600,0	0,0	600,0
10152-DISPOSITIF SAISON 13		600,0	0,0	600,0	0,0	600,0
2022-10152AE-A-Maintenance-infogérance CDS et serveurs 2022		600,0	0,0	600,0	0,0	600,0
2023-10152AE-B-Provence en scène			0,0	0,0	0,0	0,0
INSERTION PROFESSIONNELLE	29 891,4	44 006,6	-13 520,0	30 486,6	8 763,8	21 722,8
16007-INSERTION PAR LES TRANSPORTS	0,0	7 098,2	0,0	7 098,2	1 936,2	5 162,0
2021-16007AE-A-Insertion par les transports 2021	0,0	7 098,2	0,0	7 098,2	1 936,2	5 162,0
16009-ACCOMPAGNEMENT ET ACCÈS À L'EMPLOI	15 161,5	18 696,2	-6 752,0	11 944,2	2 953,6	8 990,7
2021-16009AE-A-Accompagnement et accès à l'emploi 2021	0,0	3 429,2	0,0	3 429,2	2 560,6	868,6
2022-16009AE-B-Accompagnement et accès à l'emploi 2022	15 161,5	15 267,1	-6 752,0	8 515,1	393,0	8 122,0
2023-16009AE-C-Accompagnement et accès à l'emploi 2023			0,0	0,0	0,0	0,0
16015-INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	2 900,0	4 088,7	0,0	4 088,7	1 269,6	2 819,1
2021-16015AE-A-Insertion par l'activité économique 2021	0,0	1 188,7	0,0	1 188,7	615,1	573,6
2022-16015AE-B-Insertion par l'activité économique 2022	2 900,0	2 900,0	0,0	2 900,0	654,5	2 245,5
2023-16015AE-C-Insertion par l'activité économique 2023			0,0	0,0	0,0	0,0
16016-INSERTION SOCIALE	1 068,0	1 315,5	0,0	1 315,5	354,6	960,9
2021-16016AE-A-Insertion sociale 2021	0,0	247,5	0,0	247,5	114,3	133,2
2022-16016AE-B-Insertion sociale 2022	1 068,0	1 068,0	0,0	1 068,0	240,3	827,7
2023-16016AE-C-Insertion sociale 2023					0,0	0,0
19011-FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)	10 761,9	12 808,0	-6 768,0	6 040,0	2 249,8	3 790,2
2021-19010AE-A-Fonds social européen 2021	0,0	2 046,1	0,0	2 046,1	1 740,3	305,8
2022-19011AE-B-Fonds social européen 2022	10 761,9	10 761,9	-6 768,0	3 993,9	509,5	3 484,4
2023-19011AE-C-Fonds social européen 2023			0,0	0,0	0,0	0,0
JEUNESSE	16 000,0	23 950,0	0,0	23 950,0	6 304,3	17 645,7
10025-CARTE COLLÉGIEN DE PROVENCE	16 000,0	23 950,0	0,0	23 950,0	6 304,3	17 645,7
2021-10025AE-A-Carte collégien 2021-2022	0,0	7 950,0	0,0	7 950,0	6 304,3	1 645,7
2022-10025AE-B-Carte collégien 2022-2023	16 000,0	16 000,0	0,0	16 000,0	0,0	16 000,0
2023-10025AE-C-Carte collégien 2023-2024					0,0	0,0
LOGEMENT ET FSL	7 258,0	7 278,9	-204,3	7 074,6	4 712,5	2 362,1
27015-FSL - PROJETS CD13-HORS CAF	7 258,0	7 278,9	-204,3	7 074,6	4 712,5	2 362,1
2022-27015AE-A-FSL-Projets CD13 hors CAF 2022	7 258,0	7 278,9	-204,3	7 074,6	4 712,5	2 362,1
2023-27015AE-B-FSL-Projets CD13 hors CAF 2023					0,0	0,0
PLAN PAUVRETÉ	4 140,7	11 725,7	0,0	11 725,7	4 131,9	7 593,9
88902-PLAN PAUVRETÉ - D.INSERTION	4 140,7	11 725,7	0,0	11 725,7	4 131,9	7 593,9
2021-88902AE-A-Plan de lutte contre la pauvreté 2021	0,0	4 211,5	0,0	4 211,5	2 341,2	1 870,4
2022-88902AE-B-Plan de lutte contre la pauvreté 2022	4 140,7	7 514,2	0,0	7 514,2	1 790,7	5 723,5
2023-88902AE-C-Plan de lutte contre la pauvreté 2022-2023					0,0	0,0
PMI - FAMILLE - ENFANCE			11 000,1	11 000,1	0,0	11 000,1
10319-PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)			0,0	0,0	0,0	0,0
2022-10319AE-A-Protection maternelle et infantile (pmi) - formation asmat			0,0	0,0	0,0	0,0
88001-CONTRAT ENFANCE - DEF			10 432,3	10 432,3	0,0	10 432,3
2022-88001AE-A-Contrat Enfance			10 432,3	10 432,3	0,0	10 432,3
2023-88001AE-B-Contrat Enfance			0,0	0,0	0,0	0,0
88002-CONTRACTUALISATION PRÉVENTION ET PROTECTION ENFANCE			567,8	567,8	0,0	567,8
2022-88002AE-A-Contractualisation prévention et protection de l'enfance			567,8	567,8	0,0	567,8
2023-88002AE-B-Contractualisation prévention et protection de l'enfance			0,0	0,0	0,0	0,0
SPORTS POUR TOUS, HANDISPORT, SPORT SANTÉ ET PROMOTION DU SPORT FÉMININ		1 920,0	0,0	1 920,0	0,0	1 920,0
10027-ACTIONS DU DÉPARTEMENT		500,0	0,0	500,0	0,0	500,0
2022-10027AE-A-Maintenance-infogérance CDS et serveurs 2022		500,0	0,0	500,0	0,0	500,0
2023-10027AE-B-Actions du département - petits matériels sportifs 2023					0,0	0,0
10326-PRESTATIONS DIVERSES		1 420,0	0,0	1 420,0	0,0	1 420,0
2022-10326AE-A-Maintenance-infogérance CDS et serveurs 2022		1 420,0	0,0	1 420,0	0,0	1 420,0
2023-10326AE-B-Prestations auprès des clubs sportifs 2023-2024					0,0	0,0
SYSTÈMES D'INFORMATION ET SERVICES NUMÉRIQUES		3 360,0	0,0	3 360,0	0,0	3 360,0
10251-INFORMATIQUE		2 960,0	0,0	2 960,0	0,0	2 960,0
2022-10251AE-A-Maintenance-infogérance CDS et serveurs 2022		2 960,0	0,0	2 960,0	0,0	2 960,0
2023-10251AE-B-Maintenance-infogérance CDS et serveurs 2023			0,0	0,0	0,0	0,0
14051-TÉLÉCOMMUNICATION ET INTERCONNEXION À HAUTS DÉBITS		400,0	0,0	400,0	0,0	400,0
2022-14051AE-A-Maintenance-infogérance CDS et serveurs 2022		400,0	0,0	400,0	0,0	400,0
2023-14051AE-B-Infogérance réseaux et sécurité 2023			0,0	0,0	0,0	0,0
AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)	601 819,7	7 279 277,1	-42 195,9	7 237 081,1	4 971 208,8	2 265 872,4
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 546,0	9 753,1	-767,0	8 986,1	16 116,4	-7 130,3
10009-ACQUISITION ET ÉQUIPEMENT DES VÉHICULES	1 710,0	3 729,6	-250,0	3 479,6	2 326,3	1 153,2
2020-10009L-Renouvellement des véhicules 2020	0,0	841,2	0,0	841,2	841,2	0,0
2021-10009M-Renouvellement des véhicules 2021	0,0	1 178,4	0,0	1 178,4	1 015,4	163,0
2022-10009N-Renouvellement des véhicules 2022	1 060,0	1 060,0	0,0	1 060,0	427,9	632,1
2022-10009O-Véhicules spéciaux 2022	650,0	650,0	-250,0	400,0	41,9	358,1
2023-10009P-Véhicules spéciaux 2023					0,0	0,0
2023-10009Q-Renouvellement des véhicules 2023					0,0	0,0
10270-MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS			0,0	0,0	6 582,1	-6 582,1
2018-10270C-Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2018			0,0	0,0	1 776,2	-1 776,2
2019-10270D-Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2019			0,0	0,0	1 436,8	-1 436,8
2020-10270F-Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2020			0,0	0,0	1 278,4	-1 278,4
2021-10270G-Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2021			0,0	0,0	2 090,8	-2 090,8
2022-10270H-Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2022			70,0	70,0	0,0	70,0
2022-10270I-Trentenaire Sprinklage			-50,0	-50,0	0,0	-50,0
2022-10270K-Rénovation Vitrages			-20,0	-20,0	0,0	-20,0

**Annexe 3 : Etat des autorisations de programme et d'engagement en cours à octobre 2022
(par délégation, programme et enveloppe)**

DÉLÉGATION Programme / Enveloppe	Flux BP 2022	Stock autorisations après BS 2022 (1)	Flux DM3 2022	Stock AP/AE après DM3 2022 *	Total mandatement cumulé au 24/08/2022	Reste à mandater (2)
10272-MATÉRIEL ET MOBILIER	1 836,0	4 858,5	-517,0	4 341,5	3 474,8	866,7
2020-10272E-Matériel et mobilier des services 2020	0,0	1 127,5	0,0	1 127,5	1 092,9	34,6
2021-10272F-Matériel et mobilier des services 2021	0,0	1 895,0	0,0	1 895,0	1 809,8	85,2
2022-10272G-Matériel et mobilier des services 2022	1 836,0	1 836,0	-517,0	1 319,0	572,1	746,9
2023-10272H-Matériel et mobilier des services 2023					0,0	0,0
14031-MAINTENANCE ET RÉNOVATION DANS L'HD13 ET ANNEXES	0,0	0,0	0,0	0,0	2 941,9	-2 941,9
2013-14031B-Maintenance et rénovation dans l'HD13 et annexes	0,0	0,0	0,0	0,0	2 941,9	-2 941,9
88800-MAISONS DU BEL AGE-DSG-DAGSG	0,0	1 165,0	0,0	1 165,0	791,2	373,8
2018-88800A-Matériel et mobilier Maisons du Bel Age	0,0	1 165,0	0,0	1 165,0	791,2	373,8
AGENDA 30 - SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE - RISQUES MAJEURS	580,0	173 843,1	0,0	173 843,1	74 173,7	99 669,4
10663-SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS	280,0	88 243,7	0,0	88 243,7	66 279,1	21 964,6
2011-10663C-Programme bâtimentaire du SDIS	280,0	34 077,0	0,0	34 077,0	32 322,0	1 755,0
2018-10663G-SDIS plan investissement 2018-2020	0,0	24 000,0	0,0	24 000,0	22 942,1	1 057,9
2020-10663H-SDIS participation installation nouvelle base aérienne	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0
2021-10663I-SDIS plan investissement 2021-2023	0,0	25 000,0	0,0	25 000,0	10 057,4	14 942,6
2021-10663J-Transformation digitale 2021-2023	0,0	4 166,7	0,0	4 166,7	957,6	3 209,0
22026-RÉALISATION D'OPÉRATIONS SDIS	0,0	78 288,0	0,0	78 288,0	7 779,3	70 508,7
2012-22026A-Construction casernes SDIS	0,0	78 288,0	0,0	78 288,0	7 779,3	70 508,7
24008-PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	0,0	7 011,4	0,0	7 011,4	115,3	6 896,1
2014-24008A-Plan de prévention des risques technologiques	0,0	4 011,4	0,0	4 011,4	86,4	3 925,0
2021-24008B-Plan de prévention des risques technologiques 2021-2024	0,0	3 000,0	0,0	3 000,0	28,8	2 971,2
32001-ETUDES SEQUENCE ERC	300,0	300,0	0,0	300,0	0,0	300,0
2022-32001A-Etudes séquence ERC	300,0	300,0	0,0	300,0	0,0	300,0
AGRICULTURE	2 300,0	19 292,9	0,0	19 292,9	8 069,1	11 223,8
10022-ACTIONS D'ANIMATION (INVESTISSEMENT)	0,0	88,3	0,0	88,3	88,3	0,0
2015-10022D-Programme inv pour les maisons familiales rurales 2015-2018	0,0	88,3	0,0	88,3	88,3	0,0
10219-FONDS DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE L'ESPACE RURAL	700,0	3 650,2	0,0	3 650,2	2 000,8	1 649,4
2017-10219R-Fonds départemental de gestion de l'espace rural 2017	0,0	336,5	0,0	336,5	336,5	0,0
2018-10219S-Fonds départemental de gestion de l'espace rural 2018	0,0	698,2	0,0	698,2	573,1	125,1
2019-10219T-Fonds départemental de gestion de l'espace rural 2019	0,0	699,8	0,0	699,8	381,2	318,7
2020-10219U-Fonds départemental de gestion de l'espace rural 2020	0,0	607,8	0,0	607,8	410,6	197,2
2021-10219V-Fonds départemental de gestion de l'espace rural 2021	0,0	607,8	0,0	607,8	253,5	354,3
2022-10219W-Fonds départemental de gestion de l'espace rural 2022	700,0	700,0	0,0	700,0	45,9	654,1
2023-10219X-Fonds départemental de gestion de l'espace rural 2023					0,0	0,0
10258-INVESTISSEMENT DE STOCKAGE	500,0	1 922,9	0,0	1 922,9	1 276,1	646,8
2017-10258W-Investissement de stockage 2017	0,0	254,6	0,0	254,6	254,6	0,0
2018-10258X-Investissement de stockage 2018	0,0	272,7	0,0	272,7	270,0	2,6
2019-10258Y-Investissement de stockage 2019	0,0	342,4	0,0	342,4	308,5	33,9
2020-10258Z-Investissement de stockage 2020	0,0	224,0	0,0	224,0	194,3	29,7
2021-10258AA-Investissement de stockage 2021	0,0	329,3	0,0	329,3	248,8	80,6
2022-10258AB-Investissement de stockage 2022	500,0	500,0	0,0	500,0	0,0	500,0
2023-10258AC-Investissement de stockage 2023					0,0	0,0
10281-MODERNISATION DES RÉSEAUX D'HYDRAULIQUE AGRICOLE	800,0	4 478,0	0,0	4 478,0	619,5	3 858,5
2017-10281Y-Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole 2017	0,0	346,8	0,0	346,8	346,8	0,0
2018-10281Z-Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole 2018	0,0	791,4	0,0	791,4	152,7	638,7
2019-10281AA-Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole 2019	0,0	753,6	0,0	753,6	97,1	656,5
2020-10281AB-Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole 2020	0,0	686,2	0,0	686,2	22,9	663,3
2021-10281AC-Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole 2021	0,0	800,0	0,0	800,0	0,0	800,0
2022-10281AE-Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole 2022	800,0	1 100,0	0,0	1 100,0	0,0	1 100,0
2023-10281AF-Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole 2023					0,0	0,0
10489-PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA SCP	300,0	1 504,4	0,0	1 504,4	970,9	533,5
2017-10489S-Investissement de la société du canal de Provence 2017	0,0	190,5	0,0	190,5	190,5	0,0
2018-10489T-Investissement de la société du canal de Provence 2018	0,0	739,4	0,0	739,4	657,8	81,6
2019-10489U-Investissement de la société du canal de Provence 2019	0,0	574,5	0,0	574,5	122,6	451,9
2022-10489Y-Investissement de la société du canal de Provence 2022	300,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2023-10489Z-Investissement de la société du canal de Provence 2023					0,0	0,0
10522-RÉNOVATION DU PARC DE SERRES	0,0	2 749,1	0,0	2 749,1	914,2	1 834,9
2015-10522G-Rénovation du parc des serres 2015-2020	0,0	1 249,1	0,0	1 249,1	914,2	334,9
2021-10522H-Rénovation du parc des serres 2021-2025	0,0	1 500,0	0,0	1 500,0	0,0	1 500,0
25004-PLAN BIO	0,0	4 900,0	0,0	4 900,0	2 199,3	2 700,7
2015-25004A-Plan bio 2015-2019	0,0	2 400,0	0,0	2 400,0	2 060,2	339,8
2021-25004B-Plan bio 2021-2025	0,0	2 500,0	0,0	2 500,0	139,1	2 360,9
AIDES AUX COMMUNES ET VIE LOCALE	99 500,0	2 057 451,8	1 820,0	2 059 271,8	1 436 409,6	622 862,2
10043-AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE RURALE	200,0	2 171,5	-140,0	2 031,5	1 453,5	578,0
2014-10043U-Aide au développement de la Provence rurale 2014	0,0	307,8	0,0	307,8	307,8	0,0
2017-10043X-Aide au développement de la Provence rurale 2017	0,0	718,9	0,0	718,9	671,5	47,4
2018-10043Y-Aide au développement de la Provence rurale 2018	0,0	400,0	0,0	400,0	279,4	120,6
2019-10043Z-Aide au développement de la Provence rurale 2019	0,0	199,2	0,0	199,2	106,3	92,9
2020-10043AA-Aide au développement de la Provence rurale 2020	0,0	145,6	0,0	145,6	59,7	85,8
2021-10043AB-Aide au développement de la Provence rurale 2021	0,0	200,0	0,0	200,0	28,7	171,3
2022-10043AC-Aide au développement de la Provence rurale 2022	200,0	200,0	-140,0	60,0	0,0	60,0
2023-10043AD-Aide au développement de la Provence rurale 2023					0,0	0,0
10061-AIDES AUX ARCHIVES ET AUX BIBLIOTHÈQUES	0,0	296,8	0,0	296,8	296,8	0,0
2017-10061R-Aide aux archives et bibliothèques 2017	0,0	118,9	0,0	118,9	118,9	0,0
2018-10061S-Aide aux archives et bibliothèques 2018	0,0	177,9	0,0	177,9	177,9	0,0
10127-CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT	40 000,0	809 911,0	-8 000,0	801 911,0	599 617,6	202 293,4
2008-10127N-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2008	0,0	30 757,0	0,0	30 757,0	30 757,0	0,0
2012-10127R-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2012	0,0	65 121,6	0,0	65 121,6	65 094,1	27,5
2013-10127S-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2013	0,0	45 902,4	0,0	45 902,4	43 913,0	1 989,4
2014-10127T-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2014	0,0	152 304,1	0,0	152 304,1	130 779,9	21 524,2
2015-10127U-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2015	0,0	140 912,8	0,0	140 912,8	127 746,9	13 165,9
2016-10127V-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2016	0,0	107 728,2	0,0	107 728,2	84 322,2	23 406,0
2017-10127W-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2017	0,0	61 078,8	0,0	61 078,8	50 453,1	10 625,8
2018-10127X-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2018	0,0	43 881,5	0,0	43 881,5	29 456,0	14 425,5
2019-10127Y-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2019	0,0	37 142,4	0,0	37 142,4	25 541,4	11 601,0

**Annexe 3 : Etat des autorisations de programme et d'engagement en cours à octobre 2022
(par délégation, programme et enveloppe)**

DÉLÉGATION Programme / Enveloppe	Flux BP 2022	Stock autorisations après BS 2022 (1)	Flux DM3 2022	Stock AP/AE après DM3 2022 *	Total mandatement cumulé au 24/08/2022	Reste à mandater (2)
2020-10127Z-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2020	0,0	42 075,1	0,0	42 075,1	8 190,3	33 884,8
2021-10127AA-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2021	0,0	43 006,9	0,0	43 006,9	3 363,7	39 643,2
2022-10127AB-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2022	40 000,0	40 000,0	-8 000,0	32 000,0	0,0	32 000,0
2023-10127AC-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2023					0,0	0,0
10174-EQUIPEMENT DE SALLES DE SPECTACLE ET DES ÉCOLES DE MUSIQUE	500,0	2 607,3	0,0	2 607,3	1 377,5	1 229,8
2017-10174S-Aide au dev.de la pratique culturelle et artistique 2017	0,0	356,9	0,0	356,9	351,9	5,0
2018-10174T-Aide au dev.de la pratique culturelle et artistique 2018	0,0	438,8	0,0	438,8	394,7	44,1
2019-10174U-Aide au dev.de la pratique culturelle et artistique 2019	0,0	338,3	0,0	338,3	285,0	53,3
2020-10174V-Aide au dev.de la pratique culturelle et artistique 2020	0,0	477,6	0,0	477,6	221,6	256,0
2021-10174W-Aide au dev.de la pratique culturelle et artistique 2021	0,0	495,7	0,0	495,7	124,3	371,3
2022-10174X-Aide au dev.de la pratique culturelle et artistique 2022	500,0	500,0	0,0	500,0	0,0	500,0
2023-10174Y-Aide au dev.de la pratique culturelle et artistique 2023					0,0	0,0
10213-FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL	8 000,0	63 476,7	5 000,0	68 476,7	38 285,9	30 190,9
2012-10213R-Fonds départemental d'aide au développement local 2012	0,0	9 447,9	0,0	9 447,9	9 447,9	0,0
2015-10213U-Fonds départemental d'aide au développement local 2015	0,0	2 996,8	0,0	2 996,8	2 996,8	0,0
2016-10213V-Fonds départemental d'aide au développement local 2016	0,0	6 015,9	0,0	6 015,9	5 696,8	319,0
2017-10213W-Fonds départemental d'aide au développement local 2017	0,0	6 032,2	0,0	6 032,2	5 365,9	666,4
2018-10213X-Fonds départemental d'aide au développement local 2018	0,0	6 868,9	0,0	6 868,9	4 802,2	2 066,8
2019-10213Y-Fonds départemental d'aide au développement local 2019	0,0	6 429,6	0,0	6 429,6	3 868,0	2 561,6
2020-10213Z-Fonds départemental d'aide au développement local 2020	0,0	6 685,3	0,0	6 685,3	2 778,7	3 906,6
2021-10213AA-Fonds départemental d'aide au développement local 2021	0,0	11 000,0	0,0	11 000,0	3 156,4	7 843,6
2022-10213AB-Fonds départemental d'aide au développement local 2022	8 000,0	8 000,0	5 000,0	13 000,0	173,2	12 826,8
2023-10213AC-Fonds départemental d'aide au développement local 2023					0,0	0,0
10223-FONDS D'INTERVENTION VIE LOCALE	0,0	23 995,8	0,0	23 995,8	23 933,0	62,8
2013-10223Q-Fonds d'intervention vie locale 2013	0,0	8 224,0	0,0	8 224,0	8 224,0	0,0
2014-10223R-Fonds d'intervention vie locale 2014	0,0	8 924,7	0,0	8 924,7	8 879,0	45,7
2015-10223S-Fonds d'intervention vie locale 2015	0,0	6 847,2	0,0	6 847,2	6 830,1	17,1
10254-INTÉGRATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES	0,0	1 294,9	0,0	1 294,9	1 190,8	104,1
2013-10254S-Intégration des réseaux électriques 2013	0,0	256,9	0,0	256,9	256,9	0,0
2015-10254U-Intégration des réseaux électriques 2015	0,0	285,0	0,0	285,0	285,0	0,0
2016-10254V-Intégration des réseaux électriques 2016	0,0	346,0	0,0	346,0	330,3	15,7
2017-10254W-Intégration des réseaux électriques 2017	0,0	407,0	0,0	407,0	318,5	88,5
10255-INTÉGRATION DES RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES	0,0	821,8	0,0	821,8	759,5	62,4
2013-10255S-Intégration des réseaux téléphoniques 2013	0,0	152,1	0,0	152,1	152,1	0,0
2016-10255V-Intégration des réseaux téléphoniques 2016	0,0	304,1	0,0	304,1	280,5	23,7
2017-10255W-Intégration des réseaux téléphoniques 2017	0,0	365,6	0,0	365,6	326,9	38,7
10361-RÉHABILITATION DES CASERNES DE GENDARMERIE	0,0	1 374,9	0,0	1 374,9	1 176,3	198,7
2018-10361O-Réhabilitation et extension des casernes de gendarmerie	0,0	1 223,8	0,0	1 223,8	1 176,3	47,5
2019-10361P-Aide construction et amélioration gendarmeries communales	0,0	151,1	0,0	151,1	0,0	151,1
2023-10361Q-Aide construction et amélioration gendarmeries communales					0,0	0,0
10429-TRAVAUX DE PROXIMITÉ	24 500,0	268 686,1	500,0	269 186,1	206 969,6	62 216,5
2010-10429O-Travaux de proximité 2010	0,0	22 052,9	0,0	22 052,9	22 052,9	0,0
2012-10429Q-Travaux de proximité 2012	0,0	21 702,3	0,0	21 702,3	21 702,3	0,0
2013-10429R-Travaux de proximité 2013	0,0	21 006,8	0,0	21 006,8	21 006,8	0,0
2014-10429S-Travaux de proximité 2014	0,0	21 314,8	0,0	21 314,8	21 213,3	101,5
2015-10429T-Travaux de proximité 2015	0,0	20 516,7	0,0	20 516,7	20 354,2	162,5
2016-10429U-Travaux de proximité 2016	0,0	20 668,6	0,0	20 668,6	20 464,3	204,3
2017-10429V-Travaux de proximité 2017	0,0	22 814,6	0,0	22 814,6	21 174,9	1 639,7
2018-10429W-Travaux de proximité 2018	0,0	24 224,6	0,0	24 224,6	20 664,7	3 559,9
2019-10429X-Travaux de proximité 2019	0,0	24 678,0	0,0	24 678,0	18 660,9	6 017,1
2020-10429Y-Travaux de proximité 2020	0,0	21 870,5	0,0	21 870,5	12 282,0	9 588,5
2021-10429Z-Travaux de proximité 2021	0,0	23 336,3	0,0	23 336,3	7 152,7	16 183,6
2022-10429AA-Travaux de proximité 2022	24 500,0	24 500,0	500,0	25 000,0	240,7	24 759,3
2023-10429AB-Travaux de proximité 2023					0,0	0,0
10433-DÉCHETS	0,0	1 283,4	0,0	1 283,4	807,6	475,8
2016-10433T-Déchets 2016	0,0	366,1	0,0	366,1	366,1	0,0
2017-10433U-Déchets 2017	0,0	917,3	0,0	917,3	441,5	475,8
10434-EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	0,0	117 695,6	0,0	117 695,6	114 225,0	3 470,6
2012-10434P-Travaux structurants 2012	-712,3	19 142,8	0,0	19 142,8	19 142,8	0,0
2014-10434S-Travaux structurants 2014	0,0	50 917,0	0,0	50 917,0	49 503,0	1 414,0
2015-10434T-Travaux structurants 2015	712,3	47 635,8	0,0	47 635,8	45 579,2	2 056,6
10452-ASSAINISSEMENT ET MISE AUX NORMES DES STATIONS D'ÉPURATION	0,0	707,8	0,0	707,8	167,8	540,0
2016-10452R-Stations d'épuration 2016	0,0	707,8	0,0	707,8	167,8	540,0
10677-AIDES À LA PROTECTION ET VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES	0,0	669,7	0,0	669,7	634,8	34,9
2016-10677K-Aides à la protection des milieux aquatiques 2016	0,0	669,7	0,0	669,7	634,8	34,9
14035-SYNDICAT MIXTE AMÉNAGEMENT DES DIGUES DU RHÔNE ET DE LA MER	0,0	2 722,0	0,0	2 722,0	2 722,0	0,0
2004-14035A-SYMADREM 2004	0,0	2 722,0	0,0	2 722,0	2 722,0	0,0
16036-AIDE AUX ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	4 000,0	21 054,6	500,0	21 554,6	13 808,3	7 746,3
2017-16036L-Aide aux acquisitions foncières et immobilières 2017	0,0	2 711,3	0,0	2 711,3	2 694,3	16,9
2018-16036M-Aide aux acquisitions foncières et immobilières 2018	0,0	2 269,7	0,0	2 269,7	2 158,9	110,7
2019-16036N-Aide aux acquisitions foncières et immobilières 2019	0,0	1 762,1	0,0	1 762,1	1 593,1	169,0
2020-16036O-Aide aux acquisitions foncières et immobilières 2020	0,0	5 811,6	0,0	5 811,6	4 702,5	1 109,0
2021-16036P-Aide aux acquisitions foncières et immobilières 2021	0,0	4 500,0	0,0	4 500,0	2 659,4	1 840,6
2022-16036Q-Aide aux acquisitions foncières et immobilières 2022	4 000,0	4 000,0	500,0	4 500,0	0,0	4 500,0
2023-16036R-Aide aux acquisitions foncières et immobilières 2023					0,0	0,0
17020-PLAN RHÔNE	0,0	39 711,9	0,0	39 711,9	33 728,0	5 983,9
2007-17020A-Plan Rhône	0,0	20 849,0	0,0	20 849,0	18 050,3	2 798,7
2012-17020B-Plan Rhône-digue Tarascon Arles	0,0	16 162,9	0,0	16 162,9	15 677,8	485,2
2021-17020C-Plan Rhône	0,0	2 700,0	0,0	2 700,0	0,0	2 700,0
19019-PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS	0,0	81 324,0	0,0	81 324,0	77 044,4	4 279,7
2009-19019ACA-Plan quinquennal CD Investissement logement	0,0	3 698,2	0,0	3 698,2	3 631,0	67,1
2009-19019BBA-Plan quinquennal CUM Investissement voirie	0,0	13 984,8	0,0	13 984,8	13 652,9	331,9
2009-19019BBB-Plan quinquennal CUM Investissement voirie	0,0	22 804,0	0,0	22 804,0	22 796,4	7,6

Annexe 3 : Etat des autorisations de programme et d'engagement en cours à octobre 2022
(par délégation, programme et enveloppe)

DÉLÉGATION Programme / Enveloppe	Flux BP 2022	Stock autorisations après BS 2022 (1)	Flux DM3 2022	Stock AP/AE après DM3 2022 *	Total mandatement cumulé au 24/08/2022	Reste à mandater (2)
2009-19019BCA-Plan quinquennal CUM Investissement cadre de vie	0,0	19 437,0	0,0	19 437,0	16 772,1	2 665,0
2009-19019BCB-Plan quinquennal CUM Investissement cadre de vie	0,0	21 400,0	0,0	21 400,0	20 192,0	1 208,0
22021-VIDEOPROTECTION	2 000,0	17 881,7	500,0	18 381,7	10 890,6	7 491,1
2016-22021E-Equipements de sécurité publique 2016	0,0	1 537,8	0,0	1 537,8	1 436,1	101,7
2017-22021F-Equipements de sécurité publique 2017	0,0	2 842,6	0,0	2 842,6	2 435,8	406,8
2018-22021G-Equipements de sécurité publique 2018	0,0	2 939,3	0,0	2 939,3	2 741,4	198,0
2019-22021H-Equipements de sécurité publique 2019	0,0	4 064,1	0,0	4 064,1	2 907,1	1 157,1
2020-22021I-Equipements de sécurité publique 2020	0,0	1 564,5	0,0	1 564,5	729,7	834,8
2021-22021J-Equipements de sécurité publique 2021	0,0	2 933,3	0,0	2 933,3	640,7	2 292,7
2022-22021K-Equipements de sécurité publique 2022	2 000,0	2 000,0	500,0	2 500,0	0,0	2 500,0
2023-22021L-Equipements de sécurité publique 2023					0,0	0,0
22022-PLAN ÉNERGIE-CLIMAT	5 000,0	27 463,0	2 640,0	30 103,0	11 948,7	18 154,3
2013-22022B-Plan énergie-climat 2013	0,0	459,9	0,0	459,9	459,9	0,0
2016-22022E-Plan énergie-climat 2016	0,0	987,8	0,0	987,8	918,3	69,5
2017-22022F-Plan énergie-climat 2017	0,0	2 061,9	0,0	2 061,9	1 931,7	130,2
2018-22022G-Plan énergie-climat 2018	0,0	2 427,4	0,0	2 427,4	2 078,4	349,0
2019-22022H-Plan énergie-climat 2019	0,0	5 892,4	0,0	5 892,4	3 211,4	2 680,9
2020-22022I-Plan énergie-climat 2020	0,0	5 750,9	0,0	5 750,9	2 602,6	3 148,3
2021-22022J-Plan énergie-climat 2021	0,0	4 882,8	0,0	4 882,8	746,4	4 136,4
2022-22022K-Plan énergie-climat 2022	5 000,0	5 000,0	2 640,0	7 640,0	0,0	7 640,0
2023-22022L-Plan énergie-climat 2023					0,0	0,0
22028-PARTENARIAT VILLE DE MARSEILLE	0,0	234 540,5	0,0	234 540,5	174 051,1	60 489,4
2012-22028A-Partenariat ville de Marseille 2012-2015	0,0	36 706,4	0,0	36 706,4	36 691,2	15,2
2016-22028B-Partenariat ville de Marseille 2016-2019	0,0	197 834,1	0,0	197 834,1	137 359,9	60 474,2
23004-PACTE DE SÉCURITÉ	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0	548,9	451,1
2013-23004A-Pacte de sécurité 2013	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0	548,9	451,1
24007-ACCESSIBILITÉ SERVICES PUBLICS PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE	1 300,0	9 524,6	0,0	9 524,6	3 767,6	5 757,1
2015-24007B-Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2015	0,0	455,2	0,0	455,2	455,2	0,0
2016-24007C-Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2016	0,0	650,6	0,0	650,6	650,6	0,0
2017-24007D-Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2017	0,0	867,2	0,0	867,2	803,0	64,2
2018-24007E-Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2018	0,0	1 046,0	0,0	1 046,0	292,6	753,4
2019-24007F-Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2019	0,0	1 970,7	0,0	1 970,7	898,0	1 072,7
2020-24007G-Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2020	0,0	1 692,0	0,0	1 692,0	412,7	1 279,3
2021-24007H-Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2021	0,0	1 542,9	0,0	1 542,9	255,4	1 287,5
2022-24007I-Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2022	1 300,0	1 300,0	0,0	1 300,0	0,0	1 300,0
2023-24007J-Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2023					0,0	0,0
24009-ACQUISITIONS FONCIÈRES POUR LA PRÉSERVATION ESPACES NATURELS	500,0	2 732,9	0,0	2 732,9	1 587,6	1 145,3
2016-24009C-Acquisition réserves foncières 2016	0,0	338,8	0,0	338,8	336,4	2,4
2017-24009D-Acquisition réserves foncières de moins de 100 hectares 2017	0,0	162,0	0,0	162,0	162,0	0,0
2018-24009E-Acquisition réserves foncières de moins de 100 hectares 2018	0,0	320,5	0,0	320,5	320,5	0,0
2019-24009F-Acquisition réserves foncières de moins de 100 hectares 2019	0,0	467,7	0,0	467,7	440,3	27,4
2020-24009G-Acquisition réserves foncières de moins de 100 hectares 2020	0,0	465,1	0,0	465,1	302,1	163,1
2021-24009H-Acquisition réserves foncières de moins de 100 hectares 2021	0,0	478,8	0,0	478,8	26,3	452,5
2022-24009I-Acquisition réserves foncières de moins de 100 hectares 2022	500,0	500,0	0,0	500,0	0,0	500,0
2023-24009J-Acquisition réserves foncières de moins de 100 hectares 2023					0,0	0,0
26005-AIDES EXCEPTIONNELLES À L'INVESTISSEMENT	5 000,0	127 737,2	-1 500,0	126 237,2	70 311,9	55 925,3
2016-26005A-Aides exceptionnelles à l'investissement 2016	0,0	8 492,3	0,0	8 492,3	8 492,3	0,0
2017-26005B-Aides exceptionnelles à l'investissement 2017	0,0	7 552,8	0,0	7 552,8	7 006,9	545,9
2017-26005C-Aménagement du futur MIN de Châteaurenard	0,0	28 000,0	0,0	28 000,0	1 475,0	26 525,0
2017-26005D-Requalification du Port-Vieux La Ciotat	0,0	4 321,0	0,0	4 321,0	3 379,6	941,4
2018-26005E-Aides exceptionnelles à l'investissement 2018	0,0	6 387,4	0,0	6 387,4	4 253,3	2 134,2
2018-26005F-Marseille-Ambition centre-ville	0,0	34 200,0	0,0	34 200,0	23 551,4	10 648,6
2018-26005G-Requalification du cours Lieutaud	0,0	9 000,0	0,0	9 000,0	8 566,4	433,6
2019-26005H-Aides exceptionnelles à l'investissement 2019	0,0	10 000,0	0,0	10 000,0	9 038,1	961,9
2020-26005I-Aides exceptionnelles à l'investissement 2020	0,0	10 783,8	0,0	10 783,8	3 680,2	7 103,6
2021-26005J-Aides exceptionnelles à l'investissement 2021	0,0	4 000,0	0,0	4 000,0	263,2	3 736,8
2022-26005K-Aides exceptionnelles à l'investissement 2022	5 000,0	5 000,0	-1 500,0	3 500,0	605,5	2 894,5
2023-26005L-Aides exceptionnelles à l'investissement 2023					0,0	0,0
27025-AMÉLIORATION DE LA FORÊT ET PRÉVENTION DES INCENDIES	1 000,0	7 972,4	500,0	8 472,4	4 346,3	4 126,0
2017-27025A-Amélioration de la forêt et prévention des incendies 2017	0,0	865,6	0,0	865,6	768,7	96,8
2017-27025B-Amélioration de la forêt et prévention des incendies av.2017	0,0	876,7	0,0	876,7	819,6	57,0
2018-27025C-Amélioration de la forêt et prévention des incendies 2018	0,0	1 388,3	0,0	1 388,3	1 223,1	165,2
2019-27025D-Amélioration de la forêt et prévention des incendies 2019	0,0	1 424,3	0,0	1 424,3	1 006,9	417,4
2020-27025E-Amélioration de la forêt et prévention des incendies 2020	0,0	1 195,9	0,0	1 195,9	427,2	768,7
2021-27025F-Amélioration de la forêt et prévention des incendies 2021	0,0	1 221,8	0,0	1 221,8	98,7	1 123,0
2022-27025G-Amélioration de la forêt et prévention des incendies 2022	1 000,0	1 000,0	500,0	1 500,0	2,1	1 497,9
2023-27025H-Amélioration de la forêt et prévention des incendies 2023					0,0	0,0
27026-AIDE À LA PROVENCE NUMÉRIQUE	1 000,0	7 274,5	1 820,0	9 094,5	4 518,2	4 576,4
2017-27026A-Aide à la Provence numérique 2017	0,0	968,9	0,0	968,9	949,7	19,2
2018-27026B-Aide à la Provence numérique 2018	0,0	1 324,5	0,0	1 324,5	1 243,0	81,6
2019-27026C-Aide à la Provence numérique 2019	0,0	1 492,0	0,0	1 492,0	1 188,0	304,0
2020-27026D-Aide à la Provence numérique 2020	0,0	989,5	0,0	989,5	627,7	361,8
2021-27026E-Aide à la Provence numérique 2021	0,0	1 499,6	0,0	1 499,6	509,8	989,8
2022-27026F-Aide à la Provence numérique 2022	1 000,0	1 000,0	500,0	1 500,0	0,0	1 500,0
2022-27026G-Aide à la Provence numérique TNE DVL			1 320,0	1 320,0	0,0	1 320,0
2023-27026H-Aide à la Provence numérique 2023					0,0	0,0
27027-AIDE À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX	2 000,0	13 327,2	0,0	13 327,2	5 097,2	8 229,9
2017-27027A-Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2017	0,0	3 570,8	0,0	3 570,8	2 687,7	883,1
2018-27027B-Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2018	0,0	493,6	0,0	493,6	270,1	223,6
2019-27027C-Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2019	0,0	1 279,4	0,0	1 279,4	615,3	664,1
2020-27027D-Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2020	0,0	2 983,3	0,0	2 983,3	802,4	2 180,9
2021-27027E-Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2021	0,0	3 000,0	0,0	3 000,0	721,8	2 278,2
2022-27027F-Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2022	2 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2023-27027G-Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2023					0,0	0,0

Annexe 3 : Etat des autorisations de programme et d'engagement en cours à octobre 2022
(par délégation, programme et enveloppe)

DÉLÉGATION Programme / Enveloppe	Flux BP 2022	Stock autorisations après BS 2022 (1)	Flux DM3 2022	Stock AP/AE après DM3 2022 *	Total mandatement cumulé au 24/08/2022	Reste à mandater (2)
28003-FAÇADES ET PAYSAGES DE PROVENCE	1 500,0	4 241,6	0,0	4 241,6	1 100,0	3 141,6
2019-28003B-Façades et paysages de Provence 2019	0,0	683,4	0,0	683,4	318,3	365,1
2020-28003C-Façades et paysages de Provence 2020	0,0	685,3	0,0	685,3	139,0	546,2
2021-28003D-Façades et paysages de Provence 2021	0,0	1 372,9	0,0	1 372,9	195,5	1 177,4
2022-28003E-Façades et paysages de Provence 2022	1 500,0	1 500,0	0,0	1 500,0	447,1	1 052,9
2023-28003F-Façades et paysages de Provence 2023					0,0	0,0
29014-PARTENARIAT MÉTROPOLITAIN	0,0	79 681,0	0,0	79 681,0	17 597,5	62 083,5
2019-29014A-Partenariat métropolitain	0,0	79 681,0	0,0	79 681,0	17 597,5	62 083,5
30007-JO 2024	0,0	20 000,0	0,0	20 000,0	0,0	20 000,0
2020-30007A-JO 2024	0,0	20 000,0	0,0	20 000,0	0,0	20 000,0
30008-AIDE À LA PROVENCE VERTE 2020	3 000,0	8 369,2	0,0	8 369,2	1 304,6	7 064,6
2020-30008A-Aide à la Provence verte 2020	0,0	1 983,8	0,0	1 983,8	799,5	1 184,3
2021-30008B-Aide à la Provence verte 2021	0,0	3 385,4	0,0	3 385,4	505,1	2 880,3
2022-30008C-Aide à la Provence verte 2022	3 000,0	3 000,0	0,0	3 000,0	0,0	3 000,0
2023-30008D-Aide à la Provence verte 2023					0,0	0,0
30014-COVID	0,0	13 400,0	0,0	13 400,0	9 280,6	4 119,4
2020-30014A-COVID 19 Relance	0,0	13 400,0	0,0	13 400,0	9 280,6	4 119,4
30015-DÉCONFINEMENT	0,0	2 500,0	0,0	2 500,0	1 860,4	639,6
2020-30015A-COVID 19 Déconfinement	0,0	2 500,0	0,0	2 500,0	1 860,4	639,6
30016-SUBVENTIONS À VERSER AUX COMMUNES	0,0	40 000,0	0,0	40 000,0	0,0	40 000,0
2020-30016A-Subventions à verser aux communes 2020	0,0	40 000,0	0,0	40 000,0	0,0	40 000,0
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FINANCEMENT DES TRANSPORTS	61 260,0	963 068,8	0,0	963 068,8	615 567,2	347 501,5
10077-ARBOIS	0,0	1 741,4	0,0	1 741,4	1 741,4	0,0
2014-10077A-Arbois ZAC de la gare	0,0	1 741,4	0,0	1 741,4	1 741,4	0,0
10188-LN PACA ÉTUDES PRÉLIMINAIRES	1 260,0	13 305,3	0,0	13 305,3	5 984,1	7 321,2
2009-10188C-Etudes préliminaires LN Paca	0,0	6 425,8	0,0	6 425,8	5 984,1	441,7
2022-10188D-LNPCA Etudes d'avant-projet	1 260,0	6 879,5	0,0	6 879,5	0,0	6 879,5
10198-EUROMÉDITERRANÉE - INVESTISSEMENT	0,0	33 708,5	0,0	33 708,5	21 900,7	11 807,8
2016-10198AA-Euroméditerranée investissement	0,0	18 835,0	0,0	18 835,0	10 002,1	8 832,9
2019-10198D-Euroméditerranée 2019-2025 phase 2	0,0	14 873,5	0,0	14 873,5	11 898,6	2 974,9
10263-LA CIOTAT GRAND FORME ET PORT VIEUX	0,0	17 510,0	0,0	17 510,0	16 012,9	1 497,1
2010-10263D-La Ciotat:SEMIDEP	0,0	9 510,0	0,0	9 510,0	8 812,9	697,1
2019-10263E-La Ciotat:SEMIDEP ascenseur à bateau	0,0	8 000,0	0,0	8 000,0	7 200,0	800,0
10289-PROJETS D'INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	0,0	31 945,5	0,0	31 945,5	15 275,0	16 670,4
2007-10289F-CPER GPMM accès ferroviaires	0,0	6 786,3	0,0	6 786,3	4 668,6	2 117,7
2017-10289I-Projets d'infrastructures portuaires	0,0	25 159,1	0,0	25 159,1	10 606,4	14 552,7
10420-ACQUISITION D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	0,0	462,1	0,0	462,1	460,3	1,8
2007-10420B-Participation dépt à la plate forme régionale géographique	0,0	238,3	0,0	238,3	238,3	0,0
2013-10420C-Base de données - orthophotographie	0,0	113,4	0,0	113,4	113,4	0,0
2014-10420D-Schéma départemental territorial d'aménagement numérique	0,0	60,8	0,0	60,8	60,8	0,0
2015-10420E-Plateforme régionale d'information géographique	0,0	49,6	0,0	49,6	47,8	1,8
10559-BILLETTIQUE	0,0	3 085,5	0,0	3 085,5	3 085,5	0,0
2008-10559B-Evolution du système billettique	0,0	3 085,5	0,0	3 085,5	3 085,5	0,0
17018-CONTRAT DE PROJETS 2007-2013 VOLET FERROVIAIRE	0,0	55 955,6	0,0	55 955,6	55 955,6	0,0
2007-17018A-Contrats de projets 2007-2013 volet ferroviaire	0,0	55 955,6	0,0	55 955,6	55 955,6	0,0
19019-PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS	0,0	157 865,0	0,0	157 865,0	153 786,6	4 078,4
2009-19019AB-Plan quinquennal investissement transports	0,0	42 398,3	0,0	42 398,3	41 212,7	1 185,6
2009-19019BA-Plan quinquennal CUM transports	0,0	115 466,7	0,0	115 466,7	112 573,9	2 892,8
26006-PLAN MOBILITÉ	60 000,0	642 490,0	0,0	642 490,0	341 065,2	301 424,8
2016-26006A-Plan mobilité	0,0	300 000,0	0,0	300 000,0	240 802,2	59 197,8
2019-26006B-Partenariat métropolitain - Mobilité	0,0	282 490,0	0,0	282 490,0	100 263,0	182 227,0
2022-26006C-Plan mobilité 2022-2024	60 000,0	60 000,0	0,0	60 000,0	0,0	60 000,0
31001-CPER 2021-2027 PORT FLUVIAL D'ARLES	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0
2021-31001A-CPER 2021-2027 port fluvial d'Arles	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0
31002-CPER-MOBILITE 2021-2027	0,0	4 000,0	0,0	4 000,0	300,0	3 700,0
2021-31002A-CPER 2021-2027 mobilité	0,0	4 000,0	0,0	4 000,0	300,0	3 700,0
ASSOCIATIONS CARITATIVES ET INTERVENTIONS HUMANITAIRES	250,0	1 590,7	0,0	1 590,7	1 072,9	517,7
21024-SOUTIEN ASSO LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ SANTÉ INVESTISSEMENT	250,0	1 590,7	0,0	1 590,7	1 072,9	517,7
2018-21024H-Soutien associations lutte contre la précarité et santé 2018	0,0	62,5	0,0	62,5	62,5	0,0
2019-21024I-Soutien associations lutte contre la précarité et santé 2019	0,0	865,6	0,0	865,6	812,2	53,4
2020-21024J-Soutien associations lutte contre la précarité et santé 2020	0,0	243,6	0,0	243,6	176,8	66,8
2021-21024K-Soutien associations lutte contre la précarité et santé 2021	0,0	168,9	0,0	168,9	19,4	149,5
2022-21024L-Soutien associations lutte contre la précarité et santé 2022	250,0	250,0	0,0	250,0	1,9	248,1
2023-21024M-Soutien associations lutte contre la précarité et santé 2023					0,0	0,0
CENTRES SOCIAUX	100,0	887,6	0,0	887,6	466,2	421,4
10563-SOUTIEN AUX CENTRES SOCIAUX-INVESTISSEMENT	100,0	887,6	0,0	887,6	466,2	421,4
2012-10563J-Soutien aux centres sociaux 2012	0,0	100,0	0,0	100,0	68,8	31,2
2013-10563K-Soutien aux centres sociaux 2013	0,0	94,2	0,0	94,2	76,3	17,9
2014-10563L-Soutien aux centres sociaux 2014	0,0	77,4	0,0	77,4	65,1	12,3
2015-10563M-Soutien aux centres sociaux 2015	0,0	93,6	0,0	93,6	67,1	26,5
2016-10563N-Soutien aux centres sociaux 2016	0,0	68,7	0,0	68,7	51,2	17,5
2017-10563O-Soutien aux centres sociaux 2017	0,0	43,3	0,0	43,3	37,8	5,5
2018-10563P-Soutien aux centres sociaux 2018	0,0	41,2	0,0	41,2	27,1	14,1
2019-10563Q-Soutien aux centres sociaux 2019	0,0	86,5	0,0	86,5	40,9	45,6
2020-10563R-Soutien aux centres sociaux 2020	0,0	96,1	0,0	96,1	29,4	66,7
2021-10563S-Soutien aux centres sociaux 2021	0,0	86,7	0,0	86,7	2,6	84,1
2022-10563T-Soutien aux centres sociaux 2022	100,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
2023-10563U-Soutien aux centres sociaux 2023					0,0	0,0
COLLEGES	110 181,2	1 780 146,2	9 853,9	1 790 000,1	1 350 694,1	439 306,0
10001-1% ARTISTIQUE	0,0	854,5	0,0	854,5	226,9	627,6
2016-10001AA-1% artistique	0,0	854,5	0,0	854,5	226,9	627,6
10097-PARTICIPATIONS TRAVAUX RÉGION CITÉS MIXTES	0,0	41 037,0	0,0	41 037,0	14 239,1	26 797,9
2016-10097AA-Cités mixtes	0,0	8 937,0	0,0	8 937,0	5 520,1	3 416,9
2019-10097E-Cité mixte internationale	0,0	32 100,0	0,0	32 100,0	8 719,0	23 381,0

Annexe 3 : Etat des autorisations de programme et d'engagement en cours à octobre 2022
(par délégation, programme et enveloppe)

DÉLÉGATION Programme / Enveloppe	Flux BP 2022	Stock autorisations après BS 2022 (1)	Flux DM3 2022	Stock AP/AE après DM3 2022 *	Total mandatement cumulé au 24/08/2022	Reste à mandater (2)
10113-EQUIPEMENTS COLLÈGES NEUFS	950,0	1 272,6	0,0	1 272,6	401,9	870,7
2017-10113M-Equipement collège Robespierre	0,0	322,6	0,0	322,6	322,6	0,0
2022-10113N-Equipements collèges neufs	950,0	950,0	0,0	950,0	79,3	870,7
10134-EQUIPEMENT DEMI-PENSIONS COLLÈGES	190,0	943,0	-76,1	866,9	609,5	257,4
2016-10134AA-Equipement demi-pensions	0,0	153,0	-76,1	76,9	59,8	17,1
2020-10134B-Programme Life direction de l'éducation	190,0	790,0	0,0	790,0	549,7	240,3
10172-RENOUVELLEMENT ÉQUIPEMENT COLLÈGES	0,0	5 381,0	0,0	5 381,0	4 123,5	1 257,5
2016-10172CC-Achat d'équipements	0,0	5 381,0	0,0	5 381,0	4 123,5	1 257,5
10173-SUBVENTIONS COLLÈGES PRIVÉS	2 000,0	11 000,0	0,0	11 000,0	6 891,3	4 108,7
2017-10173B-Financement travaux collèges privés	2 000,0	11 000,0	0,0	11 000,0	6 891,3	4 108,7
10477-ETUDES COLLÈGES	0,0	1 905,6	0,0	1 905,6	549,9	1 355,7
2016-10477AA-Etudes collèges	0,0	1 905,6	0,0	1 905,6	549,9	1 355,7
13013-COLLÈGE NUMÉRIQUE	37 577,3	156 172,0	0,0	156 172,0	110 511,8	45 660,2
2016-13013AA-Collège numérique	37 577,3	156 172,0	0,0	156 172,0	110 511,8	45 660,2
2023-13013B-Collège numérique - 2023 - 2025					0,0	0,0
14001-EXTENSION ET RÉNOVATION DES SEGPA DES COLLÈGES	400,0	12 258,4	0,0	12 258,4	11 026,5	1 231,9
2004-14001A-Extension et rénovation des SEGPA des collèges	400,0	12 258,4	0,0	12 258,4	11 026,5	1 231,9
14002-AMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION DES AIRES SPORTIVES DES COLLÈGES	100,0	2 449,0	0,0	2 449,0	2 181,4	267,6
2004-14002A-Rénovation Aires Sportives des collèges	100,0	2 449,0	0,0	2 449,0	2 181,4	267,6
14003-EXTENSION ET RÉNOVATION DES DEMI-PENSIONS DES COLLÈGES	0,0	31 298,9	0,0	31 298,9	29 774,4	1 524,5
2004-14003A-Rénovation demi-pensions des collèges	0,0	31 298,9	0,0	31 298,9	29 774,4	1 524,5
14004-RÉNOVATIONS DIVERSES DES COLLÈGES	3 600,0	65 276,5	0,0	65 276,5	46 962,5	18 314,0
2004-14004A-Rénovations diverses des collèges	3 600,0	65 276,5	0,0	65 276,5	46 962,5	18 314,0
14014-OPÉRATIONS SOUS MANDAT CONSTRUCTIONS COLLÈGES	0,0	589 345,5	5 970,0	595 315,5	548 999,9	46 315,6
2004-14014A-Opérations sous mandat Constructions Collèges	0,0	589 345,5	5 970,0	595 315,5	548 999,9	46 315,6
14015-CLÔTURE DES OPÉRATIONS ANCIENNES COLLÈGES	0,0	1 049,6	0,0	1 049,6	1 033,4	16,2
2004-14015A-Clôture des opérations anciennes collèges	0,0	1 049,6	0,0	1 049,6	1 033,4	16,2
14016-CONSTRUCTION EN MAÎTRISE D'OUVRAGE DIRECTE DES COLLÈGES	-3 725,3	245 488,2	0,0	245 488,2	154 925,1	90 563,1
2004-14016A-Construction en maîtrise d'ouvrage directe	-3 725,3	245 488,2	0,0	245 488,2	154 925,1	90 563,1
14017-RÉHABILITATION EN MAÎTRISE D'OUVRAGE DIRECTE DES COLLÈGES	6 629,2	26 956,6	0,0	26 956,6	18 526,3	8 430,2
2004-14017A-Réhabilitation en maîtrise d'ouvrage directe	6 629,2	26 956,6	0,0	26 956,6	18 526,3	8 430,2
14018-ETUDES CONSTRUCTION COLLÈGES	0,0	2 020,0	0,0	2 020,0	1 676,1	343,9
2004-14018A-Études construction collèges	0,0	2 020,0	0,0	2 020,0	1 676,1	343,9
14032-MAINTENANCE ET RÉNOVATION DES COLLÈGES	34 900,0	403 011,3	2 500,0	405 511,3	345 113,7	60 397,7
2004-14032A-Maintenance et rénovation collèges travaux urgents	0,0	151 639,3	0,0	151 639,3	150 447,9	1 191,4
2004-14032B-Maintenance et rénovation collèges travaux programmés	0,0	86 126,0	0,0	86 126,0	86 126,0	0,0
2017-14032C-Collèges travaux programmés urgents sécurisation 2017	400,0	13 706,0	0,0	13 706,0	12 063,9	1 642,1
2018-14032D-Collèges travaux programmés urgents sécurisation 2018	0,0	24 288,0	0,0	24 288,0	22 064,0	2 224,0
2019-14032E-Collèges travaux programmés urgents sécurisation 2019	0,0	30 271,0	0,0	30 271,0	28 198,8	2 072,2
2020-14032F-Collèges travaux programmés urgents sécurisation 2020	3 000,0	33 826,0	0,0	33 826,0	25 006,1	8 819,9
2021-14032G-Collèges travaux programmés urgents sécurisation 2021	4 000,0	35 655,0	0,0	35 655,0	16 373,9	19 281,1
2022-14032H-Collèges travaux programmés urgents sécurisation 2022	27 500,0	27 500,0	2 500,0	30 000,0	4 833,1	25 166,9
2023-14032I-Collèges travaux programmés urgents sécurisation 2023					0,0	0,0
15005-AMÉNAGEMENT ACCESSIBILITÉ DES COLLÈGES PERSONNES HANDICAPÉES	3 000,0	21 138,3	0,0	21 138,3	1 096,3	20 042,1
2005-15005A-Aménagement accès pour personnes en situation de handicap	3 000,0	21 138,3	0,0	21 138,3	1 096,3	20 042,1
22027-OPÉRATIONS DE RÉNOVATION DANS LES COLLÈGES	24 260,0	143 238,2	1 300,0	144 538,2	39 036,9	105 501,3
2012-22027A-Opérations de rénovation dans les collèges	24 260,0	143 238,2	1 300,0	144 538,2	39 036,9	105 501,3
25001-EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES COLLÈGES	300,0	18 050,0	0,0	18 050,0	12 787,8	5 262,2
2015-25001A-Exploitation des installations thermiques des collèges	0,0	10 620,0	0,0	10 620,0	9 881,0	739,0
2019-25001B-Amélioration efficacité énergétique des collèges	300,0	2 800,0	0,0	2 800,0	2 392,9	407,1
2021-25001C-Exploitation des installations thermiques collèges 2021 2025	0,0	4 630,0	0,0	4 630,0	513,9	4 116,1
32013-TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS - TNE			160,0	160,0	0,0	160,0
2022-32013A-Territoires numériques éducatifs - TNE - 3 ans			160,0	160,0	0,0	160,0
CULTURE	1 485,0	21 555,8	0,0	21 555,8	13 850,2	7 705,7
13028-AIDES EXCEPTIONNELLES	0,0	5 587,4	0,0	5 587,4	5 587,4	0,0
2010-13028BB-Soutien à la Friche Belle de Mai	0,0	5 587,4	0,0	5 587,4	5 587,4	0,0
14036-PATRIMOINE BÂTI ET OBJETS MOBILIERS NON PROTÉGÉS	240,0	1 026,4	0,0	1 026,4	559,6	466,8
2017-14036I-Patrimoine bâti et objets mobiliers non protégés 2017	0,0	161,1	0,0	161,1	161,1	0,0
2018-14036J-Patrimoine bâti et objets mobiliers non protégés 2018	0,0	170,1	0,0	170,1	157,9	12,2
2019-14036K-Patrimoine bâti et objets mobiliers non protégés 2019	0,0	65,5	0,0	65,5	51,1	14,4
2020-14036L-Patrimoine bâti et objets mobiliers non protégés 2020	0,0	149,8	0,0	149,8	146,3	3,5
2021-14036M-Patrimoine bâti et objets mobiliers non protégés 2021	0,0	240,0	0,0	240,0	43,2	196,8
2022-14036N-Patrimoine bâti et objets mobiliers non protégés 2022	240,0	240,0	0,0	240,0	0,0	240,0
2023-14036O-Patrimoine bâti et objets mobiliers non protégés 2023					0,0	0,0
14038-SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	595,0	8 393,4	0,0	8 393,4	4 072,1	4 321,3
2017-14038I-Subventions d'équipement aux associations 2017	0,0	1 239,4	0,0	1 239,4	1 239,4	0,0
2018-14038J-Subventions d'équipement aux associations 2018	0,0	330,0	0,0	330,0	232,8	97,3
2019-14038KK-Théâtre du Gymnase	0,0	3 268,0	0,0	3 268,0	563,0	2 705,0
2019-14038K-Subventions d'équipement aux associations 2019	0,0	1 786,0	0,0	1 786,0	1 705,4	80,6
2020-14038L-Subventions d'équipement aux associations 2020	0,0	580,0	0,0	580,0	266,5	313,5
2021-14038M-Subventions d'équipement aux associations 2021	0,0	595,0	0,0	595,0	55,6	539,4
2022-14038N-Subventions d'équipement aux associations 2022	595,0	595,0	0,0	595,0	9,5	585,5
2023-14038O-Subventions d'équipement aux associations 2023					0,0	0,0
14039-AIDES AUX MONUMENTS HISTORIQUES	650,0	5 623,5	0,0	5 623,5	2 705,9	2 917,5
2016-14039H-Monuments historiques 2016	0,0	572,0	0,0	572,0	572,0	0,0
2017-14039I-Monuments historiques 2017	0,0	202,1	0,0	202,1	202,1	0,0
2018-14039J-Monuments historiques 2018	0,0	509,8	0,0	509,8	323,3	186,5
2019-14039K-Monuments historiques 2019	0,0	299,5	0,0	299,5	255,9	43,6
2020-14039LL-Monuments historiques - Rocher Le Mistral	0,0	2 290,2	0,0	2 290,2	816,4	1 473,8
2020-14039L-Monuments historiques 2020	0,0	449,9	0,0	449,9	265,2	184,7
2021-14039M-Monuments historiques 2021	0,0	650,0	0,0	650,0	271,1	378,9
2022-14039N-Monuments historiques 2022	650,0	650,0	0,0	650,0	0,0	650,0
2023-14039O-Monuments historiques 2023					0,0	0,0
21019-RÉNOVATION DU MUSÉON ARLATEN	0,0	925,1	0,0	925,1	925,1	0,0
2011-21019A-Productions multimédias du Muséon Arlaten	0,0	925,1	0,0	925,1	925,1	0,0

Annexe 3 : Etat des autorisations de programme et d'engagement en cours à octobre 2022
(par délégation, programme et enveloppe)

DÉLÉGATION Programme / Enveloppe	Flux BP 2022	Stock autorisations après BS 2022 (1)	Flux DM3 2022	Stock AP/AE après DM3 2022 *	Total mandatement cumulé au 24/08/2022	Reste à mandater (2)
EMPLOI ET ATTRACTIVITÉ	0,0	8 551,6	0,0	8 551,6	4 980,5	3 571,2
10207-FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE (FIE)	0,0	7 045,1	0,0	7 045,1	3 547,3	3 497,8
2016-10207EE-FIE général	0,0	1 311,7	0,0	1 311,7	1 311,7	0,0
2016-10207FF-FIE agro alimentaire	0,0	2 733,5	0,0	2 733,5	2 235,6	497,8
2022-10207GG-Aides à l'agro-alimentaire		3 000,0	0,0	3 000,0	0,0	3 000,0
10385-EQUIPEMENT DU TERRITOIRE	0,0	1 506,5	0,0	1 506,5	1 433,2	73,3
2010-10385F-Equipement du territoire investissement 2010	0,0	1 095,0	0,0	1 095,0	1 095,0	0,0
2013-10385I-Equipement du territoire investissement 2013	0,0	191,5	0,0	191,5	191,5	0,0
2015-10385K-Equipement du territoire investissement 2015	0,0	220,0	0,0	220,0	146,7	73,3
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE	0,0	79 322,0	0,0	79 322,0	45 792,9	33 529,1
10437-PARTENARIAT RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 2015-2020	0,0	3 051,9	0,0	3 051,9	2 031,4	1 020,5
2015-10437B-Partenariat recherche et développement 2015-2020	0,0	3 051,9	0,0	3 051,9	2 031,4	1 020,5
17017-CONTRAT DE PROJET 2007-2013 - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	0,0	29 520,1	0,0	29 520,1	29 520,1	0,0
2007-17017A-Opérations partenariales	0,0	29 520,1	0,0	29 520,1	29 520,1	0,0
25003-PARTENARIAT RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2015-2020	0,0	17 950,0	0,0	17 950,0	14 241,4	3 708,6
2015-25003A-Partenariat recherche et enseignement supérieur 2015-2020	0,0	17 950,0	0,0	17 950,0	14 241,4	3 708,6
31000-CPER 2021-2027 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	-7 000,0	18 000,0	0,0	18 000,0	0,0	18 000,0
2021-31000A-CPER 2021-2027 enseignement supérieur	-7 000,0	18 000,0	0,0	18 000,0	0,0	18 000,0
32002-PARTENARIATS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE 2022-2027	7 000,0	10 800,0	0,0	10 800,0	0,0	10 800,0
2022-32002A-Partenariat recherche et enseignement supérieur 2022-2027	7 000,0	10 800,0	0,0	10 800,0	0,0	10 800,0
ÉTANG DE BERRE	0,0	417,9	0,0	417,9	236,1	181,8
10583-SUBVENTIONS GIPR ETANG DE BERRE ET PM CÔTE BLEUE	0,0	417,9	0,0	417,9	236,1	181,8
2016-10583AA-GIPREB Etang de Berre	0,0	417,9	0,0	417,9	236,1	181,8
FORÊTS ET DOMAINES DÉPARTEMENTAUX	350,0	15 165,6	75,0	15 240,6	6 597,2	8 643,4
10187-TAXES DÉPARTEMENTALE ESPACES NATURELS SENSIBLES	300,0	15 040,3	75,0	15 115,3	6 525,4	8 589,9
2012-10187D-Programme Life	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0	491,0	509,0
2012-10187E-Mise en sécurité des domaines départementaux	300,0	3 844,0	75,0	3 919,0	1 723,1	2 195,9
2015-10187F-Sols pollués Calanques	0,0	1 700,0	0,0	1 700,0	0,0	1 700,0
2016-10187BB-TDENS acquisitions foncières	0,0	5 570,3	0,0	5 570,3	3 327,1	2 243,2
2018-10187G-Accueil du public-aménagements des domaines départementaux	0,0	2 014,0	0,0	2 014,0	657,9	1 356,1
2019-10187H-Aménagement pour les personnes en situation de handicap	0,0	912,0	0,0	912,0	326,3	585,7
15022-SUBVENTIONS TRAVAUX FORESTIERS	50,0	125,4	0,0	125,4	71,8	53,6
2018-15022AO-Travaux sylvicoles 2018	0,0	26,9	0,0	26,9	26,9	0,0
2020-15022AQ-Travaux sylvicoles 2020	0,0	5,4	0,0	5,4	5,4	0,0
2021-15022AR-Travaux sylvicoles 2021	0,0	43,1	0,0	43,1	32,8	10,3
2022-15022AS-Travaux sylvicoles 2022	50,0	50,0	0,0	50,0	6,7	43,3
2023-15022AT-Travaux sylvicoles 2023					0,0	0,0
LOGEMENT ET FSL	18 800,0	245 047,3	2 000,0	247 047,3	175 722,3	71 324,9
10395-SUBVENTION TRAVAUX OPAH	1 000,0	9 195,4	0,0	9 195,4	4 368,9	4 826,5
2008-10395J-Subventions travaux OPAH 2008	0,0	618,5	0,0	618,5	268,7	349,8
2009-10395K-Subventions travaux OPAH 2009	0,0	685,6	0,0	685,6	620,6	65,0
2011-10395M-Subventions travaux OPAH 2011	0,0	670,8	0,0	670,8	518,9	152,0
2012-10395N-Subventions travaux OPAH 2012	0,0	708,6	0,0	708,6	708,6	0,0
2015-10395R-Subventions travaux OPAH 2015	0,0	1 188,5	0,0	1 188,5	462,7	725,8
2016-10395S-Subventions travaux OPAH 2016	0,0	829,2	0,0	829,2	677,8	151,3
2017-10395T-Subventions travaux OPAH 2017	0,0	686,4	0,0	686,4	528,7	157,7
2018-10395U-Subventions travaux OPAH 2018	0,0	441,5	0,0	441,5	0,0	441,5
2019-10395V-Subventions travaux OPAH 2019	0,0	1 302,9	0,0	1 302,9	478,4	824,5
2020-10395W-Subventions travaux OPAH 2020	0,0	388,5	0,0	388,5	29,1	359,4
2021-10395X-Subventions travaux OPAH 2021	0,0	675,0	0,0	675,0	75,4	599,5
2022-10395Y-Subventions travaux OPAH 2022	1 000,0	1 000,0	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0
2023-10395Z-Subventions travaux OPAH 2023					0,0	0,0
10416-LOGEMENT CONVENTIONNÉ TRÈS SOCIAL (LCTS)	0,0	561,8	0,0	561,8	530,8	31,0
2012-10416K-Subventions travaux hors opération OPAH 2012	0,0	139,9	0,0	139,9	112,2	27,7
2013-10416L-Subventions travaux logement conventionné très social 2013	0,0	382,9	0,0	382,9	382,9	0,0
2014-10416M-Subventions travaux logement conventionné très social 2014	0,0	39,0	0,0	39,0	35,7	3,3
16019-TRAVAUX DE 13 HABITAT	6 500,0	71 872,5	0,0	71 872,5	41 841,1	30 031,4
2008-16019C-Travaux 13 Habitat 2008	0,0	4 834,5	0,0	4 834,5	4 834,5	0,0
2009-16019D-Travaux 13 Habitat 2009	0,0	4 984,8	0,0	4 984,8	4 984,8	0,0
2012-16019G-Travaux 13 Habitat 2012	0,0	2 094,9	0,0	2 094,9	2 094,9	0,0
2013-16019H-Travaux 13 Habitat 2013	0,0	4 795,4	0,0	4 795,4	4 784,4	11,0
2014-16019J-Travaux 13 Habitat 2014	0,0	4 780,1	0,0	4 780,1	4 601,6	178,5
2015-16019K-Travaux 13 Habitat 2015	0,0	5 000,0	0,0	5 000,0	4 115,2	884,8
2016-16019L-Travaux 13 Habitat 2016	0,0	7 435,5	0,0	7 435,5	6 291,0	1 144,4
2017-16019M-Travaux 13 Habitat 2017	0,0	2 123,6	0,0	2 123,6	1 580,6	543,0
2018-16019N-Travaux 13 Habitat 2018	0,0	7 467,9	0,0	7 467,9	4 462,2	3 005,6
2019-16019O-Travaux 13 Habitat 2019	0,0	10 495,2	0,0	10 495,2	3 721,9	6 773,3
2020-16019P-Travaux 13 Habitat 2020	0,0	4 012,1	0,0	4 012,1	369,9	3 642,2
2021-16019Q-Travaux 13 Habitat 2021	0,0	7 348,5	0,0	7 348,5	0,0	7 348,5
2022-16019R-Travaux 13 Habitat 2022	6 500,0	6 500,0	0,0	6 500,0	0,0	6 500,0
2023-16019S-Travaux 13 Habitat 2023					0,0	0,0
16020-PROGRAMMES DE RÉNOVATION URBAINE-HABITAT	0,0	23 963,0	0,0	23 963,0	18 064,2	5 898,8
2006-16020A-Convention ANRU Flamands/Iris 2006	0,0	10 723,4	0,0	10 723,4	8 132,1	2 591,3
2007-16020B-Convention ANRU St Paul	0,0	214,6	0,0	214,6	191,2	23,4
2009-16020C-Convention ANRU Miramas Maille II	0,0	331,4	0,0	331,4	313,7	17,7
2010-16020D-Convention ANRU Saint Mauront	0,0	844,7	0,0	844,7	786,3	58,4
2010-16020E-Convention ANRU la Ciotat - L	0,0	148,0	0,0	148,0	148,0	0,0
2010-16020F-Convention ANRU "Notre Dame Limite-la Solidarité"	0,0	301,5	0,0	301,5	301,5	0,0
2010-16020G-Convention ANRU "zus centre nord"	0,0	2 606,1	0,0	2 606,1	1 769,9	836,2
2010-16020H-Convention ANRU "la Soude- les Hauts de Mazargues"	0,0	1 552,3	0,0	1 552,3	1 522,7	29,6
2010-16020J-Convention ANRU Vallon de Malpassé	0,0	885,8	0,0	885,8	584,0	301,8
2011-16020K-Convention ANRU Saint Barthélemy	0,0	1 854,1	0,0	1 854,1	1 749,0	105,1
2011-16020L-Convention ANRU Aix en Provence	0,0	2 619,7	0,0	2 619,7	2 048,0	571,7
2011-16020M-Convention ANRU Kalliste	0,0	306,4	0,0	306,4	178,7	127,7
2013-16020N-Convention ANRU la Savine	0,0	1 575,0	0,0	1 575,0	339,1	1 235,9

Annexe 3 : Etat des autorisations de programme et d'engagement en cours à octobre 2022
(par délégation, programme et enveloppe)

DÉLÉGATION Programme / Enveloppe	Flux BP 2022	Stock autorisations après BS 2022 (1)	Flux DM3 2022	Stock AP/AE après DM3 2022 *	Total mandatement cumulé au 24/08/2022	Reste à mandater (2)
18008-TRAVAUX DANS LE PARC PUBLIC HORS 13 HABITAT	6 000,0	64 475,2	0,0	64 475,2	44 434,0	20 041,2
2008-18008A-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2008	0,0	5 894,3	0,0	5 894,3	5 891,0	3,3
2009-18008B-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2009	0,0	5 705,8	0,0	5 705,8	5 522,6	183,1
2010-18008C-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2010	0,0	2 958,2	0,0	2 958,2	2 931,3	26,9
2011-18008D-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2011	0,0	1 439,0	0,0	1 439,0	1 428,0	11,0
2012-18008E-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2012	0,0	4 141,5	0,0	4 141,5	3 979,7	161,8
2013-18008F-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2013	0,0	5 976,0	0,0	5 976,0	5 608,4	367,6
2014-18008G-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2014	0,0	4 831,2	0,0	4 831,2	4 666,3	164,9
2015-18008H-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2015	0,0	5 750,7	0,0	5 750,7	5 229,9	520,8
2016-18008J-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2016	0,0	5 463,0	0,0	5 463,0	3 808,4	1 654,6
2017-18008K-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2017	0,0	5 339,3	0,0	5 339,3	2 838,6	2 500,7
2018-18008L-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2018	0,0	3 019,2	0,0	3 019,2	1 258,8	1 760,4
2019-18008M-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2019	0,0	3 911,9	0,0	3 911,9	1 142,6	2 769,3
2020-18008N-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2020	0,0	1 387,6	0,0	1 387,6	128,4	1 259,2
2021-18008O-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2021	0,0	2 657,5	0,0	2 657,5	0,0	2 657,5
2022-18008P-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2022	6 000,0	6 000,0	0,0	6 000,0	0,0	6 000,0
2023-18008Q-Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2023					0,0	0,0
19019-PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS	0,0	41 565,0	0,0	41 565,0	41 068,6	496,4
2009-19019ACB-Plan quinquennal CD Investissement logement	0,0	41 565,0	0,0	41 565,0	41 068,6	496,4
19023-CONVENTION ANRU VITROLLES	0,0	860,9	0,0	860,9	829,5	31,4
2009-19023A-Convention ANRU Vitrolles	0,0	860,9	0,0	860,9	829,5	31,4
22016-RESTAURATION QUARTIERS ANCIENS DÉGRADÉS(PNRQAD)-HABITAT	0,0	744,9	0,0	744,9	32,3	712,7
2012-22016A-Restauration quartiers anciens dégradés (PNRQAD) Marignane	0,0	744,9	0,0	744,9	32,3	712,7
23003-SOUTIEN À LA PROTECTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	0,0	5 627,4	0,0	5 627,4	5 384,3	243,1
2013-23003A-Soutien à la production de logements sociaux	0,0	5 627,4	0,0	5 627,4	5 384,3	243,1
26010-PROVENCE ÉCO RÉNOV	4 700,0	19 930,1	2 000,0	21 930,1	14 812,7	7 117,4
2016-26010A-Provence Eco-renov 2016	0,0	335,9	0,0	335,9	317,0	18,9
2017-26010B-Provence Eco-renov 2017	0,0	1 651,6	0,0	1 651,6	1 543,0	108,7
2018-26010C-Provence Eco-renov 2018	0,0	1 710,4	0,0	1 710,4	1 597,9	112,5
2019-26010D-Provence Eco-renov 2019	0,0	2 970,5	0,0	2 970,5	2 772,7	197,9
2020-26010E-Provence Eco-renov 2020	0,0	2 840,2	0,0	2 840,2	2 586,0	254,2
2021-26010F-Provence Eco-renov 2021	0,0	5 721,4	0,0	5 721,4	4 923,4	798,0
2022-26010G-Provence Eco-renov 2022	4 700,0	4 700,0	2 000,0	6 700,0	1 072,7	5 627,3
2023-26010H-Provence Eco-renov 2023					0,0	0,0
27028-LOGEMENT CONVENTIONNÉ TRÈS SOCIAL (LCTS)	100,0	350,9	0,0	350,9	222,6	128,4
2017-27028A-Subventions travaux logement conventionné très social 2017	0,0	180,0	0,0	180,0	180,0	0,0
2018-27028B-Subventions travaux logement conventionné très social 2018	0,0	71,0	0,0	71,0	42,6	28,4
2022-27028F-Subventions travaux logement conventionné très social 2022	100,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
2023-27028G-Subventions travaux logement conventionné très social 2023					0,0	0,0
29013-FONDS AIR	0,0	5 400,0	0,0	5 400,0	4 133,4	1 266,6
2019-29013A-Fonds Air	0,0	4 500,0	0,0	4 500,0	4 133,4	366,6
2022-29013B-Prime air bois phase 2		900,0	0,0	900,0	0,0	900,0
2023-29013C-Prime air bois 2022-2025					0,0	0,0
32000-COPROPRIETES HORS NPNRU - ACCORD PARTENARIAL	500,0	500,0	0,0	500,0	0,0	500,0
2022-32000A-Copropriétés hors NPNRU - accord partenarial	500,0	500,0	0,0	500,0	0,0	500,0
MISE EN RELIEF DE LA PALÉONTOLOGIE ET ARCHÉOLOGIE EN PROVENCE	500,0	500,0	0,0	500,0	0,0	500,0
32006-PNP PÉRIODE ANTIQUITÉ	150,0	150,0	0,0	150,0	0,0	150,0
2022-32006A-PNP Période Antiquité 2022	150,0	150,0	0,0	150,0	0,0	150,0
2023-32006B-PNP Période Antiquité 2023					0,0	0,0
32009-MH PÉRIODE ANTIQUITÉ	350,0	350,0	0,0	350,0	0,0	350,0
2022-32009A-MH Période Antiquité 2022	350,0	350,0	0,0	350,0	0,0	350,0
2023-32009B-MH Période Antiquité 2023					0,0	0,0
MOBILITÉ DOUCE	10 000,0	153 665,7	0,0	153 665,7	107 237,8	46 427,9
26000-PISTES CYCLABLES	0,0	58 522,0	0,0	58 522,0	34 317,2	24 204,8
2016-26000A-Pistes cyclables	0,0	58 522,0	0,0	58 522,0	34 317,2	24 204,8
29010-AIDE AUX PARTICULIERS-VÉHICULES PROPRES	10 000,0	95 143,7	0,0	95 143,7	72 920,6	22 223,1
2019-29010A-Aides aux particuliers - véhicules propres 2019	0,0	9 996,1	0,0	9 996,1	9 722,8	273,3
2020-29010B-Aides aux particuliers - véhicules propres 2020	0,0	19 999,3	0,0	19 999,3	19 587,6	411,7
2021-29010C-Aides aux particuliers - véhicules propres 2021	0,0	33 148,3	0,0	33 148,3	32 084,4	1 063,9
2022-29010D-Aides aux particuliers - véhicules propres 2022	10 000,0	32 000,0	0,0	32 000,0	11 525,8	20 474,2
PATRIMOINE, IMMOBILIER ET PATRIMOINE CULTUREL	108 456,0	463 301,4	0,0	463 301,4	294 790,3	168 511,1
10011-ACQUISITIONS DE BIENS	91 500,0	134 615,9	0,0	134 615,9	72 424,1	62 191,8
2012-10011P-Acquisitions de biens industriels	0,0	700,0	0,0	700,0	606,9	93,1
2016-10011AA-Acquisitions DGAS	101 300,0	116 117,9	0,0	116 117,9	60 473,5	55 644,4
2016-10011DD-Acquisitions bâtiments administratifs et terrains	-9 800,0	17 798,0	0,0	17 798,0	11 343,7	6 454,3
10270-MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS	7 946,0	14 696,8	0,0	14 696,8	1 453,3	13 243,4
2018-10270C-Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2018	0,0	2 005,7	0,0	2 005,7	122,7	1 883,0
2019-10270DD-Rénovation des équipements audiovisuels de l'HD13	0,0	1 680,0	0,0	1 680,0	0,0	1 680,0
2019-10270D-Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2019	0,0	1 582,5	0,0	1 582,5	10,6	1 571,9
2020-10270F-Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2020	0,0	1 392,6	0,0	1 392,6	24,2	1 368,5
2021-10270G-Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2021	0,0	3 930,0	0,0	3 930,0	777,2	3 152,8
2022-10270H-Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2022	4 036,0	4 036,0	0,0	4 036,0	518,6	3 517,4
2022-10270I-Trenenaire Sprinklage	50,0	50,0	0,0	50,0	0,0	50,0
2022-10270J-Rénovation de la gestion technique centralisée	3 840,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3 840,0
2022-10270K-Rénovation Vitrages	20,0	20,0	0,0	20,0	0,0	20,0
2023-10270L-Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2023					0,0	0,0
14007-RÉALISATIONS D'OPÉRATIONS PATRIMOINE SOUS MANDATS 13 DEV	0,0	76 659,7	0,0	76 659,7	76 147,8	511,9
2004-14007A-Opérations sous mandat-construction patrimoine	0,0	76 659,7	0,0	76 659,7	76 147,8	511,9
14008-RÉALISATIONS D'OPÉRATIONS ADMINISTRATION GÉNÉRALE	0,0	13 996,2	0,0	13 996,2	5 684,4	8 311,8
2004-14008A-Réalisations administration générale	0,0	13 996,2	0,0	13 996,2	5 684,4	8 311,8
14009-RÉALISATION D'OPÉRATIONS JEUNESSE ET SPORTS	0,0	3 817,0	0,0	3 817,0	3 059,2	757,8
2004-14009A-Réalisations jeunesse et sports	0,0	3 817,0	0,0	3 817,0	3 059,2	757,8
14010-RÉALISATION D'OPÉRATIONS ENVIRONNEMENT	0,0	10 802,1	0,0	10 802,1	4 648,9	6 153,2
2004-14010A-Réalisations environnement	0,0	10 802,1	0,0	10 802,1	4 648,9	6 153,2
14011-RÉALISATION D'OPÉRATIONS SOLIDARITÉ-SANTÉ	0,0	21 783,5	0,0	21 783,5	18 930,6	2 853,0
2004-14011A-Réalisations solidarité santé	0,0	21 783,5	0,0	21 783,5	18 930,6	2 853,0

Annexe 3 : Etat des autorisations de programme et d'engagement en cours à octobre 2022
(par délégation, programme et enveloppe)

DÉLÉGATION Programme / Enveloppe	Flux BP 2022	Stock autorisations après BS 2022 (1)	Flux DM3 2022	Stock AP/AE après DM3 2022 *	Total mandatement cumulé au 24/08/2022	Reste à mandater (2)
14012-RÉALISATION D'OPÉRATIONS FOYERS DE L'ENFANCE	0,0	6 130,8	0,0	6 130,8	5 934,7	196,0
2004-14012A-Réalisations foyers de l'enfance	0,0	6 130,8	0,0	6 130,8	5 934,7	196,0
14013-RÉALISATION D'OPÉRATIONS GENDARMERIES	410,0	43 116,7	15,4	43 132,1	9 221,1	33 911,0
2004-14013A-Réalisations gendarmeries	410,0	43 116,7	15,4	43 132,1	9 221,1	33 911,0
14024-MAINTENANCE BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX	6 500,0	29 668,6	0,0	29 668,6	22 392,6	7 276,0
2017-14024B-Maintenance bâtiments départementaux 2017	0,0	1 771,0	0,0	1 771,0	1 771,0	0,0
2018-14024C-Maintenance bâtiments départementaux 2018	0,0	3 144,0	0,0	3 144,0	3 064,2	79,8
2019-14024D-Maintenance bâtiments départementaux 2019	0,0	7 596,5	0,0	7 596,5	7 058,4	538,1
2020-14024E-Maintenance bâtiments départementaux 2020	0,0	2 887,2	0,0	2 887,2	2 515,3	371,9
2021-14024F-Maintenance bâtiments départementaux 2021	0,0	5 950,0	0,0	5 950,0	4 940,3	1 009,7
2022-14024G-Maintenance bâtiments départementaux 2022	6 500,0	8 320,0	0,0	8 320,0	3 043,4	5 276,6
2023-14024H -Maintenance bâtiments départementaux 2023					0,0	0,0
2023-14024H-Maintenance bâtiments départementaux 2023					0,0	0,0
14026-MAINTENANCE SITE ARENC	770,0	2 547,3	0,0	2 547,3	779,9	1 767,4
2017-14026D-Maintenance exploitation Arenc 2017	0,0	252,1	0,0	252,1	252,1	0,0
2018-14026E-Maintenance exploitation Arenc 2018	0,0	194,4	0,0	194,4	192,0	2,4
2019-14026F-Maintenance exploitation Arenc 2019	0,0	230,9	0,0	230,9	211,6	19,3
2020-14026G-Maintenance exploitation Arenc 2020	0,0	30,0	0,0	30,0	16,4	13,6
2021-14026H-Maintenance exploitation Arenc 2021	0,0	1 070,0	0,0	1 070,0	90,5	979,5
2022-14026I-Maintenance exploitation Arenc 2022	770,0	770,0	0,0	770,0	17,5	752,5
2023-14026J-Maintenance exploitation Arenc 2023					0,0	0,0
14031-MAINTENANCE ET RÉNOVATION DANS L'HD13 AT ANNEXES	0,0	2 941,9	0,0	2 941,9	0,0	2 941,9
2013-14031B-Maintenance et rénovation dans l'HD13 et annexes		2 941,9	0,0	2 941,9	0,0	2 941,9
14033-RÉALISATION D'OPÉRATIONS CULTURE	0,0	50 636,6	-29,6	50 606,9	41 504,3	9 102,6
2004-14033A-Réalisations culture	0,0	50 636,6	-29,6	50 606,9	41 504,3	9 102,6
15030-RÉALISATION D'OPÉRATIONS TDENS	0,0	3 316,8	80,0	3 396,8	1 497,2	1 899,5
2005-15030A-Réalisations TDENS	0,0	3 316,8	80,0	3 396,8	1 497,2	1 899,5
16035-RÉALISATION D'OPÉRATIONS PORTS DÉPARTEMENTAUX	0,0	1 399,0	-30,0	1 369,0	1 247,8	121,2
2006-16035A-Réalisations domaine des ports	0,0	1 399,0	-30,0	1 369,0	1 247,8	121,2
18001-ETUDES AUTRES BÂTIMENTS	0,0	700,0	0,0	700,0	173,8	526,2
2008-18001A-Etudes autres bâtiments	0,0	200,0	0,0	200,0	98,9	101,1
2018-18001B-Etudes autres bâtiments	0,0	500,0	0,0	500,0	74,8	425,2
18012-RÉALISATION D'OPÉRATIONS ROUTES	0,0	13 420,9	-35,8	13 385,1	6 821,6	6 563,6
2008-18012A-Réalisations domaine des routes	0,0	13 420,9	-35,8	13 385,1	6 821,6	6 563,6
25005-RÉALISATION D'OPÉRATIONS PATRIMOINE TERRA 13	0,0	8 495,0	0,0	8 495,0	7 896,8	598,2
2015-25005A-Construction gendarmerie de roquevaire en MOD	0,0	8 495,0	0,0	8 495,0	7 896,8	598,2
27020-MAINTENANCE SITES CULTURELS	830,0	3 033,0	0,0	3 033,0	1 709,6	1 323,4
2017-27020A-Maintenance sites culturels 2017	0,0	415,6	0,0	415,6	415,6	0,0
2018-27020B-Maintenance sites culturels 2018	0,0	208,0	0,0	208,0	202,5	5,4
2019-27020C-Maintenance sites culturels 2019	0,0	162,4	0,0	162,4	147,3	15,1
2020-27020D-Maintenance sites culturels 2020	0,0	237,0	0,0	237,0	183,4	53,6
2021-27020E-Maintenance sites culturels 2021	0,0	1 180,0	0,0	1 180,0	572,9	607,1
2022-27020F-Maintenance sites culturels 2022	830,0	830,0	0,0	830,0	187,8	642,2
2023-27020G-Maintenance sites culturels 2023					0,0	0,0
27021-MAINTENANCE ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES AUTRES SITES	2 000,0	6 243,7	0,0	6 243,7	3 836,1	2 407,6
2017-27021A-Maintenance autres sites 2017	0,0	428,3	0,0	428,3	428,3	0,0
2018-27021B-Maintenance autres sites 2018	0,0	593,5	0,0	593,5	565,1	28,5
2019-27021C-Maintenance autres sites 2019	0,0	1 384,9	0,0	1 384,9	1 266,1	118,8
2020-27021D-Maintenance autres sites 2020	0,0	838,0	0,0	838,0	495,6	342,4
2021-27021E-Maintenance autres sites 2021	0,0	999,0	0,0	999,0	809,3	189,7
2022-27021F-Maintenance autres sites 2022	2 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0	271,8	1 728,2
2023-27021G-Maintenance autres sites 2023					0,0	0,0
32012-MAINTENANCE ESPACES NATURELS SENSIBLES	0,0	80,0	0,0	80,0	0,0	80,0
2022-32012A-Maintenance espaces naturels sensibles	0,0	80,0	0,0	80,0	0,0	80,0
88821-MAISONS DU BEL ÂGE DEPP-DP	-1 500,0	4 000,0	0,0	4 000,0	3 295,7	704,3
2018-88821A-Acquisitions Maisons du Bel Âge	-1 500,0	4 000,0	0,0	4 000,0	3 295,7	704,3
88832-MAISONS DU BEL ÂGE DME-DBD	0,0	11 200,0	0,0	11 200,0	6 130,7	5 069,3
2018-88832A-Maisons du Bel Âge	0,0	11 200,0	0,0	11 200,0	6 130,7	5 069,3
PERSONNES DU BEL ÂGE	1 350,0	11 119,4	6 616,0	17 735,4	4 466,0	13 269,4
10074-SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ANIMATIONS PERSONNES DU BEL ÂGE	350,0	1 439,2	0,0	1 439,2	881,0	558,2
2018-10074Q-Soutien aux associations d'animation personnes bel âge 2018	0,0	54,5	0,0	54,5	50,9	3,7
2019-10074R-Soutien aux associations d'animation personnes bel âge 2019	0,0	334,6	0,0	334,6	287,8	46,8
2020-10074S-Soutien aux associations d'animation personnes bel âge 2020	0,0	300,0	0,0	300,0	241,0	59,0
2021-10074T-Soutien aux associations d'animation personnes bel âge 2021	0,0	400,0	0,0	400,0	301,3	98,7
2022-10074U-Soutien aux associations d'animation personnes bel âge 2022	350,0	350,0	0,0	350,0	0,0	350,0
2023-10074V-Soutien aux associations d'animation personnes bel âge 2023					0,0	0,0
10248-HÉBERGEMENT DES PERSONNES DU BEL ÂGE - INVESTISSEMENT	1 000,0	9 680,2	6 616,0	16 296,2	3 585,0	12 711,2
2019-10248H-Humanisation EHPAD 2019	0,0	1 319,0	0,0	1 319,0	1 180,0	139,0
2019-10248J-EHPAD les Magnolias Port St Louis du rhône	0,0	2 440,0	0,0	2 440,0	244,0	2 196,0
2020-10248K-Humanisation EHPAD 2020	0,0	1 999,9	0,0	1 999,9	968,9	1 031,1
2020-10248L-EHPAD la Soubeyrane Cassis	0,0	1 921,3	0,0	1 921,3	192,1	1 729,1
2021-10248M-Humanisation EHPAD 2021	0,0	1 000,0	0,0	2 316,0	1 000,0	0,0
2022-10248N-Humanisation EHPAD 2022	1 000,0	1 000,0	0,0	6 300,0	0,0	1 000,0
2023-10248P-Humanisation EHPAD 2023					0,0	1 316,0
2022-10248Q-Entraide EHPAD et RA de Peynier		0,0	3 300,0	3 300,0	0,0	3 300,0
2022-10248R-Entraide RA les Pins		0,0	1 300,0	1 300,0	0,0	1 300,0
2022-10248S-Entraide RA les Jardins de Maurin		0,0	700,0	700,0	0,0	700,0
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	700,0	1 207,0	0,0	1 207,0	507,0	700,0
10550-HÉBERGEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES-INVESTISSEMENT	700,0	1 207,0	0,0	1 207,0	507,0	700,0
2016-10550C-Aide à la création de lits 2016	0,0	375,0	0,0	375,0	375,0	0,0
2021-10550H-Aide à la création de lits 2021	0,0	132,0	0,0	132,0	132,0	0,0
2022-10550J-Aide à la création de lits 2022	700,0	700,0	0,0	700,0	0,0	700,0
PMI - FAMILLE - ENFANCE	2 000,0	160 449,4	0,0	160 449,4	70 604,7	89 844,7
14058-SANTÉ - INVESTISSEMENTS	2 000,0	160 449,4	0,0	160 449,4	70 604,7	89 844,7
2008-14058K-Santé - investissements - service public hospitalier	2 000,0	81 079,7	-100,0	80 979,7	49 382,3	31 597,4
2014-14058W-Equipement sanitaire assistance publique hopitaux marseille	0,0	74 120,0	100,0	74 220,0	16 857,3	57 362,7
2014-14058Y-Santé - investissements - associations et mutuelles	0,0	5 249,6	0,0	5 249,6	4 365,0	884,6

Annexe 3 : Etat des autorisations de programme et d'engagement en cours à octobre 2022
(par délégation, programme et enveloppe)

DÉLÉGATION Programme / Enveloppe	Flux BP 2022	Stock autorisations après BS 2022 (1)	Flux DM3 2022	Stock AP/AE après DM3 2022 *	Total mandatement cumulé au 24/08/2022	Reste à mandater (2)
POLITIQUE DE LA VILLE - NPNRU	77 412,5	158 811,0	-61 793,9	97 017,1	28 158,0	68 859,1
10239-GRANDS PROJETS DE VILLE(CONVENTIONS ANRU)	0,0	24 455,8	0,0	24 455,8	17 338,3	7 117,5
2006-10239D-Grand projet de ville	0,0	600,0	0,0	600,0	543,9	56,1
2006-10239E-Convention ANRU Flamants/Iris	0,0	4 018,6	0,0	4 018,6	3 604,3	414,2
2006-10239F-Convention ANRU plan d'Aou/St Antoine/La Viste	0,0	1 410,8	0,0	1 410,8	681,7	729,1
2007-10239G-Convention ANRU Saint Paul	0,0	550,0	0,0	550,0	217,6	332,4
2007-10239H-Convention ANRU St Joseph/Vieux Moulin	0,0	194,1	0,0	194,1	19,5	174,7
2007-10239I-Convention ANRU l'Estaque	0,0	1 581,0	0,0	1 581,0	1 525,8	55,2
2008-10239J-Convention ANRU St Mauront	0,0	3 746,4	0,0	3 746,4	2 186,5	1 560,0
2008-10239L-Convention ANRU la Savine	0,0	528,8	0,0	528,8	121,3	407,5
2009-10239M-Convention ANRU Miramas Maille II	0,0	4 434,2	0,0	4 434,2	4 428,2	6,0
2010-10239N-Convention ANRU la Ciotat	0,0	852,0	0,0	852,0	431,9	420,1
2010-10239O-Convention ANRU zus centre nord	0,0	2 288,7	0,0	2 288,7	830,3	1 458,4
2010-10239P-Convention ANRU la Soude les hauts de Mazargues	0,0	1 230,2	0,0	1 230,2	1 064,6	165,7
2010-10239Q-Convention ANRU Vallon de Malpassé	0,0	307,7	0,0	307,7	282,7	25,0
2011-10239R-Convention ANRU Saint Barthélemy	0,0	2 655,3	0,0	2 655,3	1 373,4	1 281,9
2011-10239S-Convention ANRU Kalliste	0,0	57,9	0,0	57,9	26,8	31,1
19013-AIDE DÉPARTEMENTALE POLITIQUE DE LA VILLE INVESTISSEMENT	1 500,0	17 236,1	0,0	17 236,1	10 273,3	6 962,7
2009-19013A-Aide départementale politique de la ville 2009	0,0	1 752,7	0,0	1 752,7	1 507,4	245,3
2011-19013C-Aide départementale politique de la ville 2011	0,0	1 984,2	0,0	1 984,2	1 887,8	96,3
2012-19013D-Aide départementale politique de la ville 2012	0,0	1 859,9	0,0	1 859,9	1 473,0	386,9
2013-19013E-Aide départementale politique de la ville 2013	0,0	1 316,6	0,0	1 316,6	711,9	604,7
2014-19013F-Aide départementale politique de la ville 2014	0,0	1 904,3	0,0	1 904,3	1 559,9	344,3
2015-19013G-Aide départementale politique de la ville 2015	0,0	1 194,1	0,0	1 194,1	910,6	283,5
2016-19013H-Aide départementale politique de la ville 2016	0,0	1 036,7	0,0	1 036,7	954,1	82,7
2017-19013I-Aide départementale politique de la ville 2017	0,0	346,2	0,0	346,2	171,8	174,5
2018-19013J-Aide départementale politique de la ville 2018	0,0	796,9	0,0	796,9	398,7	398,2
2019-19013K-Aide départementale politique de la ville 2019	0,0	1 494,3	0,0	1 494,3	405,3	1 088,9
2020-19013L-Aide départementale politique de la ville 2020	0,0	872,5	0,0	872,5	258,2	614,2
2021-19013M-Aide départementale politique de la ville 2021	0,0	1 177,7	0,0	1 177,7	34,5	1 143,1
2022-19013N-Aide départementale politique de la ville 2022	1 500,0	1 500,0	0,0	1 500,0	0,0	1 500,0
2023-19013O-Aide départementale politique de la ville 2023					0,0	0,0
22014-RESTAURATION QUARTIERS ANCIENS DÉGRADÉS(PNRQAD)	0,0	2 119,1	0,0	2 119,1	546,3	1 572,8
2012-22014A-Restauration quartiers anciens dégradés (PNRQAD) Marignane	0,0	2 119,1	0,0	2 119,1	546,3	1 572,8
31003-NOUVEAUX PROGRAMMES NATIONAUX RENOVATION URBAINE	75 912,5	115 000,0	-61 793,9	53 206,1	0,0	53 206,1
2021-31003A-NPNRU Maille 1 - Miramas	0,0	5 000,0	0,0	5 000,0	0,0	5 000,0
2021-31003B-NPNRU Les Canourgues - Salon de Provence	0,0	5 000,0	0,0	5 000,0	0,0	5 000,0
2021-31003C-NPNRU Centre historique et quartier des Ferrages - Tarascon	1 793,0	5 000,0	-1 793,9	3 206,1	0,0	3 206,1
2021-31003D-NPNRU Encagnane - Aix en Provence	1 766,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2021-31003E-NPNRU Quartier des Pins - Vitrolles	0,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2021-31003F-NPNRU Air Bel - Marseille	1 648,5	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2021-31003G-NPNRU Mas de Pouane - Martigues	1 511,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2021-31003H-NPNRU La Presqu'île - Port de Bouc	0,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2021-31003I-NPNRU Tassy Les Comtes Bellevue - Port de Bouc	2 323,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2021-31003J-NPNRU Barriol - Arles	1 871,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2022-31003K-NPNRU grand St-Barthélemy - grand Malpassé	5 000,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2022-31003L-NPNRU grand centre ville	5 000,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2022-31003M-NPNRU Malpassé Corot	5 000,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2022-31003N-NPNRU Frais Vallon - La Rose	5 000,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2022-31003O-NPNRU Castellane Bricarde	5 000,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2022-31003P-NPNRU Kallisté - Solidarité	5 000,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2022-31003Q-NPNRU La Savine	5 000,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2022-31003R-NPNRU Cabucelle - Crotte	5 000,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2022-31003S-NPNRU Consolat - Ruisseau Mirabeau	5 000,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2022-31003T-NPNRU Campagne Lévêque	5 000,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2022-31003U-NPNRU Les Ayalades	5 000,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2022-31003V-NPNRU La Maurelette	5 000,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
2022-31003W-NPNRU La Visitation - Bassens	5 000,0	5 000,0	-3 000,0	2 000,0	0,0	2 000,0
PORTS	500,0	2 647,8	0,0	2 647,8	639,7	2 008,1
10039-AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PORTUAIRES	0,0	1 210,0	0,0	1 210,0	81,9	1 128,1
2020-10039N-Aide au développement des activités portuaires 2020/2022	0,0	1 210,0	0,0	1 210,0	81,9	1 128,1
14066-SOUTIEN À LA FILIÈRE PÊCHE	500,0	1 224,8	0,0	1 224,8	451,5	773,4
2019-14066J-Soutien à la filière pêche 2019	0,0	278,0	0,0	278,0	237,9	40,2
2020-14066K-Soutien à la filière pêche 2020	0,0	286,7	0,0	286,7	113,6	173,1
2021-14066L-Soutien à la filière pêche 2021	0,0	160,1	0,0	160,1	100,0	60,1
2022-14066M-Soutien à la filière pêche 2022	500,0	500,0	0,0	500,0	0,0	500,0
2023-14066N-Soutien à la filière pêche 2023					0,0	0,0
29240-FONDS DE CONCOURS À L'ETAT	0,0	213,0	0,0	213,0	106,4	106,6
2019-29240A-Fonds de concours à l'Etat pour l'achat d'une vedette	0,0	213,0	0,0	213,0	106,4	106,6
PRÉVENTION ROUTIÈRE	0,0	146,3	0,0	146,3	146,3	0,0
10555-ETUDES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	0,0	146,3	0,0	146,3	146,3	0,0
2016-10555AA-Etudes et interventions sécurité routière	0,0	146,3	0,0	146,3	146,3	0,0
PROTECTION DES MASSIFS FORESTIERS	0,0	12 581,5	0,0	12 581,5	8 971,5	3 610,0
10225-FORESTIERS SAPEURS	0,0	12 581,5	0,0	12 581,5	8 971,5	3 610,0
2014-10225A-Acquisitions engins forestiers	0,0	12 581,5	0,0	12 581,5	8 971,5	3 610,0
ROUTES	72 229,0	828 369,7	0,0	828 369,7	627 691,9	200 677,9
10012-ACQUISITIONS FONCIÈRES	10 000,0	10 259,4	0,0	10 259,4	687,7	9 571,7
2021-10012O-Acquisitions foncières des routes 2021	0,0	259,4	0,0	259,4	259,4	0,0
2022-10012P-Acquisitions foncières des routes 2022	10 000,0	10 000,0	0,0	10 000,0	428,3	9 571,7
2023-10012Q-Acquisitions foncières des routes 2023					0,0	0,0
10071-ACCOTEMENTS REVÊTUS	0,0	4 858,1	0,0	4 858,1	4 858,1	0,0
2013-10071H-Accotements revêtus 2013	0,0	4 858,1	0,0	4 858,1	4 858,1	0,0
10083-PARTICIPATIONS AUX AUTRES MAÎTRISES D'OUVRAGE	41,0	46 120,7	0,0	46 120,7	20 111,0	26 009,7
2011-10083N-Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2011	0,0	3 650,3	0,0	3 650,3	3 358,5	291,8
2012-10083Q-Leo (Liaison Est Ouest)	0,0	8 000,0	0,0	8 000,0	1 347,5	6 652,5

**Annexe 3 : Etat des autorisations de programme et d'engagement en cours à octobre 2022
(par délégation, programme et enveloppe)**

DÉLÉGATION Programme / Enveloppe	Flux BP 2022	Stock autorisations après BS 2022 (1)	Flux DM3 2022	Stock AP/AE après DM3 2022 *	Total mandatement cumulé au 24/08/2022	Reste à mandater (2)
2014-10083T-Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2014	0,0	2 778,8	0,0	2 778,8	2 061,4	717,4
2014-10083U-Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2014	0,0	912,7	0,0	912,7	912,7	0,0
2015-10083X-Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2015	0,0	2 681,8	0,0	2 681,8	2 681,8	0,0
2015-10083Y-Echangeur de belcodène sur A52	0,0	1 930,0	62,0	1 992,0	1 719,3	272,7
2016-10083Z-Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2016	0,0	642,5	0,0	642,5	452,7	189,8
2017-10083AA-Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2017	0,0	796,0	0,0	796,0	612,0	184,0
2018-10083AC-Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2018	0,0	1 023,8	0,0	1 023,8	552,6	471,2
2018-10083AD-Carrefour de Bonpas	0,0	48,5	0,0	48,5	23,7	24,8
2018-10083AE-Aménagement carrefour de la Fossette	0,0	655,6	0,0	655,6	655,6	0,0
2019-10083AF-Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2019	0,0	2 260,7	0,0	2 260,7	1 424,5	836,3
2019-10083AG-Réparation du pont de Cadenet	0,0	240,0	0,0	240,0	219,7	20,3
2019-10083AH-Surveillance entretien ouvrages d'art limitrophe Gard et BDR	6,0	713,0	0,0	713,0	712,1	0,9
2019-10083AI-Modification du diffuseur de Cadarache	0,0	1 200,0	0,0	1 200,0	203,7	996,3
2020-10083AJ-Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2020	0,0	1 593,0	0,0	1 593,0	740,2	852,8
2021-10083AK-Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2021	0,0	7 443,5	-110,0	7 333,5	2 409,0	4 924,4
2021-10083AL-Autoroutes du quotidien	0,0	2 500,0	0,0	2 500,0	0,0	2 500,0
2021-10083AM-RD 113/A7 amélioration conditions d'accès à l'aéroport	0,0	6 550,0	0,0	6 550,0	0,0	6 550,0
2021-10083AN-RD 538 Demi-échangeur sur l'A7 ASF	0,0	48,0	0,0	48,0	23,9	24,1
2022-10083AO-Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2022	35,0	419,0	48,0	467,0	0,0	467,0
2022-10083AP-Etudes aménagement liaison entre RD11 et RD3 Var		33,5	0,0	33,5	0,0	33,5
2023-10083AQ-Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2023					0,0	0,0
10115-CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2000-2006	0,0	3 738,0	0,0	3 738,0	2 985,0	753,0
2016-10115DD-Subventions Opérations 12ème plan	0,0	3 738,0	0,0	3 738,0	2 985,0	753,0
10425-PROGRAMME ANNEXE	12 250,0	60 844,4	0,0	60 844,4	54 857,9	5 986,4
2017-10425T-Travaux annexes des routes 2017	0,0	10 123,3	0,0	10 123,3	10 123,3	0,0
2018-10425U-Travaux annexes des routes 2018	0,0	6 110,4	0,0	6 110,4	6 068,9	41,6
2019-10425V-Travaux annexes des routes 2019	0,0	9 830,6	0,0	9 830,6	9 709,4	121,2
2020-10425W-Travaux annexes des routes 2020	0,0	10 280,0	0,0	10 280,0	9 636,9	643,1
2021-10425X-Travaux annexes des routes 2021	0,0	12 250,0	0,0	12 250,0	11 812,1	437,9
2022-10425Y-Travaux annexes des routes 2022	12 250,0	12 250,0	0,0	12 250,0	7 507,3	4 742,7
2023-10425Z-Travaux annexes des routes 2023					0,0	0,0
10481-ETUDES GÉNÉRALES	1 541,0	10 127,6	0,0	10 127,6	5 898,7	4 228,9
2016-10481I-Etudes générales des routes 2016	294,0	1 994,0	0,0	1 994,0	1 533,8	460,2
2017-10481J-Etudes générales des routes 2017	145,0	1 815,0	0,0	1 815,0	1 519,9	295,1
2018-10481K-Etudes générales des routes 2018	0,0	1 022,0	0,0	1 022,0	605,5	416,5
2019-10481L-Etudes générales des routes 2019	102,0	1 225,6	0,0	1 225,6	984,4	241,2
2020-10481M-Etudes générales des routes 2020	0,0	1 871,0	0,0	1 871,0	759,5	1 111,5
2021-10481N-Etudes générales des routes 2021	0,0	1 200,0	0,0	1 200,0	313,0	887,0
2022-10481O-Etudes générales des routes 2022	1 000,0	1 000,0	0,0	1 000,0	182,7	817,3
2023-10481P-Etudes générales des routes 2023					0,0	0,0
13003-MODERNISATION	23 100,0	233 500,2	0,0	233 500,2	163 494,6	70 005,6
2009-13003S-Modernisation des routes 2009-2011	0,0	51 998,9	0,0	51 998,9	51 911,4	87,5
2012-13003T-Modernisation des routes 2012-2014	0,0	40 717,5	0,0	40 717,5	38 751,5	1 966,0
2015-13003U-Modernisation des routes 2015-2017	0,0	50 261,7	0,0	50 261,7	42 478,6	7 783,2
2016-13003DD-Modernisation des routes - Etudes	1 700,0	9 842,1	0,0	9 842,1	5 394,6	4 447,5
2018-13003V-Modernisation des routes 2018-2020	0,0	39 300,0	0,0	39 300,0	23 182,0	16 118,0
2021-13003W-Modernisation des routes 2021-2023					0,0	-96,0
2021-13003W-Modernisation des routes 2021-2023	21 400,0	41 380,0	0,0	41 380,0	1 680,6	39 699,4
13005-GRANDS TRAVAUX	13 154,0	142 785,2	0,0	142 785,2	74 584,4	68 200,8
2010-13005G-D 7n Dénivellation du passage à niveau Calade Aix/Provence	0,0	11 664,0	0,0	11 664,0	10 797,2	866,7
2010-13005I-D 18 Aménagement entre la D10 et D65 Aix-en-provence	0,0	10 233,5	0,0	10 233,5	9 098,9	1 134,6
2010-13005J-D 24 Déviation de Cabannes	0,0	9 400,0	0,0	9 400,0	9 009,8	390,2
2010-13005K-D 96 Contournement de Peyrolles	0,0	939,0	0,0	939,0	190,8	748,2
2011-13005L-D7N reconstruction ouvrage d'art Plan d'Orgeon	0,0	9 160,0	0,0	9 160,0	8 875,6	284,4
2012-13005M-RD268 mise à 2 voies la Fossette et Mat de Ricca	0,0	2 775,0	0,0	2 775,0	1 019,0	1 756,0
2012-13005N-RD569N liaison RN159/RN569N Miramas	0,0	500,0	0,0	500,0	383,4	116,6
2012-13005O-D7N déviation de Saint-Cannat	0,0	3 500,0	0,0	3 500,0	967,5	2 532,5
2013-13005P-B007 réhabilitation de l'ancien pont de Mallemort études	0,0	912,0	0,0	912,0	451,1	460,9
2013-13005Q-D4 aménagement entre les Trois Lucs et les Vaudrans études	0,0	200,0	0,0	200,0	44,4	155,6
2013-13005R-D568 aménagement tunnel du Resquiadou et l'Av. André Roussin	0,0	690,0	0,0	690,0	513,9	176,1
2013-13005S-D908 voie nouvelle la Croix Rouge études	0,0	183,0	0,0	183,0	87,4	95,6
2013-13005T-Complément échangeur A55/D9 : Carry études	7 374,0	8 848,0	0,0	8 848,0	604,0	8 244,0
2013-13005U-Aménagement carrefour A51/D96/D556	0,0	4 085,7	0,0	4 085,7	3 824,0	261,7
2015-13005AA-D9 mise à 2x2 voies de la D9-section du Realtor	1 920,0	11 604,0	0,0	11 604,0	11 101,3	502,7
2015-13005AB-D6 déviation de la Barque et liaison A8/D6(1ère phase)	330,0	26 130,0	0,0	26 130,0	2 925,3	23 204,7
2015-13005AC-D6 mise en sécurité entre A51 et Gardanne	300,0	1 310,0	0,0	1 310,0	149,6	1 160,4
2015-13005AD-D 570N contournement est d'Arles	0,0	6 410,0	0,0	6 410,0	1 580,9	4 829,1
2015-13005AE-D 570N requalification de la D570N entre Arles et Gravescon	0,0	10 117,2	0,0	10 117,2	3 342,5	6 774,7
2015-13005AF-D9 voie nouvelle entre la Couronne et Lavera	0,0	2 900,0	0,0	2 900,0	495,5	2 404,5
2015-13005Y-D543 déviation de Saint Pons	0,0	2 100,0	0,0	2 100,0	494,0	1 606,0
2015-13005Z-D20E liaison nouvelle entre D9/D48	0,0	6 967,1	0,0	6 967,1	6 361,5	605,6
2016-13005AG-D35b/36 franchissement du Rhône Salin de Giraud	0,0	1 230,0	0,0	1 230,0	661,1	568,9
2016-13005DD-Autres chantiers de GT2	0,0	819,8	0,0	819,8	819,8	0,0
2018-13005AJ-D7n amélioration de la sécurité	0,0	5 775,0	0,0	5 775,0	606,5	5 168,5
2019-13005AK-D 7n traversée de Celony	0,0	450,0	0,0	450,0	148,4	301,6
2020-13005AL-D556 Aménagement entre D 561 et D96 Meyrargues/Venelles	0,0	652,0	0,0	652,0	27,3	624,7
2022-13005AM-D 6 aménagement de l'échangeur du puits Morandat	3 230,0	3 230,0	0,0	3 230,0	3,6	3 226,4
2023-13005AM-D65/543 Suppression passage à niveau N°7 Aix-en-Provence					0,0	0,0
2023-13005AN-D35 Déviation-liaison Arles Sud à la N 113					0,0	0,0
2023-13005AO-D9 Renforcement chaussée PR 2 à 9 Aix-en-Provence					0,0	0,0
17012-ROCADE L2	0,0	178 000,0	0,0	178 000,0	174 721,1	3 278,9
2010-17012B-Rocade L2-2010	0,0	178 000,0	0,0	178 000,0	174 721,1	3 278,9
19019-PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS	0,0	81 583,2	0,0	81 583,2	80 873,3	709,8
2009-19019AA-Plan d'investissement routiers quinquennal	0,0	81 583,2	0,0	81 583,2	80 873,3	709,8
28004-RENFORCEMENT DE CHAUSSEE	12 100,0	56 050,0	0,0	56 050,0	44 619,9	11 430,1
2018-28004A-Renforcement de chaussée	12 100,0	56 050,0	0,0	56 050,0	44 619,9	11 430,1

Annexe 3 : Etat des autorisations de programme et d'engagement en cours à octobre 2022
(par délégation, programme et enveloppe)

DÉLÉGATION Programme / Enveloppe	Flux BP 2022	Stock autorisations après BS 2022 (1)	Flux DM3 2022	Stock AP/AE après DM3 2022 *	Total mandatement cumulé au 24/08/2022	Reste à mandater (2)
29008-MESURES ENVIRONNEMENTALES	43,0	503,0	0,0	503,0	0,0	503,0
2019-29008A-Mesures environnementales	43,0	503,0	0,0	503,0	0,0	503,0
SÉCURITÉ, PRÉVENTION DÉLINQUANCE & RADICALISATION	0,0	466,2	0,0	466,2	456,4	9,7
88801-MAISONS DU BEL AGE-DSG-DP	0,0	466,2	0,0	466,2	456,4	9,7
2018-88801A-Equipement sureté sécurité Maisons du Bel Age	0,0	466,2	0,0	466,2	456,4	9,7
SPORTS POUR TOUS, HANDISPORT, SPORT SANTÉ ET PROMOTION DU SPORT FÉMININ	1 000,0	8 255,1	0,0	8 255,1	2 635,9	5 619,2
10041-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 000,0	7 505,1	0,0	7 505,1	2 635,9	4 869,2
2017-10041Q-Centre sportif départemental	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0	540,1	1 459,9
2018-10041R-Rénovation Cercle des nageurs de Marseille	0,0	1 800,0	0,0	1 800,0	0,0	1 800,0
2018-10041S-Aides aux associations sportives 2018	0,0	541,8	0,0	541,8	541,8	0,0
2019-10041T-Aides aux associations sportives 2019	0,0	515,6	0,0	515,6	374,2	141,4
2020-10041U-Aides aux associations sportives 2020	0,0	800,0	0,0	800,0	620,3	179,7
2021-10041V-Aides aux associations sportives 2021	0,0	847,7	0,0	847,7	529,1	318,6
2022-10041W-Aides aux associations sportives 2022	1 000,0	1 000,0	0,0	1 000,0	30,5	969,5
2023-10041X-Aides aux associations sportives 2023					0,0	0,0
10326-PRESTATIONS DIVERSES		750,0	0,0	750,0	0,0	750,0
2022-10326A-Achat de piscines mobiles		750,0	0,0	750,0	0,0	750,0
SYSTÈMES D'INFORMATION ET SERVICES NUMÉRIQUES	28 770,0	99 121,7	0,0	99 121,7	73 724,6	25 397,1
10184-EQUIPEMENTS TECHNIQUES	9 195,0	31 319,0	0,0	31 319,0	26 467,5	4 851,5
2018-10184H-Evolution du poste de travail- projet Darwin	1 500,0	12 383,0	0,0	12 383,0	11 117,5	1 265,5
2020-10184J-Evolution du poste de travail 2020	0,0	5 684,8	0,0	5 684,8	5 683,4	1,5
2021-10184K-Evolution du poste de travail 2021	0,0	5 556,2	0,0	5 556,2	5 438,5	117,7
2022-10184L-Evolution du poste de travail 2022	7 695,0	7 695,0	0,0	7 695,0	4 228,2	3 466,8
2023-10184M-Evolution du poste de travail 2023					0,0	0,0
10340-PROJETS SPÉCIFIQUES	5 503,0	14 015,9	0,0	14 015,9	8 520,7	5 495,2
2019-10340C-Informatique - projets métiers 2019	0,0	3 306,6	0,0	3 306,6	3 306,6	0,0
2020-10340D-Informatique - projets métiers 2020	0,0	2 076,9	0,0	2 076,9	2 063,0	13,9
2021-10340E-Informatique - projets métiers 2021	0,0	3 129,4	0,0	3 129,4	2 321,6	807,8
2022-10340F-Informatique - projets métiers 2022	5 503,0	5 503,0	0,0	5 503,0	829,5	4 673,5
2023-10340G-Informatique - projets métiers 2023					0,0	0,0
14050-PRESTATIONS RÉSEAUX	4 786,0	16 142,2	0,0	16 142,2	12 614,4	3 527,8
2019-14050C-Infrastructures réseaux-serveurs 2019	0,0	3 876,3	0,0	3 876,3	3 876,3	0,0
2020-14050D-Infrastructures réseaux-serveurs 2020	0,0	3 059,2	0,0	3 059,2	3 056,1	3,2
2021-14050E-Infrastructures réseaux-serveurs 2021	0,0	4 420,6	0,0	4 420,6	4 216,9	203,7
2022-14050F-Infrastructures réseaux-serveurs 2022	4 786,0	4 786,0	0,0	4 786,0	1 465,1	3 320,9
2023-14050G-Infrastructures réseaux-serveurs 2023					0,0	0,0
21018-SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION	9 146,0	30 434,7	0,0	30 434,7	21 759,2	8 675,5
2019-21018C-Schéma directeur des systèmes d'information 2019	0,0	7 297,2	0,0	7 297,2	7 295,4	1,8
2020-21018D-Schéma directeur des systèmes d'information 2020	0,0	5 962,5	0,0	5 962,5	5 802,6	159,9
2021-21018E-Schéma directeur des systèmes d'information 2021	0,0	8 029,0	0,0	8 029,0	6 636,4	1 392,6
2022-21018F-Schéma directeur des systèmes d'information 2022	9 146,0	9 146,0	0,0	9 146,0	2 024,8	7 121,2
2023-21018G-Schéma directeur des systèmes d'information 2023					0,0	0,0
28001-MODERNISATION DE LA SURETÉ	90,0	6 010,0	0,0	6 010,0	3 686,2	2 323,8
2018-28001A-Modernisation de la sureté	90,0	6 010,0	0,0	6 010,0	3 686,2	2 323,8
88813-MAISONS DU BEL AGE-DSISN-DSISN	50,0	1 200,0	0,0	1 200,0	676,6	523,4
2018-88813A-Maisons du Bel Age	50,0	1 200,0	0,0	1 200,0	676,6	523,4
VIE ASSOCIATIVE	550,0	2 540,6	0,0	2 540,6	1 430,4	1 110,2
10440-SOUTIEN DE LA VIE ASSOCIATIVE INVESTISSEMENT	250,0	1 142,8	0,0	1 142,8	607,6	535,2
2017-10440S-Soutien à la vie associative 2017	0,0	160,8	0,0	160,8	160,8	0,0
2018-10440T-Soutien à la vie associative 2018	0,0	106,6	0,0	106,6	106,6	0,0
2019-10440U-Soutien à la vie associative 2019	0,0	241,5	0,0	241,5	152,1	89,4
2020-10440V-Soutien à la vie associative 2020	0,0	223,4	0,0	223,4	156,2	67,2
2021-10440W-Soutien à la vie associative 2021	0,0	160,5	0,0	160,5	30,5	130,0
2022-10440X-Soutien à la vie associative 2022	250,0	250,0	0,0	250,0	1,3	248,7
2023-10440Y-Soutien à la vie associative 2023					0,0	0,0
10579-SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ENFANT INVESTISSEMENT	300,0	1 397,8	0,0	1 397,8	822,8	574,9
2018-10579J-Soutien enfance investissement 2018	0,0	315,6	0,0	315,6	313,9	1,8
2018-10579K-Soutien enfance investissement autres	0,0	200,0	0,0	200,0	141,2	58,8
2019-10579L-Soutien enfance investissement 2019	0,0	199,1	0,0	199,1	170,8	28,3
2020-10579M-Soutien enfance investissement 2020	0,0	201,3	0,0	201,3	107,5	93,9
2021-10579N-Soutien enfance investissement 2021	0,0	181,7	0,0	181,7	88,5	93,2
2022-10579O-Soutien enfance investissement 2022	300,0	300,0	0,0	300,0	1,0	299,0
2023-10579P-Soutien enfance investissement 2023					0,0	0,0
Total général	661 809,8	7 374 818,3	-44 920,1	7 329 898,2	4 995 194,2	2 328 088,0

(1) dont stock des AP clôturées au BS 2022 pour conformité avec la maquette

(2) compte tenu du projet DM3 2022 et de la consommation cumulée au 24/08/2022

Annexe 4 : La situation de la dette – Bilan à octobre 2022

La gestion de la dette du département des Bouches-du-Rhône

Le besoin annuel de financement est directement lié à la politique d'investissement du Département. Cette dernière est elle-même guidée par les choix de la collectivité en termes de mobilité douce ou de qualité du cadre de vie, et par la volonté de l'Exécutif de maintenir un volume d'investissement propre à catalyser et impulser une dynamique territoriale.

Le recours au financement est défini par une stratégie financière établie. L'emprunt vient couvrir des besoins de financement durables. Pour des besoins ponctuels de trésorerie le Département a signé différents types de contrats pour une capacité maximale de couverture de l'ordre de 150 M€.

L'élaboration d'un plan de trésorerie et son actualisation régulière permet aux équipes du Département de prévoir les périodes de financement nécessaire et d'apprécier les sources de financement adaptées en fonction de la durée du besoin, des opportunités de marché, des prévisions de prix...

Des partenariats ont été développés, parfois complexes, avec des organismes bancaires. Un programme d'emprunt obligataire a été mis en place. L'ingénierie financière a été développée afin d'adapter le profil d'extinction de dette.

Le Département dispose ainsi à fin octobre 2022 d'enveloppes de contrat signés avec la banque européenne d'investissement (BEI) lui permettant de mobiliser, au regard des justificatifs de dépenses, des volumes d'emprunts importants à des conditions toujours nettement plus avantageuses que celles pratiquées par le secteur bancaire classique. Le solde disponible est encore à ce jour de plus de 140 M€, ce qui représente une réelle opportunité pour les prochaines années au regard de la montée des taux d'intérêt des emprunts bancaires.

Le Département a aussi mis en place un programme obligataire en 2013. Initialement fixé à 500 millions d'euros, son plafond est désormais de 1 milliard d'euros depuis 2021. Cette augmentation du plafond a permis d'adapter cet outil de financement aux perspectives d'investissement de la collectivité. Au 21 octobre 2022, le montant total des émissions représente 753 M€, pour 697 M€ de titres toujours en circulation (trois remboursements de 20 M€ chacun en 2020, 2021 et 2022 ont été réalisés). Le potentiel de nouveaux financements est de 303 M€. Entre 2023 et 2027, 89 M€ d'émissions seront remboursés, dégageant autant de nouvelles marges de manœuvre.

Ces solutions sont complétées en fonction des besoins par de l'emprunt bancaire.

Le recours à la dette depuis 2020

Les exercices 2020 et 2021 sont singuliers en raison de leur contexte crise et post-crise. Ils se sont traduits par 442 M€ d'emprunts nouveaux incluant une avance sur DMTO de 22,3 M€, ayant soutenu le territoire et sa population lors de la crise en 2020. Puis, en 2021, 357 M€ ont permis, outre le financement de projets comme la modernisation du métro de Marseille ou la construction de pistes cyclables, de consolider le fonds de roulement amoindri par la crise. Pour rappel, en 2020, les investissements directs ont représenté 565,4 M€ et 576,6 M€ en 2021.

Au 21 octobre 2022, le Département a d'ores et déjà emprunté plus de 204 M€ pour un besoin prévisionnel compris entre 250 et 280 M€. Ces levées d'emprunts ont été réalisées dans le courant du premier semestre en anticipation d'un surenchérissement de prix des offres.

Au mois de février, deux levées d'emprunt obligataire, pour un total de 14 M€ ont été réalisées. Une consultation bancaire au mois d'avril a permis de lever 144 M€ d'emprunt nouveaux auprès de six organismes. Enfin deux contrats auprès de la BEI ont également été mobilisés pour un montant total de plus de 46 M€.

Taux moyen et durée de vie de la dette au 21 octobre 2022

Au 21 octobre 2022, le taux moyen de la dette est de 1,15 %. Au 31 décembre 2021, il était de 0,95 %, contre 1,1 % l'année précédente (taux moyen des Départements au 31 décembre 2021 : 1,74 % - Source : Finance active).

Le Département est vigilant concernant l'évolution du coût de la dette et mène une politique active de gestion de cette dernière.

Ainsi, 12 contrats ont été renégociés en 2021, conduisant à une réduction des frais financiers de plus de 600 K€ ou à une fixation d'un taux proche de zéro.

Cette politique a permis de contenir le taux moyen de la dette à un niveau très inférieur au taux de marché actuellement en vigueur, ainsi qu'au taux moyen des Départements. De plus les dernières renégociations de contrats réalisées ont permis non seulement de réduire les charges d'intérêt, mais aussi de diminuer le risque d'exposition à la hausse des taux.

Depuis le premier trimestre 2022, les marchés financiers ont toutefois été largement bouleversés, situation aggravée par la guerre en Ukraine. Les hausses successives des taux directeurs ont renchéri le coût des emprunts. L'OAT 10 ans, référence des emprunts de l'Etat français, est aujourd'hui à 1,964 (le 26 août 2022), alors qu'elle était négative il y a un an. De même, le Livret A est passé de 0,5 % en février 2022 à 2 % le 1^{er} août dernier.

Lors des prochains exercices, le coût de la dette sera un enjeu sensible pour le Département, comme pour l'ensemble des emprunteurs.

Au 21 octobre 2022, la durée de vie résiduelle de la dette est de 15 ans et 6 mois. La durée de vie moyenne s'établit à 10 ans et 9 mois. Au 31 décembre 2021, la durée de vie résiduelle était de 15 ans et la durée moyenne, de 10 ans et 10 mois. Ces données tendent à se stabiliser, l'objectif du Département étant de lisser la courbe d'extinction de la dette et d'éviter tout pic de remboursement.

Répartition de l'encours de dette par type de taux au 21/10/2022

Taux	Encours concerné	% d'exposition
Fixe	1 079 M€	61 %
Variable	702M€	39 %
<i>dont livret A</i>	<i>172 M€</i>	
Total encours	1 781 M€	

Cette répartition est considérée comme équilibrée. Pour mémoire, les emprunts obligataires sont effectués en taux fixe. Tous les contrats sont classés 1-A selon la charte Gissler.

Répartition de l'encours de dette par prêteur au 21/10/2022

Prêteur	Répartition	Montant
La banque postale	15,6 %	277 M€
Banque des territoires	13,3 %	237 M€
Société générale	9,5 %	170 M€
Banque européenne d'investissement	7 %	124 M€
Autres banques	15,5 %	276 M€
Emissions obligataires	39 %	697 M€
TOTAL	100 %	1 781 M€

L'objectif du Département est de diversifier ses ressources, afin de saisir toutes les opportunités de marché et pouvoir avoir plusieurs options en fonction des éventuels aléas de marché et évolutions tarifaires.

Annexe 5 : Encours détaillé de dette au 21 octobre 2022

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	Capital restant dû
BANCAIRE		1 466 437 320 €				1 084 469 941 €
BAWAG (ex DEPFA)	2005	50 000 000 €	13,97	Taux fixe à 3,8%	Fixe	30 297 779 €
SFIL CAFFIL	2009	20 000 000 €	3,00	(Euribor 1M-Floor - 0,41 sur Euribor 1M) + 0,41	Variable	3 000 000 €
CREDIT AGRICOLE-CIB	2010	35 000 000 €	4,91	Taux fixe 0,05%	Fixe	9 075 000 €
PFAND BRIEF BANK	2012	30 000 000 €	5,99	Euribor 3M + 2,4	Variable	10 500 000 €
CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES ANCIENS COMBATANTS (CARAC)	2012	10 000 000 €	5,71	Taux fixe à 4,77%	Fixe	3 333 333 €
CAISSE D'EPARGNE	2012	20 000 000 €	5,65	Taux fixe à 4,89%	Fixe	8 305 561 €
CAISSE D'EPARGNE	2012	2 000 000 €	5,42	Taux fixe à 4,56%	Fixe	819 540 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2012	20 000 000 €	5,08	Taux fixe à 4,51%	Fixe	8 178 691 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2012	30 000 000 €	6,00	Taux fixe à 3,92%	Fixe	14 102 204 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2013	7 500 000 €	13,00	Livret A + 0,87	Livret A	4 593 750 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2013	10 053 000 €	12,00	Livret A + 0,87	Livret A	5 654 813 €
LA BANQUE POSTALE	2013	10 000 000 €	2,00	Euribor 12M + 1,08	Variable	2 000 000 €
PFAND BRIEF BANK	2013	20 000 000 €	6,24	Euribor 3M + 2,4	Variable	7 333 333 €
LA BANQUE POSTALE	2014	10 000 000 €	8,08	Euribor 3 M + 1,25	Variable	5 000 000 €
PFAND BRIEF BANK	2014	40 000 000 €	7,74	Euribor 3M + 1,1	Variable	18 666 667 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2014	10 000 000 €	12,33	Livret A + 0,87	Livret A	6 000 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2014	7 500 000 €	12,33	Livret A + 0,87	Livret A	5 250 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2014	7 500 000 €	13,33	Livret A + 0,87	Livret A	4 500 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2014	7 500 000 €	14,33	Livret A + 0,87	Livret A	4 875 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2014	14 000 000 €	13,00	Livret A + 0,75	Livret A	8 575 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2014	11 900 000 €	13,00	Livret A + 0,87	Livret A	7 288 750 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2014	16 600 000 €	13,00	Livret A + 0,87	Livret A	10 167 500 €
LA BANQUE POSTALE	2015	30 000 000 €	8,00	(Euribor 3M + 0,76) - (Floor 0 sur Euribor 3M)	Variable	15 500 000 €
PFAND BRIEF BANK	2015	40 000 000 €	8,58	Taux fixe 1,57%	Fixe	21 333 333 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2015	7 900 000 €	13,51	Livret A + 0,87	Livret A	5 036 250 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2015	1 500 000 €	13,51	Livret A + 0,87	Livret A	956 250 €

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	Capital restant dû
BANQUE DES TERRITOIRES	2015	22 750 000 €	14,00	Livret A + 0,87	Livret A	15 071 875 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2015	27 700 000 €	14,00	(Livret A + 0,75) - (Floor 0 sur Livret A)	Livret A	18 351 250 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2016	16 250 000 €	15,00	(Livret A + 0,75) - (Floor - 0,75 sur Livret A)	Livret A	12 187 500 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2016	11 250 000 €	15,00	(Livret A + 1) - (Floor -1 sur Livret A)	Livret A	8 437 500 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2016	12 500 000 €	15,00	(Livret A + 1) - (Floor -1 sur Livret A)	Livret A	9 375 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2016	5 000 000 €	15,00	(Livret A + 1) - (Floor -1 sur Livret A)	Livret A	3 750 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2016	30 167 120 €	15,00	Taux fixe à 0%	Fixe	22 625 340 €
LA BANQUE POSTALE	2016	40 000 000 €	9,08	(Euribor 3M + 0,77) - (Floor 0 sur Euribor 3M)	Variable	22 666 667 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2017	14 561 104 €	15,54	Taux fixe à 0%	Fixe	10 920 828 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2017	5 437 096 €	15,54	Taux fixe à 0%	Fixe	4 077 822 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2017	19 519 000 €	15,00	Taux fixe à 0%	Fixe	14 639 250 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2017	20 400 000 €	16,00	(Livret A + 0,75) - (Floor - 0,75 sur Livret A)	Livret A	16 320 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2018	11 100 000 €	16,50	(Livret A +1) - (Floor -1 sur Livret A)	Livret A	8 880 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2018	3 850 000 €	16,50	Livret A +1	Livret A	3 080 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2018	4 800 000 €	16,50	Livret A +1	Livret A	3 840 000 €
SOCIETE GENERALE	2018	20 000 000 €	12,08	(Euribor 3M + 0,34) - (Floor 0 sur Euribor 3M)	Variable	15 333 333 €
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2019	10 000 000 €	22,87	(Euribor 6M + 0,265) - (Floor -0,265 sur Euribor 6M)	Variable	9 000 000 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	13,00	Taux fixe à 0,38%	Fixe	8 666 667 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	17,00	Taux fixe à 0,48%	Fixe	8 947 368 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	14,00	Taux fixe à 0,36%	Fixe	8 166 667 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	17,00	Taux fixe à 0,46%	Fixe	8 552 632 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	12,75	Taux fixe à 0,41%	Fixe	6 100 000 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	13,00	Taux fixe à 0,36%	Fixe	8 333 333 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	17,00	Taux fixe à 0,46%	Fixe	8 684 211 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	12,75	Taux fixe à 0,43%	Fixe	6 100 000 €
CREDIT COOPERATIF	2019	15 000 000 €	12,93	(Euribor 3M + 0,2) - (Floor 0 sur Euribor 3M)	Variable	12 283 572 €
CREDIT COOPERATIF	2019	10 000 000 €	12,68	Taux fixe à 0,58%	Fixe	8 068 889 €
SOCIETE GENERALE	2019	20 000 000 €	17,97	Taux fixe à 0 % puis Euribor 3M + 0,37 à compter de 2023	Fixe puis variable	18 000 000 €
SOCIETE GENERALE	2020	15 000 000 €	13,25	(Euribor 3M + 0,35) - (Floor 0 sur Euribor 3M)	Variable	12 500 000 €

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	Capital restant dû
SOCIETE GENERALE	2020	15 000 000 €	13,25	(Euribor 3M + 0,35) - (Floor 0 sur Euribor 3M)	Variable	12 500 000 €
ARKEA	2020	10 000 000 €	18,61	Taux fixe à 0,66%	Fixe	9 125 000 €
SOCIETE GENERALE	2020	60 000 000 €	18,63	Euribor 3 mois + 0,36%	Variable	54 000 000 €
CREDIT COOPERATIF	2020	10 000 000 €	18,66	Euribor 3 mois + 0,49 - Floor sur index	Variable	9 043 494 €
CREDIT AGRICOLE-CIB	2020	10 000 000 €	23,87	Taux fixe à 0,64%	Fixe	9 600 000 €
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2020	10 000 000 €	23,91	Euribor 6M + 0,265 (absence de floor sur index)	Variable	9 400 000 €
LA BANQUE POSTALE	2020	30 000 000 €	19,00	Taux fixe à 0,56%	Fixe	27 375 000 €
LA BANQUE POSTALE	2020	60 000 000 €	19,00	Taux fixe à 0,52%	Fixe	54 750 000 €
LA BANQUE POSTALE	2021	30 000 000 €	19,08	Taux fixe à 0,54%	Fixe	27 750 000 €
SAAR LB	2021	30 000 000 €	24,01	Euribor 6M + 0,836 (absence de floor sur index)	Variable	28 200 000 €
SOCIETE GENERALE	2021	30 000 000 €	19,35	Euribor 3 mois + 0,29% (floor)	Variable	28 421 053 €
ARKEA	2021	15 000 000 €	24,41	Euribor 3 mois + 0,30% (floor)	Variable	14 250 000 €
LA BANQUE POSTALE	2021	10 000 000 €	15,17	Taux fixe à 0,58%	Fixe	9 500 000 €
LA BANQUE POSTALE	2021	10 000 000 €	20,17	Taux fixe à 0,68%	Fixe	9 625 000 €
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2021	11 000 000 €	25,00	Taux fixe à 0,46%	Fixe	10 670 000 €
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2021	51 000 000 €	30,00	Taux fixe à 0% puis option de conversion au 23/12/2025	Fixe puis option de conversion	49 725 000 €
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2022	17 200 000 €	30,00	Euribor 3 mois + 0,246 (absence de floor/index)	Variable	17 052 991 €
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2022	14 000 000 €	30,00	Euribor 3 mois + 0,214 (absence de floor/index)	Variable	13 760 684 €
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2022	15 000 000 €	20,00	Euribor 3 mois + 0,14 (absence de floor/index)	Variable	14 605 263 €
ARKEA	2022	10 000 000 €	20,00	Euribor 3 mois + 0,54 (floor/index)	Variable	9 875 000 €
ARKEA	2022	10 000 000 €	15,00	Euribor 3 mois + 0,53 (floor/index)	Variable	9 833 333 €
LA BANQUE POSTALE	2022	20 000 000 €	20,00	Euribor 3 mois + 0,46 (floor/index)	Variable	19 750 000 €
LA BANQUE POSTALE	2022	20 000 000 €	15,00	Euribor 3 mois + 0,44 (floor/index)	Variable	19 666 667 €
CEPAC	2022	20 000 000 €	20,00	Euribor 3 mois + 0,64 (absence de floor/index)	Variable	19 750 000 €

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	Capital restant dû
CEPAC	2022	20 000 000 €	15,00	Euribor 3 mois + 0,61 (absence de floor/index)	Variable	19 666 667 €
CREDIT MARITIME / BANQUE POP	2022	10 000 000 €	20,00	Euribor 3 mois + 0,64 (absence de floor/index)	Variable	9 875 000 €
SOCIETE GENERALE	2022	30 000 000 €	15,00	Euribor 3 mois + 0,51 (floor/index)	Variable	29 464 000 €
LA NEF	2022	4 000 000 €	15,00	Taux fixe 1,25%	Variable	3 933 333 €
OBLIGATAIRE		697 000 000 €				697 000 000 €
HSBC	2013	10 000 000 €	6,95	Taux fixe à 3,225%	Fixe	10 000 000 €
Deutsche Bank	2013	20 000 000 €	14,95	Taux fixe à 3,6%	Fixe	20 000 000 €
HSBC	2014	20 000 000 €	10,74	Taux fixe à 2,358%	Fixe	20 000 000 €
HSBC	2014	15 000 000 €	15,58	Taux fixe à 2,72%	Fixe	15 000 000 €
HSBC	2014	20 000 000 €	15,24	Taux fixe à 3,35%	Fixe	20 000 000 €
CREDIT AGRICOLE-CIB	2015	18 000 000 €	18,83	Taux fixe à 2,056%	Fixe	18 000 000 €
SOCIETE GENERALE	2015	25 000 000 €	14,86	Taux fixe à 1,95%	Fixe	25 000 000 €
GFI LIMITED	2016	10 000 000 €	17,52	Taux fixe à 1,1%	Fixe	10 000 000 €
GFI LIMITED	2016	15 000 000 €	16,36	Taux fixe à 1,865%	Fixe	15 000 000 €
NOMURA	2016	10 000 000 €	14,45	Taux fixe à 1,544%	Fixe	10 000 000 €
HSBC	2017	20 000 000 €	17,45	Taux fixe à 1,7%	Fixe	20 000 000 €
GFI LIMITED	2018	10 000 000 €	1,85	Taux fixe à 0,253%	Fixe	10 000 000 €
GFI LIMITED	2018	10 000 000 €	5,85	Taux fixe à 0,84%	Fixe	10 000 000 €
GFI LIMITED	2018	10 000 000 €	4,48	Taux fixe à 0,715%	Fixe	10 000 000 €
HSBC	2018	15 000 000 €	16,46	Taux fixe à 1,563%	Fixe	15 000 000 €
GFI LIMITED	2019	20 000 000 €	8,96	Taux fixe à 0,31%	Fixe	20 000 000 €
CREDIT AGRICOLE-CIB	2019	15 000 000 €	19,96	Taux fixe à 0,81%	Fixe	15 000 000 €
GFI LIMITED	2019	20 000 000 €	13,58	Taux fixe à 0,53%	Fixe	20 000 000 €
HSBC	2019	20 000 000 €	22,35	Taux fixe à 1,368%	Fixe	20 000 000 €
GFI LIMITED	2019	10 000 000 €	2,34	Taux fixe à 0,11%	Fixe	10 000 000 €
CA-CIB	2020	20 000 000 €	24,08	Taux fixe à 0,432%	Fixe	20 000 000 €
CA-CIB	2020	20 000 000 €	21,76	Taux fixe à 0,50%	Fixe	20 000 000 €
CA-CIB	2020	25 000 000 €	18,77	Taux fixe à 0,457%	Fixe	25 000 000 €
HSBC	2020	20 000 000 €	7,51	Taux fixe à 0,08%	Fixe	20 000 000 €
HSBC	2020	25 000 000 €	23,80	Taux fixe à 0,482%	Fixe	25 000 000 €
HSBC	2020	15 000 000 €	21,94	Taux fixe à 0,445%	Fixe	15 000 000 €
HSBC	2020	15 000 000 €	23,94	Taux fixe à 0,49%	Fixe	15 000 000 €

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	Capital restant dû
HSBC	2020	15 000 000 €	22,94	Taux fixe à 0,467%	Fixe	15 000 000 €
GFI LIMITED	2020	20 000 000 €	19,79	Taux fixe à 0,45%	Fixe	20 000 000 €
BRED	2020	15 000 000 €	3,80	Taux fixe à 0%	Fixe	15 000 000 €
GFI LIMITED	2020	10 000 000 €	6,89	Taux fixe à 0%	Fixe	10 000 000 €
CACIB	2021	10 000 000 €	13,21	Taux fixe à 0,558%	Fixe	10 000 000 €
CACIB	2021	10 000 000 €	12,96	Taux fixe à 0,543%	Fixe	10 000 000 €
CACIB	2021	10 000 000 €	13,71	Taux fixe à 0,561%	Fixe	10 000 000 €
LBP	2021	10 000 000 €	4,21	Taux fixe à 0%	Fixe	10 000 000 €
HSBC	2021	15 000 000 €	20,35	Taux fixe à 0,671%	Fixe	15 000 000 €
HSBC	2021	15 000 000 €	20,25	Taux fixe à 0,668%	Fixe	15 000 000 €
HSBC	2021	15 000 000 €	16,39	Taux fixe à 0,855%	Fixe	15 000 000 €
HSBC	2021	15 000 000 €	17,39	Taux fixe à 0,906%	Fixe	15 000 000 €
LBP	2021	10 000 000 €	26,39	Taux fixe à 1,068%	Fixe	10 000 000 €
HSBC	2021	15 000 000 €	15,96	Taux fixe à 0,872%	Fixe	15 000 000 €
HSBC	2021	25 000 000 €	25,37	Taux fixe à 0,981%	Fixe	25 000 000 €
TP ICAP	2021	10 000 000 €	4,89	Taux fixe à 0%	Fixe	10 000 000 €
GFI LIMITED	2021	10 000 000 €	3,90	Taux fixe à 0%	Fixe	10 000 000 €
TP ICAP	2022	4 000 000 €	2,00	Taux fixe à 0%	Fixe	4 000 000 €
GFI LIMITED	2022	10 000 000 €	11,00	Taux fixe à 0,84%	Fixe	10 000 000 €
TOTAL ENDETTEMENT		2 163 437 320 €				1 781 469 941 €

Annexe 6 : Projection du stock des autorisations de programme

Au début de l'exercice 2022, le reste à financer sur autorisations de programme (AP) se chiffrait à 2,1 milliards d'euros (6,7 milliards de programmes ouverts d'ores et déjà consommés à hauteur de 4,6 milliards au 31 décembre 2021). Au cours de l'année 2022, un peu plus de 500 M€ nets de projets auront été ouverts. La consommation prévisionnelle sur AP est estimée à près de 590 M€ (605 M€ hors AP inclus), aboutissant à un solde à financer de l'ordre de 2 milliards à la clôture 2022, en retrait par rapport à 2021. Ce solde représente moins de 4 ans d'activité pour le Département.

Avec l'ouverture d'un volume net annuel moyen d'autorisations de programme de l'ordre de 500 M€ et une consommation moyenne d'autant selon les hypothèses retenues, le reste à financer devrait évoluer comme exposé dans les tableaux ci-dessous.

budget général seul

Libellé	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Reste à financer (début d'année)	2 115	2 040	1 975	1 982	1 994	2 009
Ouvertures d'AP	510	500	500	500	500	500
Consommations de CP d'AP	585	565	493	488	485	485
Reste à financer (fin d'année)	2 040	1 975	1 982	1 994	2 009	2 024
Durée de vie (années)	3,5	3,5	4,0	4,1	4,1	4,2
Consommation moyenne 2023 - 2027	503					

en millions d'euros - crédits sous AP seuls - estimation pour 2022 - hypothèse REGARDS n°33

Pour l'exercice 2023, les projets nouveaux identifiés sont à ce stade limités à environ 370 M€, laissant ainsi une marge de manœuvre utilisable en cours d'année. Le volume des crédits à inscrire sous AP devrait approcher les 610 M€, avec des perspectives de consommation de l'ordre de 90 %.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 : présentation des autorisations de programmes (AP)

en millions d'euros	AP votées jusqu'à la DM3 2022*	CP mandatés jusqu'au CA 2021	CP mandatés en 2022**	CP restant à inscrire
Stock d'AP après décision modificative n°3 de 2022	7 237	4 612	585	2 040

budget général seul

** avant clôtures de 380,4 M€, soit 6 856,7 M€ après clôtures

** estimation

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement (CP)

en millions d'euros	CP estimés en 2023	CP estimés en 2024	CP estimés en 2025	CP estimés en 2026	CP au-delà de 2026
AP anciennes (2040 M€) et AP 2023 (500 M€) [estimations]	610	538	477	434	478

inscriptions budgétaires - crédits en AP seuls - hors ouvertures d'AP postérieures à 2023

Crédits hors AP à financer en 2023	17
Capital de la dette pour 2023	97
Total des dépenses d'investissement 2023	724

	Epargne brute	Recettes d'investissement	Emprunt
Mode de financement souhaité des crédits de paiement du BP en 2023	229	74	421

hors reports, résultats n-1

Annexe 7 : Prospective – chaîne du financement

Compte tenu d'un contexte à la hausse des dépenses, le Département a élaboré une trajectoire financière 2023 – 2027 intégrant plusieurs hypothèses de limitation des charges de fonctionnement et d'investissement qui transparaissent d'ores et déjà dans les éléments du projet de budget 2023. Il entend ainsi se positionner dans une tendance permettant de maintenir une solvabilité estimée à moins de 7 ans à terme.

Les dépenses de fonctionnement

Le budget primitif (BP) 2021 a été adopté avec un volume de crédits de 2 308,6 M€. Le compte administratif (CA) a enregistré, quant à lui, un volume de 2 267 M€ de charges, soit un taux de réalisation du BP de 98,2 %. En 2022, le BP a été arrêté à hauteur de 2 331,3 M€ (+1 %). Mais, compte tenu d'un certain nombre d'évènements (inflation, Ségur...), la dépense devrait de situer à un niveau plus élevé évalué à environ 2 352 M€ (+3,8 % par rapport à l'exécution 2021), soit un taux de réalisation du BP exceptionnel de 101 %. Parallèlement, les recettes 2021 et 2022 présentent des taux de réalisation bien supérieurs à 100 % du BP.

Le BP 2023, en hausse de 4 % (+94 M€, dont 50 M€ pour les seules récentes revalorisations en matière de solidarité, toutes charges incluses) pour tenir compte de la tendance 2022 et des dépenses contraintes identifiées, devrait conduire à un atterrissage des charges évalué à un point moyen de 2 416 M€ (+63 M€) à la clôture, soit +2,7 %. A noter que ce taux d'évolution devra être traduit en progression nette compte tenu de l'ampleur des nouvelles compensations (*a minima* 40 M€) attendues, en particulier de la CNSA.

Les efforts de gestion et l'analyse des interventions devrait ainsi permettre de situer le Département sur une courbe maîtrisée de croissance des charges.

Les dépenses d'investissement

En 2021, les dépenses hors dette se sont élevées à 577 M€. L'exercice 2022, compte tenu de l'acquisition exceptionnelle en VEFA d'un bâtiment destiné à accueillir une partie des personnels de la DGA solidarité, devrait représenter environ 600 M€.

Au cours de l'année 2022, le Département a travaillé à la redéfinition de certains de ses programmes d'investissement de façon à réduire le besoin des années 2023 – 2027. Ainsi, par rapport aux années précédentes, cette nouvelle période devrait conduire à une inflexion du volume des dépenses d'investissement acquittées.

Les recettes

Concernant les recettes, celles-ci sont évaluées de manière prudente chaque année. Leur taux de réalisation est en général supérieur, dégageant ainsi un surplus permettant d'assumer les imprévus. A noter que la cession du bâtiment Mirabeau II à l'horizon 2024/2025 générera un afflux de recette exceptionnel.

Les équilibres

Avec la stratégie exposée précédemment, les soldes d'épargne sont maintenus sur la période et le recours à l'emprunt s'amointri significativement. Comme présenté en annexe 8, l'endettement devrait ainsi croître plus modérément et la solvabilité osciller entre 6 et 7 ans.

Libellés	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	2 580	2 710	2 727	2 768	2 811	2 858	2 908
Dépenses de fonctionnement	2 267	2 353	2 416	2 452	2 481	2 516	2 546
Variation des dépenses	23	86	63	36	29	34	30
	1,0%	3,8%	2,7%	1,5%	1,2%	1,4%	1,2%
Epargne brute (compte administratif)	313	357	311	315	329	343	362
Remboursement dette en capital	106	96	98	99	116	123	107
Epargne nette	207	261	213	216	214	220	255
Recettes d'investissement (dont cessions)	50	47	60	60	105	51	51
Variation des excédents	38	-12	-12	-12	-12	-12	-12
Investissements hors dette	577	605	582	508	503	500	500
Emprunts	357	286	297	221	173	217	183
Situation excédents cumulés (31/12)	79	67	55	43	31	19	7

en millions d'euros - exercice 2022 estimé

Annexe 8 : Les perspectives d'endettement 2023 – 2027

Les marchés financiers sont fragilisés par les difficultés que connaît la reprise mondiale après Covid et le conflit Russie/Ukraine. Une rupture s'affirme et l'inflation secoue les politiques monétaires des différents Etats.

Si pour l'année 2022 le Département a pu largement anticiper les conséquences de ces crises en empruntant tôt dans l'exercice budgétaire, notamment, et auprès de sources variées (confère annexe 3), les années prochaines doivent être appréhendées.

En effet alors que depuis plusieurs années les taux bancaires étaient historiquement bas, voire même négatifs, il semble bien que cette période soit révolue. Toutes les études prospectives prévoient en effet une montée des taux pour les deux prochaines années. Cette évolution, à relativiser toutefois (les spécialistes ne prévoient, à ce jour, pas des taux de marché supérieurs à 4 % à horizon fin 2024), aura des conséquences sur la charge de la dette mais potentiellement également peut générer une certaine raréfaction de l'offre.

Pleinement conscient de ces risques, le Département a toujours mené une politique active de gestion de dette en explorant les nombreuses sources de financement afin d'en saisir des opportunités et dans le souci d'anticiper et de prévenir d'éventuelles difficultés de financement.

Parmi celles-ci, les contrats signés avec la banque européenne d'investissement (BEI) vont constituer une véritable garantie pour les trois prochains exercices avec une capacité de tirage disponible de plus de 140 M€ à fin octobre 2022. En complément, le financement par emprunt obligataire devrait être aussi une source opportune, d'autant que ce marché subit moins les aléas des marchés financiers. De plus, si des partenaires institutionnels relançaient des dispositifs de financement spécifiques, le Département chercherait à nouer ces nouveaux partenariats.

Par ailleurs la structure de la dette est panachée tant au niveau de sa répartition entre taux fixe et taux variable qu'au niveau du type de prêts : banques commerciales, banques institutionnelles et investisseurs sur le marché obligataire. Le maintien de ce panachage constitue également un enjeu pour les prochaines années. En effet, il permet de minimiser l'exposition de la dette du Département aux risques de tarissement de la ressource en multipliant les opportunités. Il permet également de diluer les risques de taux entre toutes les offres. Enfin, il constitue un atout afin d'ajuster l'annuité de la dette aux capacités de remboursement annuel de la collectivité.

Le Département va continuer ses efforts de gestion et ambitionne de se situer à une solvabilité de l'ordre de 6 à 7 ans en fin de mandat. Le recours à de financements externes est nettement orienté à la baisse dans les différents scénarii prospectifs. La vigilance est néanmoins de mise et les nouvelles opérations seront limitées aux stricts besoins. Les comptes du Département présentent également un fonds de roulement qui devrait se situer dans une fourchette de 60 à 80 M€ à fin 2022. Ce dernier pourrait constituer également un amortisseur financier.

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Stock de dette au 1er janvier	1 410	1 660	1 850	2 050	2 171	2 228	2 323
Flux de dette nouveau	357	286	297	221	173	217	183
Remboursements de dette	106	96	98	99	116	123	107
Stock de dette au 31 décembre	1 660	1 850	2 050	2 171	2 228	2 323	2 398
Besoin de financement annuel	251	190	199	121	57	94	76
Endettement par habitant (€)	816	907	1 003	1 060	1 085	1 128	1 162
Solvabilité (années)	5,3	5,2	6,6	6,9	6,8	6,8	6,6

en millions d'euros - données 2022 estimées - hypothèse REGARDS n°33

Annexe 9 : Glossaire des principaux termes

Allocations individuelles de solidarité (AIS) : les AIS regroupent le revenu de solidarité active (RSA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ; ces allocations constituent un droit universel auquel peut accéder une personne ayant un revenu ne lui permettant pas de vivre dignement, une personne handicapée pour lui permettre des conditions de vie adaptées ou une personne âgée pour compenser sa perte d'autonomie. L'Etat a confié aux Départements la charge de financer ces trois allocations respectivement en 2002 pour l'APA, en 2004 pour le RMI, devenu RSA en 2008 et en 2006 pour la PCH. Ces trois allocations ont fait l'objet, au moment de leur création et/ou de leur transfert aux Départements, d'un régime de compensation financière destiné à couvrir tout ou partie de la charge de ces nouvelles dépenses.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : Cf. AIS. **Autofinancement brut / net (épargne brute / nette)** : partie des recettes de fonctionnement qui reste disponible pour le financement de l'investissement après affectation des charges. Après imputation des dépenses en capital de la dette, on obtient l'épargne nette. **Autorisation de programme (AP) / crédit de paiement (CP)** : limite des dépenses budgétaires que les ordonnateurs sont autorisés à engager pour l'exécution des investissements. L'affectation de l'autorisation de programme constitue l'acte comptable qui traduit la décision prise par l'ordonnateur de réaliser une opération. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées pendant l'année.

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 30 juin 2004. Ayant vu ses missions précisées et renforcées par la "loi handicap" du 11 février 2005, elle a pour objectifs principaux : financement des allocations en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées, respect de l'égalité de traitement sur tout le territoire français, mission d'expertise, d'information et d'animation. **Centre sportif départemental (CSD) Fontainieu** : installation sportive créée par le Département et transférée à la Métropole Marseille Provence dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe. **Cessions d'actifs** : vente de biens mobiliers ou immobiliers inscrits à l'actif du bilan (véhicules, terrains, bâtiments...). **Commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT)** : elles visent à encadrer les transferts de compétences des Départements vers les métropoles et les régions consécutifs à la loi NOTRe. C'est le président de la chambre régionale des comptes qui pilote ces commissions. **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)** : organismes de droit privé avec statut d'association loi de 1901 institués par la « loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 ». Présents dans presque chaque département, ils assurent des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. Les CAUE étaient au nombre de 92 en 2016. **Contrats d'aménagement et de développement local (CADL)** : dispositif pluriannuel contractuel d'aide aux communes permettant la réalisation d'un projet d'investissement local selon des thèmes prioritaires arrêtés par le Département. **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : impôt local créé en France par la loi de finances pour 2010. Elle est une composante, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) qui a remplacé la taxe professionnelle.

Déficit public : la capacité ou le besoin de financement des administrations publiques est le solde du compte non financier, égal aux recettes diminuées des dépenses. Il correspond au déficit public au sens du traité de Maastricht. **Dette publique brute** : la dette publique au sens de Maastricht est brute, ce qui signifie que les actifs financiers des administrations publiques ne sont pas déduits de leurs passifs. Elle est évaluée en valeur nominale et est consolidée des passifs entre administrations publiques. Elle exclut certains types de passifs, essentiellement les créances commerciales et ceux liés aux délais de paiement. **Dette publique nette** : la dette publique nette est égale à la dette publique brute diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs institutionnels. **Dotations de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** : en 2011, la réforme de la fiscalité locale a été mise en place avec la garantie que les ressources de chaque collectivité locale soient préservées. Ce principe de compensation se traduit par la mise en place de deux mécanismes : une DCRTP permettant le maintien d'un plancher de ressources pour chaque catégorie de collectivités, ainsi qu'un fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) afin d'assurer une compensation intégrale des pertes de chaque collectivité. Par la DCRTP, l'État compense la perte globale de recettes dans chacun des trois blocs. Le FNGIR permet aux collectivités « perdantes » du fait de la réforme d'être compensées (via un reversement) par le biais d'un prélèvement sur les collectivités « gagnantes ». **Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)** : concours versé par l'Etat aux Départements au titre de l'investissement dans les collèges. Cette dotation, initialement représentative des efforts réalisés dans chaque département, est désormais gelée. **Dotations générales de décentralisation (DGD)** : concours versé par l'Etat, elle avait initialement pour fonction d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences ; vidée de sa substance au fil des réformes, il s'agit désormais d'un concours marginal et gelé. **Dotations globales d'équipement (DGE)** : concours de l'Etat à l'investissement des collectivités locales, les réformes successives du dispositif (dont la suppression de la 1^{ère} part et le seul maintien de la fraction équipement rural) en font là aussi une dotation marginale pour les Départements urbains. **Dotations globales de fonctionnement (DGF)** : subvention la plus importante versée par l'Etat aux collectivités locales, elle constitue le pivot des relations financières avec l'État. Elle comporte 12 dotations qui se déclinent elles-mêmes en plusieurs parts ou fractions. Les Départements perçoivent une DGF divisée en : dotation forfaitaire, dotation de compensation, dotation de péréquation urbaine (DPU), dotation de fonctionnement minimale (DFM). **Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** : impôts imputés aux acquéreurs lors de la vente d'un bien immobilier. Ces droits d'enregistrement s'appliquent à toutes les ventes d'immeubles (logements, locaux professionnels ou commerciaux, terrains nus). Ils sont également exigibles sur d'autres types de situations (usufruit, nue-propriété, titres de sociétés...). Lors de la vente d'un bien, le montant des droits est calculé sur le prix de vente.

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) : dispositif destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents. Le fonds octroie essentiellement des aides financières individuelles versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés. Transféré pleinement en 2005 aux Départements, il a pu depuis faire l'objet d'un transfert à une intercommunalité. **Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** : il a pour objet la compensation par l'Etat aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux), hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'Etat perçues, pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière. **Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)** : dotation versée par l'Etat en compensation partielle du transfert de la charge des allocations

RMI/RSA aux Départements. **Fonds de solidarité pour le logement (FSL)** : destiné à aider les ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés liées au logement. Décentralisé en 2005, la gestion et le financement du fonds est, depuis cette date, sous la responsabilité du Conseil départemental. Il a pu être depuis transféré au niveau intercommunal. Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficultés. Les aides attribuées couvrent divers domaines : l'accès, le maintien et, depuis 2005, les dépenses liées au impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone. **Fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR)** : cf. DCRTP.

Glissement vieillesse technicité (GVT) : indicateur de mesure de l'évolution de la masse salariale (avec la valeur du point d'indice salarial et l'évolution du nombre total de fonctionnaires). On distingue : le GVT positif qui retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements (à l'ancienneté, aux choix...) et de l'acquisition d'une technicité ; le GVT négatif qui traduit l'incidence négative sur la masse salariale du remplacement des anciens fonctionnaires (en haut de la grille salariale) par des nouveaux.

Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) : dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale de 2011, certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la CET. Afin de minorer ce gain, a été instaurée, en plus de la CET, une imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux au profit des collectivités territoriales. Ces IFER sont au nombre de neuf, les huit premières étant à destination des collectivités locales. Les tarifs applicables dépendent de la catégorie d'IFER concernée. **Institut Paoli-Calmettes (IPC)** : structure privée à but non lucratif, il est chargé d'une mission de service public hospitalier en cancérologie : prévention et dépistage du cancer, recherche en cancérologie, prise en charge des patients (chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie), enseignement et formation continue.

Laboratoire départemental d'analyses (LDA) : service du Département érigé en budget annexe ayant des missions d'analyses dans le domaine de la santé humaine, animale et de l'eau.

Maisons du bel âge : dispositif départemental destiné à aider les personnes du bel âge dans leurs démarches quotidiennes. Le projet s'articule autour de l'ouverture de lieux de proximité (maisons du bel âge) dans tout le département. Chaque maison sera dotée d'une équipe opérationnelle pluridisciplinaire au service des usagers. **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** : groupements d'intérêt public, sous l'égide des Départements, réunissant l'ensemble des acteurs publics et associatifs intervenant dans le domaine du handicap.

Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) : sigle créé par le ministère de la Fonction publique ; ce protocole relatif au parcours professionnel, et en particulier aux rémunérations - salaires et primes - des agents publics français, a été créé par le décret n°2016-907 du 1er juillet 2016. **Plan Charlemagne** : lancé par le Département en 2017, il est destiné à donner aux jeunes provençaux tous les moyens de la réussite scolaire. Il se décline en trois axes principaux (équipement, numérique et nouvelles technologies, action éducative et citoyenne) dotés d'un budget de 2,5 milliards d'euros sur dix ans. **Prestation de compensation du handicap (PCH)** : Cf. AIS. **Provence Eco-renov** : dispositif départemental mis en place en 2016 et destiné à l'amélioration de l'habitat.

Régime indemnitaire lié aux fonctions, à l'expertise et l'expérience professionnelle (RIFSEEP) : nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes. Il est composé de deux primes : une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, et un complément indemnitaire annuel (CIA), facultatif. **Revenu de solidarité active (RSA)** : Cf. AIS. **Revenu universel d'activité (RUA)** : il s'agit d'un regroupement de prestations sociales existantes dans le but de simplifier leur attribution et leur gestion ; parmi les allocations qui devraient intégrer ce dispositif se trouve le RSA ; le souhait du Gouvernement serait de rendre "le système des prestations sociales plus lisible et plus juste", avec un mode de calcul unique et un accès simplifié à cette aide financière ; une consultation citoyenne a été lancée le 9 octobre 2019.

Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (TDATS) : instituée par la loi du 13 avril 1910, la taxe de séjour permet de dégager les moyens nécessaires pour assurer et accompagner le développement touristique ; le Conseil départemental a délibéré en faveur de l'institution de la taxe de séjour additionnelle à la taxe de séjour au réel et à la taxe de séjour forfaitaire perçues par les communes ou groupement de communes ; cette taxe additionnelle est établie et recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe de séjour communale à laquelle elle s'ajoute. **Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** : suite à la transposition de la directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, la taxe locale d'électricité a été remplacée par la taxe sur la consommation finale d'électricité fondée sur un nouveau cadre juridique ; une fraction de ces taxes est départementale. **Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)** : impôt proportionnel créé en 1944 qui doit être acquitté sur certaines conventions d'assurance, par l'assureur, le courtier ou l'assuré lui-même. Son produit est affecté pour partie aux Départements depuis la réforme de la fiscalité locale de 2011, à la Caisse nationale des allocations familiales et à la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM). **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** : impôt foncier local qui touche les propriétés dites « bâties », par opposition aux immeubles non bâtis (terrains nus, terrains à bâtir). Contrairement à la taxe d'habitation, celle-ci est due par le propriétaire ou le titulaire d'un droit réel. **Taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE)** : la TICPE (anciennement TIPP) est la principale taxe perçue en France sur certains produits énergétiques, notamment ceux d'origine pétrolière. La TICPE correspond à un montant par unité produite. Ce montant est fixé par loi de finances initiale. Les ressources de TICPE sont en grande partie reversées aux Départements dans le cadre de la neutralité des transferts de compétences en matière de RMI/RSA.